



février 2014

## BURKINA FASO

### SEPTIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'UN NOUVEL ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Dans le cadre de la septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** sur la septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et la demande d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, préparé par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 16 décembre 2013, à la suite des entretiens qui ont pris fin le 30 octobre 2013 avec les autorités burkinabè sur la situation économique et les politiques qui étayent l'accord au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 décembre 2013.
- Un **communiqué de presse** qui inclut une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Burkina Faso.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI\*
- Mémoire de politiques économiques et financières des autorités burkinabè\*
- Protocole d'accord technique\*

\* Inclus aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :  
International Monetary Fund • Publication Services  
P.O. Box 92780 • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international  
Washington**



# BURKINA FASO

2 décembre 2013

## SEPTIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'UN NOUVEL ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

### RÉSUMÉ

**L'activité économique a continué d'augmenter rapidement en 2013.** Les projections de croissance ont été révisées légèrement à la baisse, à 6,8 % en 2013 et en 2014, à cause de la baisse des cours de l'or et du coton qui entraîne une légère diminution de la production, et de l'impact de la base élevée de la production agricole en 2012 sur la croissance en 2013. L'inflation a continué de baisser, pour atteindre 2 %, du fait d'une diminution des prix des produits alimentaires et des produits essentiels. Le solde du compte courant se détériorera probablement plus que prévu en raison de la dégradation des termes de l'échange et de l'augmentation du volume des importations de pétrole et de biens d'équipement.

**L'exécution du programme reste solide.** Les recettes demeurent conformes à l'objectif, mais ne dépassent plus les objectifs comme ces dernières années, tandis que l'exécution des dépenses est inférieure à l'objectif. Presque tous les objectifs fixés dans le programme ont été atteints, y compris en ce qui concerne le financement intérieur net et le solde budgétaire. Tous les repères structurels fixés pour juin et septembre ont été respectés.

**Les autorités sollicitent un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) afin de satisfaire les besoins de financement de la balance des paiements qui sont prévus.** Le nouveau programme appuyé par la FEC qui est sollicité vise à s'attaquer à des problèmes structurels à long terme, tout en préservant la stabilité dans un environnement macroéconomique qui pourrait être plus difficile. Les réformes structurelles s'articulent autour de quatre thèmes principaux : gérer l'utilisation des recettes des ressources naturelles, améliorer la qualité et le rythme des dépenses d'investissement, appuyer les efforts déployés pour mieux partager les bienfaits d'une croissance élevée, et, dans le secteur de l'énergie, accroître l'offre tout en assurant la viabilité financière.

**Le cadre macroéconomique à moyen terme vise à contenir le déficit aux environs de 3% du PIB tout en prévoyant d'accroître les dépenses sociales et les dépenses d'investissement.** Le programme vise un ajustement des dépenses courantes, principalement par le biais de l'expiration des dépenses exceptionnelles nécessaires pour faire face à des chocs exogènes, qui ira de pair avec une croissance modeste des recettes et du financement. Les besoins résiduels de financement du budget et de la balance des paiements seraient modestes sur la période de trois ans qui est couverte par le programme ; l'accès proposé de 45 % de la quote-part comblerait environ un tiers des besoins établis.

Approuvé par  
**Michael Atingi-Ego**  
**et Masato Miyazaki**

Les entretiens se sont déroulés à Ouagadougou du 16 au 31 octobre, 2013. L'équipe des services du FMI était composée de Laure Redifer (chef d'équipe), Liam O'Sullivan, Marie-Thérèse Trasino et de Mehmet Cangul (tous du Département Afrique), avec l'assistance de Jean-Baptiste Le Hen (représentant résident) et de Bamory Ouattara. M. Tall (Bureau de l'administrateur) a accompagné la mission. L'assistance à partir du siège a été fournie par David Corvino et Jean Vibar. La mission a rencontré M. Lucien Marie Noël Bembamba, Ministre de l'économie et des finances; M. Mahama Zoungrana, Ministre de l'agriculture; ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé et des partenaires au développement. Des séances d'information ont eu lieu aussi avec la société civile, ainsi que des représentants des secteurs du coton, de la canne à sucre, de l'or et des services financiers.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE</b>	<b>4</b>
<b>EXCELLENTS RÉSULTATS DANS LE CADRE DE L'ACCORD FEC EN COURS</b>	<b>9</b>
<b>ENTRETIENS EN VUE D'UN NOUVEL ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FEC</b>	<b>9</b>
A. Objectifs d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC	9
B. Cadre macroéconomique à moyen terme	11
C. Objectifs quantitatifs du programme pour la fin de décembre 2013 et 2014	12
D. Réformes structurelles pour appuyer les objectifs du programme	14
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME</b>	<b>24</b>
<b>RISQUES DU PROGRAMME</b>	<b>25</b>
<b>ÉVALUATION DES SERVICES</b>	<b>25</b>
<b>ENCADRES</b>	
1. Dépenses supplémentaires en 2013	13
2. La filière coton	20
3. Secteur de l'énergie	23

**GRAPHIQUES**

1. Récente évolution économique _____	6
2. Évolution réelle et extérieure, 2005–2013 _____	6
3. Évolution budgétaire, 2008–2013 _____	8
4. Production d'or _____	17
5. Croissance solidaire _____	21
6. Indicateurs de la dette contractée et garantie par l'État dans différents scénarios, 2013–2033 _____	39
7. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2013–2033 _____	40

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–16 _____	28
2a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2011–16 _____	29
2b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2011–16 _____	30
3. Situation monétaire, 2011–16 _____	31
4. Balance des paiements, 2011–16 _____	32
5. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC qui arrive à expiration, mars-septembre 2013 _____	33
6. Repères structurels pour la 7ème revue de la FEC _____	34
7. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord actuel au titre de la FEC, 2010–13 _____	35
8. Calendrier des décaissements dans le cadre de la proposition d'accord au titre de la FEC, 2014–16 _____	36
9. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2012–23 _____	37
10. Changements des hypothèses depuis la 6e revue de l'AVD (AVD 2013) _____	38

**APPENDICE**

Lettre d'Intention _____	41
I. Mémoire de Politiques Économique et Financière, 2014–2016 _____	44
II. Protocole d'accord technique _____	59

## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

**1. Le Burkina Faso a un solide bilan en matière d'appropriation et d'exécution de son programme.** Le pays a continué d'enregistrer des résultats macroéconomiques solides en dépit de multiples chocs et de l'incertitude régionale, et a accompli des progrès considérables en ce qui concerne plusieurs indicateurs de développement et le recouvrement des recettes. Cependant, ces progrès pourraient être mis à l'épreuve par l'environnement moins favorable auquel pourrait se confronter le pays dans les deux prochaines années, en raison de la détérioration des termes de l'échange et de l'incertitude qui pourrait régner à la veille des élections présidentielles, après que le Président Compaoré ait été au pouvoir pendant 25 ans. Bien que la situation politique au Mali se soit stabilisée et que le flux des réfugiés s'inverse, le Burkina Faso reste vulnérable aux risques plus généraux qui pèsent sur la situation sécuritaire régionale. Dans un contexte où la croissance élevée ne s'est pas traduite par une réduction de la pauvreté monétaire autant qu'on pouvait l'espérer, le risque de tensions sociales reste élevé, ce qui pousse les autorités à chercher à renforcer le dispositif de protection sociale, à maintenir les prix des produits de première nécessité à un bas niveau et à favoriser la création d'emplois.

**2. L'activité économique est restée vigoureuse en 2013, mais les projections de croissance pour l'année ont été révisées légèrement à la baisse, à 6,8 %.** Les principaux facteurs qui expliquent cette révision sont la baisse des cours de l'or qui influe sur la production aurifère, la croissance modeste de la production agricole après une récolte exceptionnelle en 2012 et la lenteur des dépenses d'investissement public. La révision à la baisse des projections de croissance aurait été encore plus marquée si les autorités n'avaient pas pris de mesures pour renforcer la résilience et la productivité dans le secteur agricole, en particulier dans le secteur du coton à forte intensité de main-d'œuvre. Des exploitations minières de grande taille ont licencié 500 travailleurs : cependant, le ralentissement de la croissance de l'activité minière ne devrait pas amputer fortement la croissance officielle étant donné le poids encore limité du secteur dans les comptes nationaux (bien que l'impact sur les recettes budgétaires soit plus prononcé, comme indiqué au paragraphe 3). L'inflation a continué de reculer sur un an, car les prix de l'alimentation ont diminué par rapport à la base élevée de 2012 ; l'inflation annuelle moyenne devrait être conforme aux prévisions, à 2 % (graphique 1).

**3. Les recettes ont souffert du ralentissement de la croissance et des ajustements de la politique économique jusqu'à fin juin, mais se sont redressées conformément aux projections pour fin septembre.** À fin juin, les recettes étaient inférieures de 44,4 milliards de francs CFA à l'objectif de 601,7 milliards de francs CFA, ce qui contraste vivement avec le dépassement de l'objectif des deux dernières années, du fait de la renonciation de l'État à une partie des accises sur les carburants et la diminution des impôts sur les bénéfices des compagnies minières. La stagnation de la production minière a influé directement sur les recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et les revenus des particuliers, et indirectement sur les recettes tirées des plus-values et de la TVA par le biais des biens achetés localement par les compagnies minières. Pour veiller à ce que les recettes recouvrées correspondent aux objectifs fixés pour la fin de l'année, les autorités ont redoublé d'efforts pour faire respecter les obligations fiscales et ont pris un certain nombre de

mesures administratives ponctuelles, par exemple des audits des paiements d'impôts, des créances de TVA, du chiffre d'affaires, ainsi que des transferts d'intérêts et des prix de vente à terme des compagnies minières. Les autorités ont engagé aussi des réformes pour combattre la fraude douanière et élargir l'assiette de l'impôt (MPEF, paragraphe 4). Fin septembre, les recettes dépassaient légèrement l'objectif de 817,5 milliards de francs CFA fixé dans le programme.

**4. L'exécution des dépenses a été inférieure aux prévisions.** Toutes les catégories de dépenses ont été inférieures à l'objectif (sauf les transferts, sur lesquels ont influé les ventes d'une obligation d'une entreprise publique), en particulier les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, dont le taux d'exécution a été de 56,7 % et de 79,1 % fin juin et fin septembre, respectivement. Mi-octobre, moins de la moitié des crédits budgétaires annuels avait été dépensée. Les légers déficits observés fin juin et fin septembre sur la base des engagements étaient plus élevés sur la base des encaissements-décaissements, car l'encours des dépenses dans la chaîne d'approbation a augmenté.

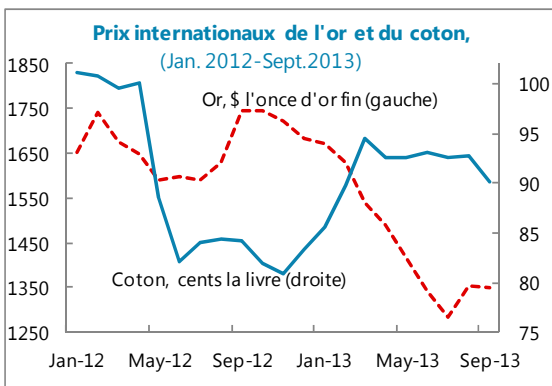
**5. Le solde des transactions extérieures courantes devrait se détériorer davantage que prévu en 2013.** Le déficit pour l'année devrait atteindre 3,5 % du PIB, contre une projection de 2,2% lors de la sixième revue et un chiffre révisé de 0,8 % pour 2012. Ces projections reposent sur une baisse des cours mondiaux de l'or et du coton pour l'année (la projection annuelle des PEM pour le coton a augmenté, mais les cours ont baissé fortement récemment, graphique 2), ainsi que sur une augmentation du volume des carburants importés pour la production d'électricité.

**6. Selon les indicateurs de stabilité financière, le système bancaire est solide.** Le crédit, a augmenté vigoureusement (34 % sur un an fin juillet 2013), principalement soutenu par le crédit à court terme, tandis que les prêts improductifs restent limités à 4 %. La rentabilité du secteur est adéquate aussi : le rendement des fonds propres est élevé, à 17 %. Le système bancaire reste assez concentré, quatre des plus grandes banques détenant 60 % des actifs. Après un relèvement des exigences de fonds propres dans l'UEMOA fin 2011, l'État a accordé une aide temporaire à plusieurs banques. Fin juin 2013, toutes les banques, sauf une, satisfaisaient à ces nouvelles exigences. En réaction à une stratégie de restructuration opérationnelle exigée par l'État, un nouvel administrateur permanent a été nommé récemment et ses pouvoirs ont été élargis. Les autorités prévoient que, d'ici fin 2013, toutes les banques satisferont aux nouvelles exigences réglementaires.

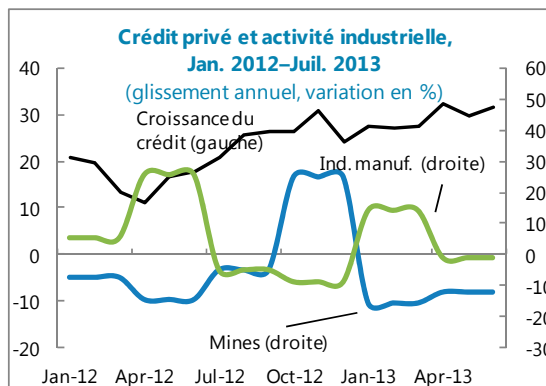
<b>Principaux indicateurs de solidité financière</b>				
	2010	2011	2012	Juin 13
Fonds propres régl. aux actifs pondérés par le risque	9.6	11.0	9.2	12.2
Prêts non productifs	9.5	5.3	3.6	4.0
Rendement sur fonds propres moyens après impôt	22.7	18.9	15.9	17.4
Total dépôts au total prêts	110.8	105.2	104.5	101.3

### Graphique 1. Burkina Faso: récente évolution économique

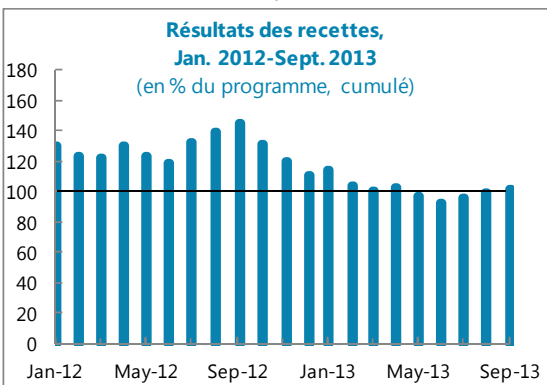
Les prix de l'or ont nettement baissé cette année et les prix du coton ont récemment diminué...



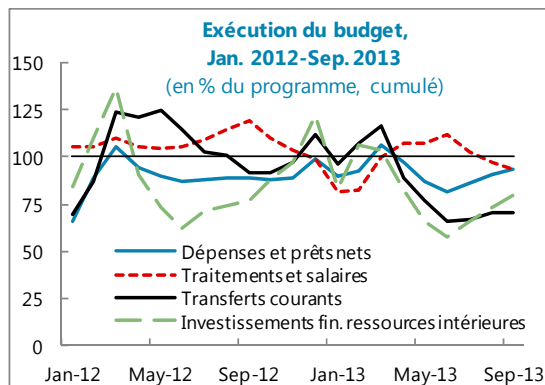
La robuste croissance du crédit repose sur les crédits à court terme; l'industrie minière/manufacturière ralentissent.



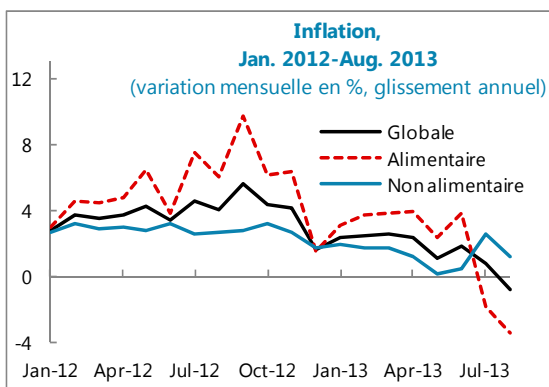
Ceci se retrouve dans les résultats des recettes qui sont moins robustes que ces dernières années.



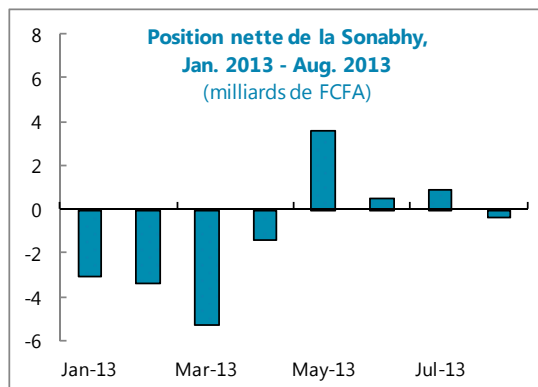
Entre-temps, l'exécution des dépenses a été lente, surtout les investissements.



L'inflation a nettement baissé et les prix des prod. alim. sont inférieurs à leur pic de l'été 2012.



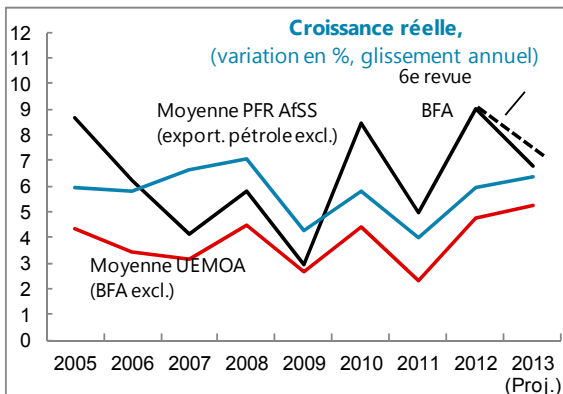
Entre-temps, les pertes de la SONABHY sont en baisse.



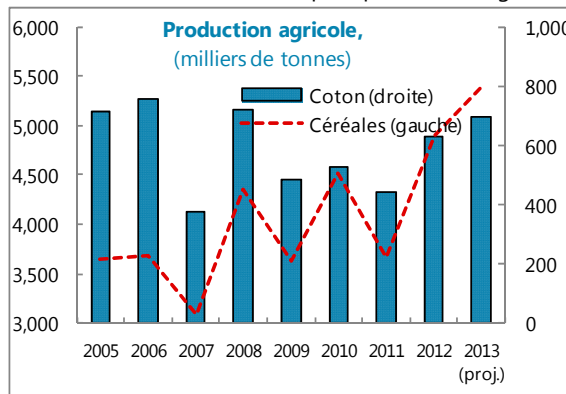
Sources: autorités burkinabés et calculs des services du FMI.

### Graphique 2. Burkina Faso: évolution réelle et extérieure, 2005–2013

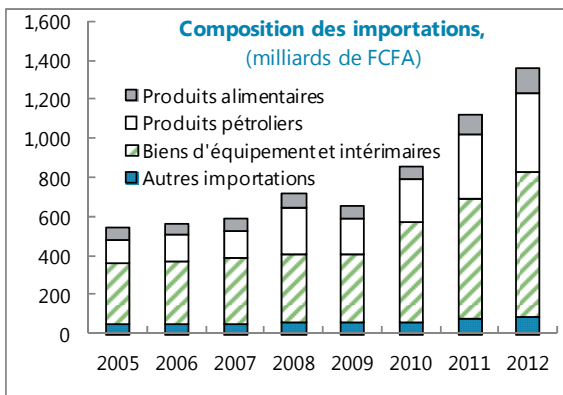
La croissance de 2013 a été légèrement révisée à la baisse.



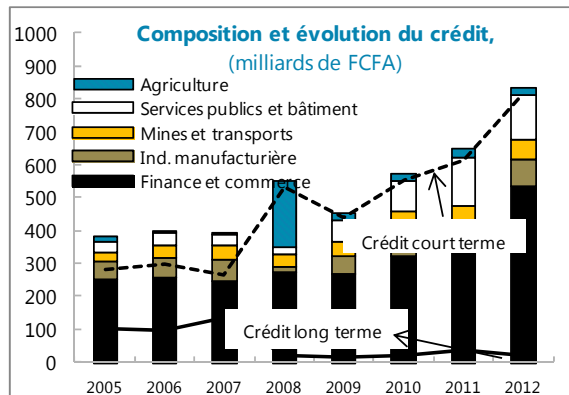
La production agricole devrait modestement augmenter, la base de 12 étant élevée et les précipitations irrégulières.



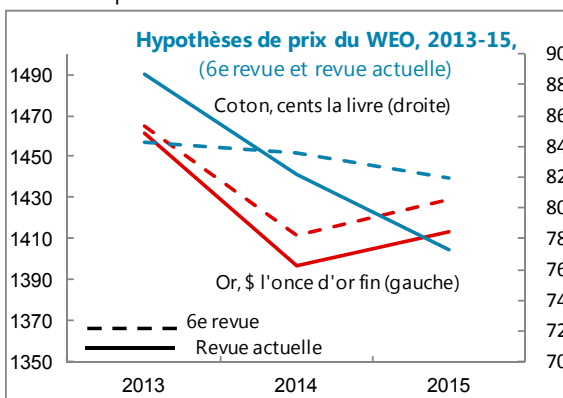
Pourtant, les importations ont continué à augmenter, notamment le combustible et les biens d'équipement



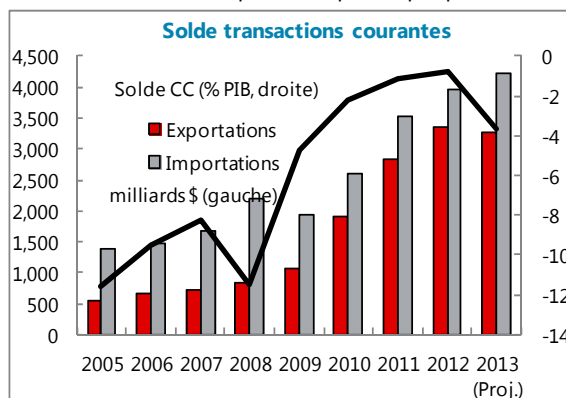
Le crédit privé a progressé, mais a été essentiellement tiré par le crédit à court terme.



À cause des révisions négatives des prévisions des prix de l'or et du coton du WEO...



...les projections de la détérioration du compte courant ont été plus marquées que prévu.



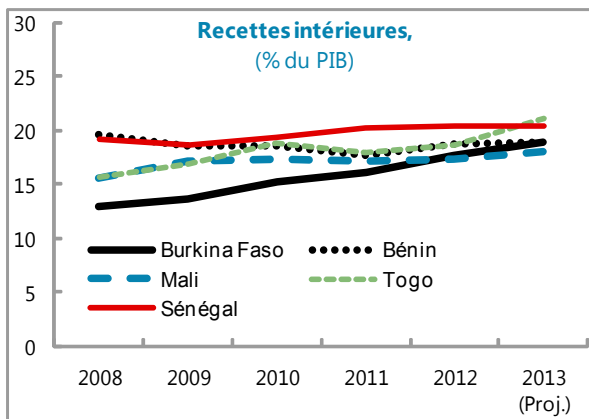
Sources: autorités burkinabés et calculs des services du FMI.



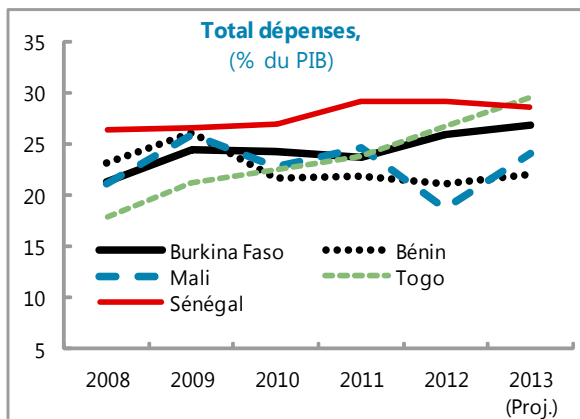
### Graphique 3. Burkina Faso: évolution budgétaire, 2008–2013

La performance des recettes s'est régulièrement améliorée et a atteint les normes régionales...

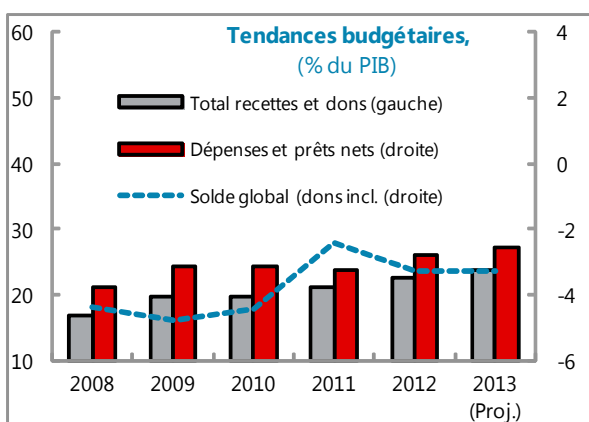
...tandis que les dépenses progressent en partie à cause de l'augmentation des dépenses sociales pour les plus vulnérables



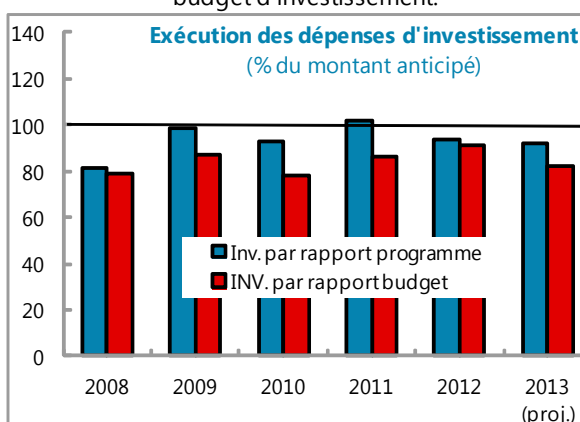
même si le déficit devrait rester stable...



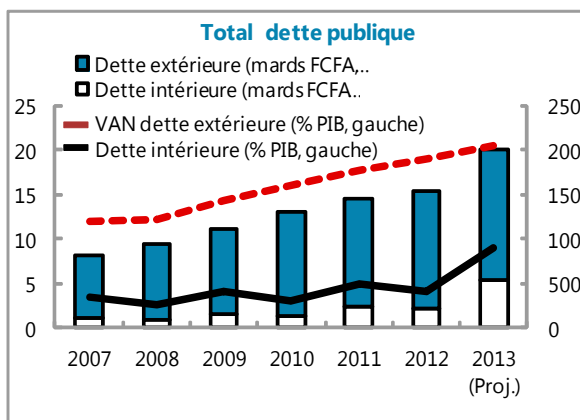
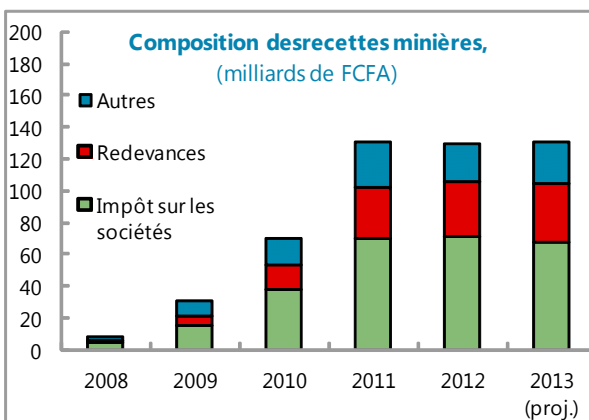
...principalement à cause de la sous-exécution du budget d'investissement.



Les recettes minières se sont stabilisées.



Les niveaux d'endettement restent modestes.



Sources: autorités burkinabés et calculs des services du FMI.

## EXCELLENTS RÉSULTATS DANS LE CADRE DE L'ACCORD FEC EN COURS

**7. Pour la septième et dernière revue de l'accord FEC en cours, la date d'évaluation était fixée à fin juin: tous les critères de réalisation et la plupart des objectifs indicatifs ont été atteints** (tableau 5). Les recettes ont été légèrement inférieures à l'objectif indicatif de 601,7 milliards de francs CFA en raison de la renonciation aux taxes sur le pétrole au profit de la SONABHY et de l'impact d'un ralentissement de l'activité minière sur les recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Malgré cela, le financement intérieur net et le déficit budgétaire ont aisément observé le critère de réalisation de 18,8 milliards de francs CFA et l'objectif indicatif de 70,3 milliards de francs CFA, respectivement, principalement en raison de la sous-exécution des dépenses d'investissement<sup>1</sup>.

**8. Les repères structurels pour fin juin et fin septembre ont tous été atteints en temps voulu** (tableau 6). Les autorités ont pris des mesures importantes pour accélérer l'exécution des dépenses d'investissement, notamment en adoptant un décret portant création d'un comité interministériel chargé du suivi des projets d'investissement indispensables qui ont pris du retard, avec le soutien d'un groupe de travail technique chargé de recenser les problèmes et de proposer des solutions pratiques (MPEF, paragraphe 11). Le Conseil des Ministres a modifié l'ordre de priorité des dépenses d'investissement public de manière à privilégier les projets «prêts à démarrer». Pour fin septembre, un atelier sur la rationalisation des dépenses publiques a conduit à l'adoption par le Conseil des Ministres d'un nouveau plan d'action, qui vise à la simplification et à la dématérialisation des processus d'approbation des dépenses. L'interconnexion entre la base de données biométriques et la base de données de l'état de paie (SIGASPE) a été achevée avec une couverture élargie des fonctionnaires, notamment des juges (MPEF, paragraphe 12).

## ENTRETIENS EN VUE D'UN NOUVEL ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FEC

### A. Objectifs d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC

**9. Le Burkina Faso a été l'un des pays de l'Afrique subsaharienne sans ressources naturelles qui a connu la croissance la plus rapide** (voir les Perspectives économiques régionales d'octobre 2013 du Département Afrique, dont l'analyse est antérieure à la récente évolution de

<sup>1</sup> Le financement intérieur net à fin mars, fin juin et fin septembre inclut la vente d'une obligation publique détenue par la SONABHY à des banques commerciales ; elle n'était pas incluse dans les objectifs car le calendrier de la vente était inconnu à cette époque. Son inclusion dans les chiffres effectifs mais pas dans l'objectif entraîne la non-observation de l'objectif indicatif en mars, mais pas du critère de réalisation à fin juin, ni de l'objectif indicatif à fin septembre. Fin décembre 2013 constitue la date d'évaluation pour la première revue du nouveau programme proposé, et les ventes d'obligations sont incluses dans le critère de réalisation relatif au financement intérieur net.

l'exploitation minière). Parmi les facteurs importants sont inclus la solide gestion de la politique macroéconomique de même que les efforts soutenus pour appuyer l'activité économique dans tout le pays en dépit de chocs nombreux, de la situation enclavée du pays et de sa vulnérabilité environnementale. Sa stabilité macroéconomique, difficilement acquise, reste fragile toutefois, et le pays doit encore faire face à toutes sortes de défis de développement : grande pauvreté monétaire, infrastructure insuffisante de l'énergie, des transports et des télécommunications, faible niveau d'éducation et chômage croissant chez les jeunes. L'évaluation a posteriori de 2013 des programmes à plus long terme du Burkina Faso a reconnu que, nonobstant d'importants progrès, le pays continue de faire face à de difficiles défis économiques et à des besoins aigus en matière de réduction de la pauvreté. Elle soulignait l'importance de la future intervention du FMI pour aider les autorités et ancrer les efforts de réforme en vue de la viabilité budgétaire et de la stabilité macroéconomique, dans le cadre d'une stratégie à moyen terme qui placerait la gestion transparente et efficiente de la richesse en ressources naturelles au premier plan.

**10. L'accord actuel au titre de la FEC a principalement mis l'accent sur l'amélioration de la mobilisation des recettes, un domaine dans lequel les autorités ont remporté d'importants succès.** Une récente mise à jour de l'évaluation a posteriori a noté qu'en dépit de multiples chocs négatifs, le programme a réussi à atteindre ses principaux objectifs tels que l'intensification de l'effort au niveau des recettes, le renforcement des institutions, l'augmentation de la participation du secteur privé, la liaison entre les budgets annuels et la viabilité de la dette de même que l'amélioration de la qualité des données. Ces conclusions ont été confirmées lors d'une conférence des parties prenantes en mai au Burkina Faso qui a également souligné la nécessité qu'un programme successeur mette davantage l'accent sur l'amélioration des dépenses publiques et l'accélération des investissements. Maintenant que les recettes se sont nettement améliorées ces dernières années grâce à l'exportation minière, aux réformes de la politique économique et à l'amélioration de l'administration des recettes, il devient de plus en plus nécessaire d'assurer que les processus de gestion des finances publiques mettent l'accent sur la qualité des dépenses, notamment pour satisfaire les besoins d'infrastructures, d'éducation et de formation. À plus long terme, la perspective d'une croissance continue des recettes des ressources naturelles ne peut qu'exacerber les enjeux.

**11. Le programme successeur proposé a pour but de régler les questions structurelles clés à long terme tout en préservant la stabilité dans un environnement macroéconomique éventuellement plus difficile dans les deux années à venir** (paragraphe 1). Les services du FMI et les autorités ont abordé quatre thèmes centraux pour orienter le cadre de politique économique dans un programme successeur appuyé par la FEC<sup>2</sup>. L'importance centrale de ces thèmes a été fermement avalisée par une large représentation de parties prenantes dans le pays, y compris la société civile, au cours des deux dernières revues. Ces thèmes sont les suivants : gestion effective

<sup>2</sup> En préparation à de nouvelles négociations sur les programmes, les services ont produit des notes détaillées sur les discussions de ces thèmes. Les questions soulevées dans ces notes seront couvertes de manière plus approfondie dans les prochaines consultations au titre de l'article IV, provisoirement prévues en même temps que la première revue de l'accord successeur au titre de la FEC.

des recettes de l'État provenant de l'exploitation des ressources naturelles ; amélioration de la qualité et du rythme des dépenses d'investissement ; appui des efforts destinés à transformer la croissance élevée en une croissance plus solidaire et, dans le secteur énergétique, amélioration de l'offre tout en assurant la viabilité financière.

## B. Cadre macroéconomique à moyen terme

**12. À moyen terme, les projections de la croissance du PIB restent aux environs de 7 % et l'inflation devrait rester maîtrisée à environ 2 %.** Les services du FMI ont expliqué qu'il fallait légèrement réduire les projections de croissance pour 2014 à 6,8% à cause des projections des prix des produits de base et du faible rythme des investissements en 2013, compensé par une accélération des dépenses d'investissement à la fin de 2013 et 2014. Pour autant, une reprise des investissements publics, de bonnes conditions climatiques et des conditions d'exportation plus favorables pourraient se traduire par une croissance plus élevée. La production d'or reste relativement stable pendant les trois années du programme, compte tenu des projections de prix des produits de base des *Perspectives de l'économie mondiale*, mais il est probable qu'elle augmentera avec le développement de nouvelles mines au sud-ouest du pays. La production du coton sera dopée par les mesures prises pour appuyer l'agriculture dans le contexte de la Stratégie de croissance accélérée et de développement (SCADD) qui inclut notamment la réhabilitation des terres dégradées, la micro-irrigation, le recours à des semences qui résistent davantage à la sécheresse et aux parasites et l'utilisation d'engrais.

**13. Le déficit budgétaire se maintiendra aux environs de 3 % du PIB à moyen terme, ce qui laisse une marge suffisante pour accélérer les investissements publics.** Les

projections tiennent compte d'une augmentation progressive des recettes fiscales au-delà du seuil régional de 17 % car les recettes minières rebondissent sous l'effet de la reprise anticipée des prix internationaux de l'or et de la poursuite des réformes par le gouvernement dans l'administration des recettes, notamment moyennant un partage accru des informations entre les directions fiscale et douanière et des mesures de suivi des douanes (MPEF, tableau 2). Les dépenses récurrentes sont contenues aux environs de 13 % du PIB suite à la réduction supposée des besoins de dépenses exceptionnelles en réponse aux chocs extérieurs,

notamment la sécheresse et la sécurité régionale. Cela permet au budget d'investissement de se maintenir aux alentours de 12,5 % du PIB à moyen terme. Les projections d'investissement financé sur ressources extérieures ayant été arrêtées à des niveaux plus réalistes, il reste à supposer que les

	2013	2014	2015	2016
Recettes intérieures	18.9	18.9	19.1	19.1
Recettes minières	2.4	2.9	2.6	2.5
Dons	4.9	4.8	3.8	3.8
Total dépenses	27.0	26.6	25.7	25.7
Courantes	14.5	13.7	13.3	13.1
D'investissement	12.3	12.8	12.3	12.5
Prêts nets	0.2	0.2	0.1	0.1
Solde global	-3.2	-3.0	-2.9	-2.9
Financement extérieur	2.3	1.3	1.9	1.9
Financement intérieur	0.9	1.6	0.6	0.5
Besoin de financement résiduel	0.1	0.1	0.4	0.4
- dont: prospectif FMI	0.1	0.1	0.1	0.1

investissements financés sur ressources intérieures occuperont une place de plus en plus prépondérante dans le total. Pour autant, il est crucial d'assurer que les réformes en cours destinées à améliorer l'exécution du budget soient pleinement mises en œuvre pour atteindre ces niveaux d'investissement. C'est pourquoi, la conditionnalité du programme inclut des points de référence pour accélérer l'exécution des dépenses d'investissement et étayer les changements importants en vue d'informatiser la chaîne des dépenses (MPEF, tableau 2).

**14. La future vente des obligations des entreprises publiques est prise en compte dans le cadre du futur financement intérieur.** Les cibles trimestrielles du programme ont été fixées pour tenir compte du moment probable de la vente de ces obligations, et un ajusteur a été prévu pour amender les cibles si le calendrier est différent de celui qui est programmé.

**15. À moyen terme, les soldes extérieurs devraient progressivement se détériorer, ce qui exigera un tirage sur les réserves internationales.** Le déficit du compte courant continuera vraisemblablement de se creuser à cause de la lente reprise des termes de l'échange. Les besoins pour soutenir l'ambitieux programme d'investissement des autorités s'ajouteront aux pressions qui s'exercent sur les importations, même si celles-ci sont quelque peu compensées par la poursuite de la modeste croissance des exportations d'or appuyées par les projections relatives à la stabilité des prix internationaux.

### C. Objectifs quantitatifs du programme pour la fin de décembre 2013 et 2014

**16. Les projections du déficit budgétaire de 2013 ont été révisées à la hausse (de 2,5 à 3,2% du PIB), ce qui reflète des modifications techniques.** Ce déficit accru ne correspond pas à une augmentation de l'enveloppe des dépenses ni à une baisse des projections des recettes. Il est en réalité dû à un changement des conditions de soutien budgétaire de la Banque mondiale (à savoir qu'un panachage de dons et de prêts s'est substitué aux dons uniquement) et de la comptabilité — dépenses de transferts et financement intérieur correspondant — pour la vente aux banques commerciales d'obligations dont le montant est équivalent à 38 milliards de FCFA (0,6% du PIB) qui ont été remises à la SONABHY en 2012 pour l'aider à renforcer sa position financière après les pertes encourues en 2011. Les objectifs du programme pour la fin décembre 2013 pour le déficit budgétaire et le financement intérieur net tiennent compte de ce changement. En dépit des facteurs qui ont un impact négatif sur la performance des recettes au cours des six premiers mois de l'année, les projections annuelles devraient toujours correspondre aux attentes grâce aux mesures administratives ad hoc susmentionnées.

**17. Les dépenses supplémentaires pour 2013 seront financées à partir des ressources budgétaires existantes compte tenu de la sous-exécution des dépenses d'investissement.** Les autorités ont introduit une série de mesures budgétaires supplémentaires qui représentent 1,1 % du PIB approuvé en octobre 2013 (Encadré 1). Les services du FMI ont assuré que le cadre reflète les besoins probables en subventions supplémentaires de SONABEL (équivalent à 0,2 % du PIB) pour couvrir les pertes d'exploitation et qu'il sera nécessaire d'inclure dans la loi sur le rapprochement budgétaire de 2013 au début de 2014. Aucune subventions supplémentaires n'ont été incluses

pour la SONABHY puisque les mesures mises en place par le gouvernement en mai 2013 (à savoir la renonciation à une part des droits d'accise au litre conservés par la SONABHY et la hausse des prix de détail du butane) ont endigué la plupart des pertes restantes. Compte tenu de l'importante sous-exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures à la mi-octobre (46 % du montant annuel budgétisé), les services du FMI se demandent si même en tenant compte des mesures pour accélérer les dépenses, il serait possible d'exécuter le reste de l'autorisation annuelle de près de 4,5 % du PIB au cours des deux derniers mois de l'année. Les autorités reconnaissent que cela serait difficile. Elles sont d'accord avec la recommandation des services qui consiste à financer les dépenses supplémentaires sur l'enveloppe de ressources existantes, en épargnant le produit d'une nouvelle émission obligataire intérieure (0,9 % du PIB) à utiliser en 2014. Cela réduirait les pressions potentielles en faveur de l'utilisation, plus tard dans l'année, de la totalité des ressources budgétaires disponibles pour d'autres dépenses, comme c'était le cas en 2012 dans des circonstances similaires.

### Encadré 1. Dépenses supplémentaires en 2013

Les autorisations de dépenses supplémentaires sont une initiative de l'État pour démontrer une meilleure répartition des bénéfices de la croissance soutenue au sein de la population :

**Dépenses sociales :** (i) 1,8 milliard de FCFA en dons alimentaires aux ménages vulnérables dans plusieurs provinces; (ii) 1,5 milliard de FCFA pour les orphelins, les enfants des rues et autres personnes vulnérables ; (iii) 2,8 milliards de FCFA pour l'assurance maladie des personnes âgées et des enfants handicapés et (iv) 2 milliards de FCFA en cotisations pour le Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES) pour offrir des lignes de crédit en vue de promouvoir l'emploi des jeunes, des retraités et des ménages à faible revenu.

**Activités génératrices de revenus :** Celles-ci sont destinées à la création de programmes de travaux publics appuyés par des programmes de formation professionnelle et d'alphabétisation. La somme de 10,4 milliards de FCFA est destinée à l'insertion de 83 720 jeunes et femmes dans les zones urbaines et rurales à des activités à forte intensité de main-d'œuvre (par exemple, direction de la circulation, entretien des gouttières, des routes et des fossés et travaux de paysagisme). La somme supplémentaire de 0,5 milliard de FCFA est allouée aux brigades vertes des communautés locales pour nettoyer les espaces publics et 1,2 milliard de FCFA sont consacrés au recrutement et à la formation de 3000 personnes à la sûreté, la sécurité routière et la protection civile.

**Enseignement supérieur :** 14 milliards de FCFA sont consacrés à une nouvelle structure universitaire en tant que financement relais d'un nouveau plan national de développement pour l'enseignement supérieur.

**Prix des produits alimentaires de base :** 13,8 milliards de FCFA sont consacrés à 40 magasins régionaux qui offrent des prix sociaux pour des produits alimentaires de base et 1 milliard de FCFA sont alloués au maintien des contrôles des prix moyennant le suivi des marges bénéficiaires sur les produits de gros et d'importation et des ristournes accordées par les détaillants de même qu'à la répression de la vente à prix trop élevé de matériel scolaire et du butane et de la revente illégale de combustible.

**Accroissement du revenu disponible pour les travailleurs :** (1) allocation de 7,5 milliards de FCFA en vue d'accroître les prestations de logement pour les fonctionnaires, y compris les enseignants et (ii) renoncement aux recettes fiscales de 2,9 milliards de FCFA en exonérant de l'impôt sur le revenu les trois premières tranches de la grille des salaires et en appliquant des taux inférieurs à toutes les autres tranches à un taux progressivement décroissant.

**18. Les résultats de 2013 dépendront néanmoins d'une réorientation des dépenses totales vers les investissements par rapport à 2012, ces investissements étant néanmoins inférieurs aux attentes.** Les dépenses courantes devraient atteindre 13,9 % du PIB (à l'exclusion des obligations de la SONABHY) ce chiffre étant supérieur aux projections de la sixième revue mais bien inférieurs aux niveaux de 2012 imputables à la crise. Si l'on prend pour hypothèse une forte accélération dans les derniers mois de l'année, les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures pourraient atteindre 7,6% du PIB, montant inférieur aux projections de la sixième revue, mais supérieurs au niveau obtenu en 2012.

**19. Le cadre proposé convenu comprend quelques éléments qui n'étaient pas encore inclus dans le projet de loi de finances de 2014 au moment des discussions.** Les objectifs du programme de 2014 permettent de recruter davantage d'enseignants, d'élargir les programmes sociaux et de procéder à des augmentations réalistes des dépenses d'investissement. Les recettes ont été révisées légèrement à la baisse pour tenir compte de la renonciation aux droits d'accise sur les combustibles et des exonérations d'impôts sur le revenu introduites à la fin de 2013. Les dépenses ont été augmentées pour tenir compte des transferts plus élevés de subventions à SONABEL, d'un montant équivalent à celui de 2013, et des obligations d'État équivalentes à 39 milliards de FCFA qui ont été émises pour couvrir les pertes passées encourues par les entreprises publiques (SONABHY et SOFITEX) en 2012. Les subventions implicites en 2013 seront aussi couvertes par des transferts budgétaires équivalant à 0,9 % du PIB, ce qui reste inférieur aux moyennes régionales et de l'Afrique subsaharienne. Le déficit global de 3 % du PIB serait en partie financé par un financement intérieur net plus élevé pour un total de 1,6 % du PIB, y compris le recours aux produits des obligations de 55 milliards de FCFA de 2013 et les obligations des entreprises publiques. Une nouvelle émission obligataire de 55 milliards de FCFA sera utilisée pour aider à couvrir les frais d'amortissement de 63,4 milliards de FCFA d'obligations pluriannuelles qui deviennent exigibles.

## D. Réformes structurelles pour appuyer les objectifs du programme

### Gérer l'utilisation des recettes des ressources naturelles

**20. Nonobstant le ralentissement temporaire qui a débuté cette année, l'activité minière, notamment aurifère, a connu une croissance très rapide au Burkina Faso depuis 2007** (graphique 4). Sous l'effet des augmentations marquées des prix internationaux de l'or et d'un

Objectifs budgétaires 2013 (% du budget révisé)			
	2012	2013	
	6e revue	6e revue	Proj.
Recettes intérieures	17.8	18.9	18.9
Dons	4.9	5.5	4.9
Dépenses et prêts nets	26.0	26.9	27.0
Courantes	14.7	13.3	14.5
D'investissement	11.1	13.4	12.3
Solde global (engagements)	-3.3	-2.5	-3.2
Ajustement sur base caisse	0.3	0.0	0.0
Financement extérieur	1.5	1.6	2.3
Financement intérieur	1.4	0.7	0.9
Besoin de financement résiduel	0.0	0.1	0.1
- dont: prospectif FMI		0.1	0.1



élargissement régulier des opérations minières industrielles, la production de l'or a dépassé les prévisions initiales des études de faisabilité et est passée de montants négligeables en 2007 à environ 40 tonnes en 2012. Cette même année, la production d'or représentait 76 % des exportations, 19 % des recettes budgétaires et 5,5 % de la croissance du PIB réel. Les estimations de l'extraction minière artisanale sont de l'ordre de 5 à 10 tonnes supplémentaires. Même si les prix internationaux marquent le pas, les perspectives du secteur restent très solides, avec des plans de développement de grande envergure pour l'une des mines industrielles les plus importantes et l'exploration de nouvelles réserves, de qualité supérieure, au sud-ouest du pays où de nouvelles entreprises pourraient tirer parti de meilleures liaisons de transport et de sources d'énergie plus fiables. Un Code minier actualisé a été soumis au Parlement et devrait être approuvé d'ici à la fin de l'année. La société civile et d'autres ont exprimé des préoccupations croissantes à propos de la santé et de la sûreté dans les mines artisanales. Pour régler cette question, les autorités ont intensifié leurs efforts de vulgarisation afin de faire prendre conscience de la nécessité de protéger le réseau aquatique de la contamination chimique, d'encourager les familles rurales à continuer à scolariser leurs enfants et de créer d'autres activités génératrices de revenus, notamment pour les femmes.

**21. Le Burkina Faso s'efforce d'avoir le système de gestion des recettes minières le plus transparent de l'Afrique.** Les autorités travaillent vers l'ITIE++ en vue d'accroître la transparence le long de la chaîne des ressources, de l'extraction, au traitement, à la gestion des recettes et à l'utilisation efficace des richesses en ressources. La publication en ligne des permis de recherche, des décrets d'approbation, des contrats et des études de faisabilité est aussi en cours. Toutefois, des problèmes de données entravent encore la capacité à évaluer l'impact direct et indirect des activités minières sur l'économie dans son ensemble. Les comptes nationaux reposent sur l'année 1999, ce qui pose problème puisque l'activité minière était très limitée à cette époque. Mesurer la production d'or elle-même présente aussi des difficultés, en partie à cause de la comptabilité de l'extraction artisanale car les écarts entre les organes responsables de l'État représentaient près de 6,9 tonnes pour 2012. Compte tenu de l'importance de ce secteur pour générer des recettes fiscales et d'exportation, les autorités mettent en place un comité qui inclut des représentants des douanes, des recettes internes et des mines pour établir et vérifier les données de production (MPEF, tableau 2) depuis le pesage de l'or brut dans les mines jusqu'à la confirmation des volumes envoyés à l'aéroport. Le fait que l'année de base des comptes nationaux repose sur 1999 pose aussi problème en limitant la pondération du secteur minier dans le calcul de l'activité économique réelle. Les autorités se sont engagées à prendre les mesures initiales pour actualiser l'année de référence (MPEF, paragraphe 29 et tableau 2).

**22. Un Code minier actualisé a été soumis au Parlement et devrait être approuvé d'ici à la fin de l'année.** Les récentes recommandations d'assistance technique du Département des finances publiques — qui portaient aussi sur les questions fiscales pour les investisseurs internationaux au-delà de l'extraction minière — mettaient l'accent sur le renforcement des capacités, l'intensification de la coopération entre les organes d'État responsables, l'élargissement de l'assiette fiscale de la TVA et la rationalisation des exonérations, sur la mise en place du principe de pleine concurrence (pratiques d'optimisation fiscale), sur l'établissement d'obligations minimum de fonds propres pour les succursales et sur le plafonnement des paiements d'intérêts par les succursales pour limiter le



transfer de dette. La plupart des recommandations ont déjà été prises en compte, au moins initialement, notamment dans le projet de code minier et le projet de loi de finances pour 2014. Pour faire fond sur ces efforts, les autorités entendent demander une assistance technique de suivi (MPEF, paragraphe 34).

**23. Compte tenu du fait que les recettes issues des ressources naturelles puissent progresser beaucoup plus rapidement que la capacité de l'État à bien les dépenser, la mission a entamé des discussions sur une règle budgétaire pour régir l'utilisation de ces ressources.**

Nombre de partenaires de développement, la société civile et les parties prenantes privées ont estimé qu'il s'agissait d'une initiative très importante. Les autorités ne sont pas opposées à cette règle mais estiment que la question doit être abordée dans le cadre de l'UEMOA et qu'elle exigera aussi un fort consensus intérieur<sup>3</sup>. Les services ont reconnu qu'une démarche à deux volets —régional et national— était nécessaire et reconnaissent que cela pourrait ralentir les progrès vers un accord sur une règle budgétaire. Il convient de noter toutefois qu'à des fins pratiques, les augmentations prévues des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures seraient à titre indicatif plus ou moins équivalentes en 2013-14 à celles qui sont projetées pour les recettes des ressources naturelles engendrées par le modèle FARI avec des spécifications détaillées pour le Burkina Faso.

**Améliorer la qualité et le rythme des dépenses d'investissements publics**

**24. Les autorités sont en train de mettre en œuvre de nombreuses mesures pour améliorer l'exécution des dépenses d'investissement, mais celles-ci n'ont pas encore porté fruits.**

L'amélioration de l'exécution des dépenses d'investissement représente un goulet d'étranglement crucial à la mise en œuvre de la stratégie de développement des autorités et c'est une condition indispensable pour assurer l'utilisation effective d'une enveloppe de ressources plus consistante, qui inclut notamment les recettes issues des ressources naturelles. Comme dans les années précédentes, une part importante du budget d'investissement de 2013 n'est pas dépensée, notamment dans les domaines prioritaires, tels que le pôle de croissance de Bagré, la santé et l'éducation.

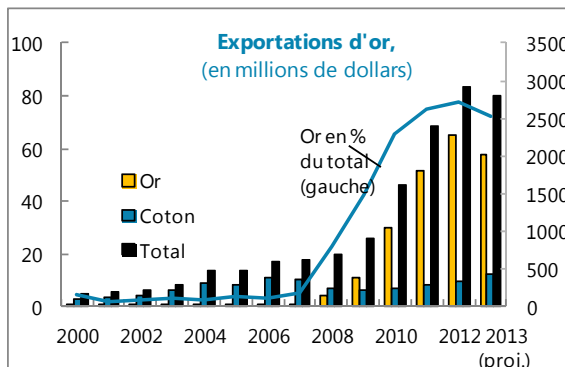
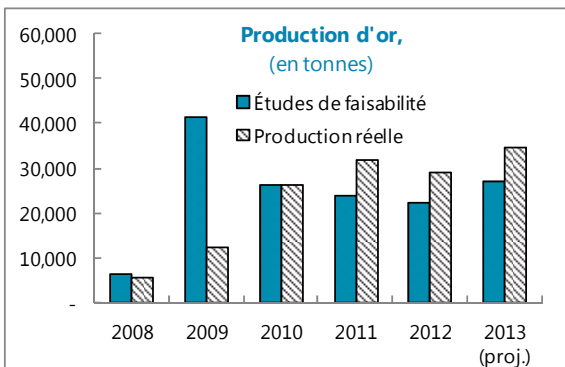
---

<sup>3</sup> Les autorités estimant que ces questions devaient être soulevées d'abord dans le contexte de l'UEMOA, les services du FMI n'ont donc pas entamé de discussions sur les options spécifiques d'une règle budgétaire, mais ont informellement partagé les informations sur les options éventuelles et les expériences des autres pays. Après une discussion au niveau de l'UEMOA, les services espèrent faire un exposé pendant les consultations au titre de l'article IV au printemps.

### Graphique 4. Burkina Faso: production d'or

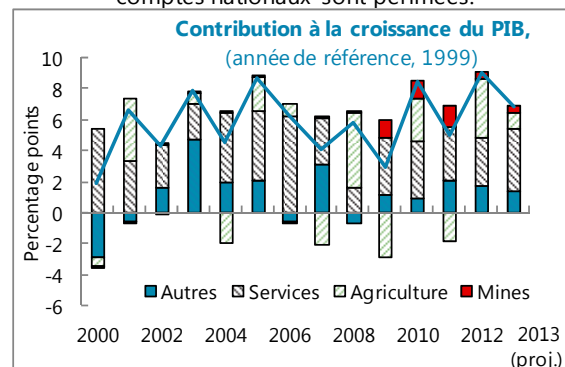
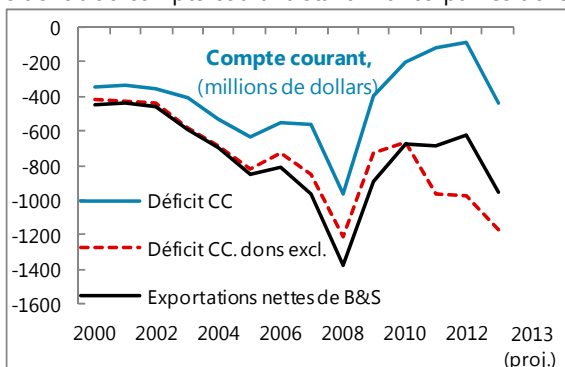
Le boom de l'or depuis 2007 est dû à de nouvelles découvertes et à de généreuses dispositions fiscales

Toute la production est exportée. L'or a rapidement remplacé le coton en tant qu'exportation primaire.



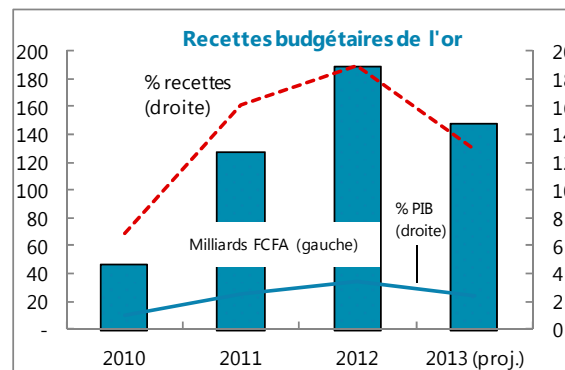
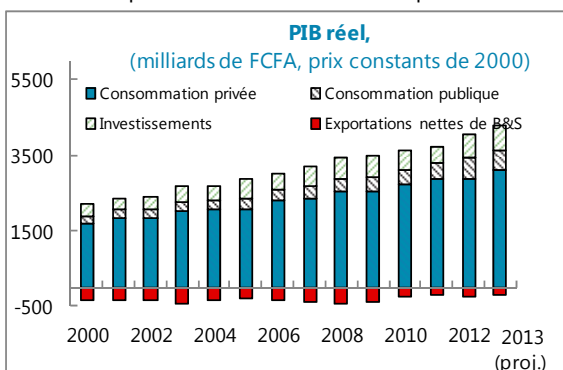
Les soldes extérieurs ne se sont pas vraiment améliorés puisque cela a alimenté principalement les importations, le déficit du compte courant étant financé par les dons.

L'or semble avoir eu un impact relativement limité sur l'activité réelle, mais les statistiques des comptes nationaux sont périmées.



L'augmentation du produit des exportations a principalement financé une hausse des importations et une partie de la consommation privée.

Le principal canal réel de l'économie est les recettes fiscales et les dépenses qui leur sont associées.



Sources: autorités burkinabés et calculs des services du FMI.

**25. Les autorités ont audité la chaîne de dépenses pour mieux comprendre la cause des retards et ont identifié quelques goulets d'étranglement cruciaux.** Ceux-ci incluent des systèmes d'approbation de paiements redondants, l'absence d'informatisation dans toute la chaîne de dépenses de même qu'un processus de passation des marchés publics trop lourd. Ces goulets d'étranglement ont été abordés lors d'un atelier national en juin 2013 et un plan d'action a été mis au point qui s'appuie sur les réformes passées. Le plan d'action a les objectifs suivants : (i) la clarification et la rationalisation des points de contrôle pour l'approbation des dépenses sur la base de l'évaluation de leur valeur ajoutée et de leur cohérence avec les directives de l'UEMOA et (ii) la dématérialisation de la chaîne de dépenses afin d'améliorer son efficacité, sa sécurité et son archivage. Certains aspects du plan d'action sont inclus en tant que conditionnalités du programme (MPEF, paragraphe 23 et tableau 2). S'agissant du système de passation des marchés publics, il existe un écart moyen de 100 jours entre l'appel d'offres et la sélection des fournisseurs ; les retards sont encore plus importants si les soumissionnaires rejetés font appel ce qui laisse peu de temps pour mettre en place un projet et décaisser dans le même exercice budgétaire. Les services ont exhorté la Banque mondiale à réorienter ses priorités afin d'offrir une assistance technique et des avis aux autorités dans ce domaine.

**26. Les retards sont aussi liés aux projets financés sur ressources extérieures et un comité interministériel ad hoc a été établi pour examiner les problèmes et leur trouver une solution** (repère structurel pour la fin de juin 2013). Les problèmes standards sont déjà bien connus : complexité et multiplicité des procédures de donateurs ; longs retards pour obtenir des avis de non-objections des multilatéraux, information insuffisante sur les projets bilatéraux financés par les donateurs et absence de continuité des consultants extérieurs. Qui plus est, certains projets financés sur ressources extérieures sont inscrits dans la loi de finances sans qu'il soit fait référence à un homologue d'État spécifique. Cependant, le comité interministériel a examiné des projets importants d'investissement spécifique financés par les donateurs qui ont enregistré de sérieux retards pour mieux comprendre les problèmes et proposer des solutions (MPEF, paragraphe 11). Le comité a produit une étude qui détaille les problèmes et recommande les principales mesures à prendre pour les régler, notamment : (i) les ministères doivent simplifier les politiques de passation des marchés, remédier aux incohérences institutionnelles, renforcer la communication interne et faire intervenir les communautés locales dans les projets pilotes ; (ii) les directeurs de projet doivent intensifier la vulgarisation pour expliquer l'intérêt des nouvelles infrastructures ; encourager le soutien local aux projets et veiller à des normes plus élevées pour les fournisseurs de services ; (iii) les bénéficiaires des investissements devraient former des comités volontaires pour soutenir et suivre l'exécution des projets et (iv) les partenaires de développement devraient accélérer les systèmes d'approbation et partager les informations sur les décaissements et la mise en œuvre des projets par le biais de systèmes basés sur le Web. Enfin, le Conseil des ministres s'est réuni en juin pour examiner le calendrier des projets d'investissement dans le budget à moyen terme et a privilégié des projets d'investissement «prêts à être exécutés» (MPEF, paragraphes 11, 25).

### **Transformer la croissance élevée en une croissance plus solidaire**

**27. Le Burkina Faso a enregistré une croissance élevée soutenue et a fait de bons progrès sur nombre d'indicateurs de développement humain, mais il n'a pas réussi à réduire la**

**pauvreté monétaire.** Entre 1990 et 2012, la croissance réelle a progressé et est devenue moins volatile (graphique 5). La croissance a été tirée principalement par l'agriculture et les services. Comme noté lors de la sixième revue, les dépenses de réduction de la pauvreté ont été relevées à presque 30 % des dépenses totales et les progrès vers les OMD ont été notables dans plusieurs régions, et de nombreux indicateurs sont maintenant supérieurs à ceux des pays voisins. Si les repas scolaires gratuits, l'amélioration de l'assainissement et l'accroissement de la gratuité des soins de santé ont sans aucun doute relevé le niveau de vie, ils n'ont pas permis de concrétiser les progrès recherchés pour réduire la pauvreté monétaire. Celle-ci est restée aux environs de 46 % au cours de la dernière décennie et le Burkina Faso occupe encore une place décevante sur l'indice de développement humain, notamment s'agissant du revenu et de l'éducation.

**28. L'agriculture — notamment le coton — a joué le rôle d'un «filet de sécurité sociale» effectif pour les zones rurales, fournissant des emplois et un revenu minimum ou de subsistance pour la majorité de la population rurale.** Le secteur du coton fournit des revenus à 15-20% de la population active du Burkina Faso et fait vivre directement ou indirectement près de la moitié de la population. Il est composé principalement de petits exploitants. Pour appuyer ce secteur et permettre à la production et aux revenus de mieux résister aux chocs mondiaux des prix et du climat, les autorités ont éliminé le monopole de la société publique d'égrenage du coton en mettant en place des fonds pour subventionner les intrants et stabiliser les prix pour les producteurs de coton. Un certain nombre de mesures ont eu des effets directs sur la productivité, moyennant l'élargissement de l'irrigation, l'introduction de semences génétiquement modifiées résistant à la sécheresse et aux parasites et le renforcement de la formation à la gestion foncière (Encadré 2). Pour autant, le secteur continue de faire face à de multiples défis, notamment l'accroissement des stocks mondiaux de coton, les changements climatiques et la dégradation des terres, de même que l'augmentation des prix des intrants.

**29. Les autorités privilégient les mesures destinées à réduire la pauvreté monétaire et améliorer l'éducation et la santé.** Le cadre du programme tient compte de nouvelles dépenses complémentaires en 2013 et des coûts de ces mesures, de même que des plans des autorités pour des dépenses supplémentaires en vue d'élargir la couverture du filet de sécurité sociale à moyen terme. La masse salariale projetée tient compte du recrutement à grande échelle de nouveaux enseignants et de médecins pour faciliter deux projets notables : l'introduction de la couverture de santé universelle, dont la planification est déjà bien avancée, avec une date de lancement en 2015, de même que la construction/rénovation de 2500 à 3000 salles de classe par an au cours des deux années à venir pour satisfaire tous les besoins d'infrastructures prioritaires recensés. Le Plan national de protection sociale a été lancé en 2012 et offre une protection ciblée des revenus, notamment par le biais de transferts de liquide. Le gouvernement continue d'accorder la priorité à la sécurité alimentaire, notamment en maintenant certains contrôles de prix.

**30. La création d'emplois plus diversifiés et de meilleure qualité est cruciale pour réduire la pauvreté monétaire.** Lors de la conférence des parties prenantes de mai au cours de laquelle un programme successeur et une évaluation a posteriori ont été abordés, plusieurs intervenants ont exprimé leur préoccupation quant à un chômage des jeunes exacerbé par un abandon des activités agricoles traditionnelles. Des investissements ciblés sont déjà en cours pour promouvoir la création

d'emplois, notamment des activités à plus haute valeur ajoutée liées à la production existante. Sur la base du modèle de Bagré, les autorités lancent aussi des pôles de croissance dans d'autres régions du pays (MPEF, paragraphe 27). Pour autant, les investissements dans l'enseignement supérieur et les programmes de formation ont été jusqu'à présent insuffisants pour créer une main-d'œuvre locale suffisamment qualifiée pour satisfaire aux demandes en évolution des zones de croissance. Un partenaire de développement bilatéral met l'accent sur les besoins de formation professionnelle mais il est nécessaire d'étudier rapidement cette question.

### Encadré 2. La filière coton

**Le secteur du coton du Burkina Faso a enregistré la performance de croissance la plus solide de l'Afrique de l'Ouest au cours de la dernière décennie.** Jusqu'à récemment, l'augmentation de la production était imputable principalement à l'accumulation de facteurs tels que la terre, la main-d'œuvre et les intrants, plutôt qu'à la productivité. Les récents développements et le recours à un coton génétiquement modifié ont nettement amélioré la productivité des facteurs et des intrants et ont doublé les rendements et réduit de deux tiers l'application manuelle ardue des engrais. Environ les deux tiers du coton produit au Burkina Faso proviennent actuellement d'une variété de différentes souches de semences génétiquement modifiées soigneusement sélectionnées par le laboratoire de la SOFITEX.

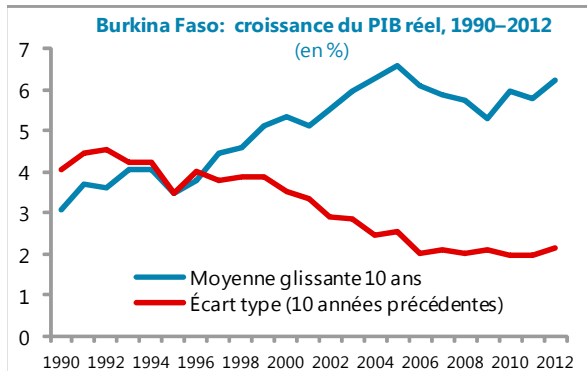
**En 2004, le secteur du coton a été libéralisé.** En même temps, les organisations de producteurs ont été renforcées et les avantages de l'intégration verticale maintenus. En 2004 le secteur a abandonné son système de canal unique et est passé à un système de monopole local. Deux nouvelles sociétés privées de coton se sont vues accorder des zones géographiques exclusives (FASO COTON et SOCOMA), et la SOFITEX s'est retirée de ces deux zones. La responsabilité de la coordination du secteur a été confiée à une association interprofessionnelle qui inclut des associations nationales de paysans et d'égreneurs. Le modèle de réformes burkinabè est unique en Afrique subsaharienne, en ce sens qu'il maintient le cadre institutionnel tout en remédiant aux questions problématiques. Les réformes ont encouragé une meilleure coordination du marché le long de la chaîne de valeur de même qu'une exécution individuelle des contrats ; ces deux domaines ont tendance à former des goulets d'étranglement qui entravent la performance des industries du coton de la région. En même temps, l'accès au financement et aux intrants s'est accru pour les petits exploitants et les services de transport sont maintenant fournis par le secteur privé.

**Les réformes ont aussi inclus la création de mécanismes innovateurs de gestion des risques de prix pour sauvegarder les prix perçus par les paysans.** Le principe qui sous-tend le fonds de lissage est le suivant : lorsque les prix internationaux sont élevés, les recettes excédentaires au-delà d'un certain seuil sont épargnées et lorsque les prix internationaux sont faibles, l'épargne est utilisée pour compléter les prix offerts aux exploitants. Ces dernières années le mécanisme est devenu pro-cyclique car la moyenne de cinq ans a été réduite à trois ans pour le calcul du prix pivot. Actuellement, le fonds est pratiquement épuisé en dépit du niveau relativement élevé des prix internationaux.

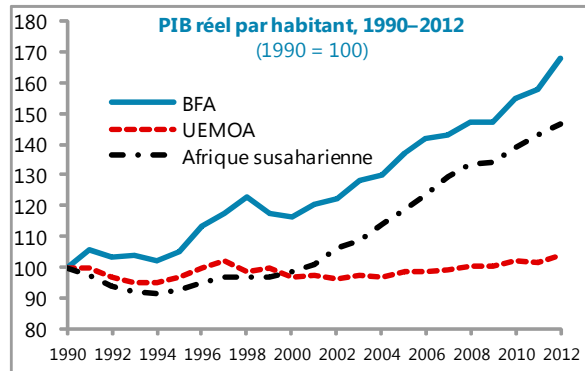
**Les réformes structurelles privilégient le travail en aval pour accroître la valeur intérieure ajoutée.** La filature est encore une activité limitée avec une seule société, appelée FILSAH. La majeure partie de la fibre de coton est exportée, 25 % étant réservée aux créneaux européens haut de gamme. Une partie de la fibre produite par FILSAH est vendue à des tisseurs artisanaux pour la production d'un tissu tissé à la main. Le coton burkinabè présente de nombreux avantages comparatifs : il est récolté à la main et présente de bonnes qualités intrinsèques conjuguées à un faible prix de production. Les clients intérieurs de FILSAH sont principalement des femmes artisans qui produisent un tissu traditionnel pour des chemises, des robes, des pantalons, des nappes, des rideaux, etc.

### Graphique 5. Burkina Faso: croissance solidaire

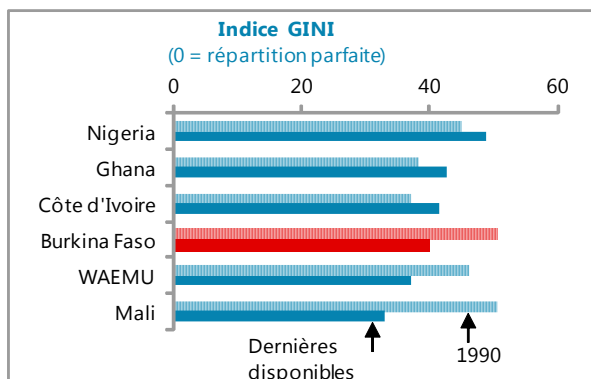
La croissance économique a nettement progressé et s'est stabilisée depuis 1990...



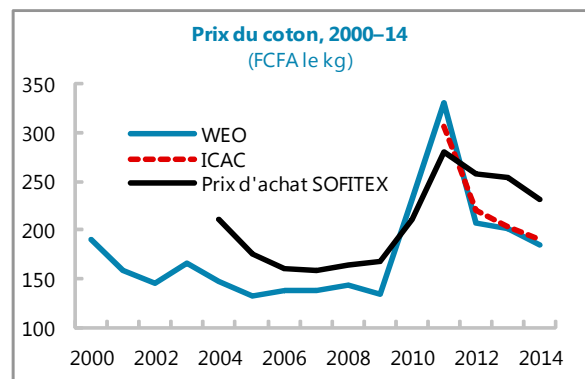
... alors que le PIB réel par habitant a augmenté plus vite que les normes régionales.



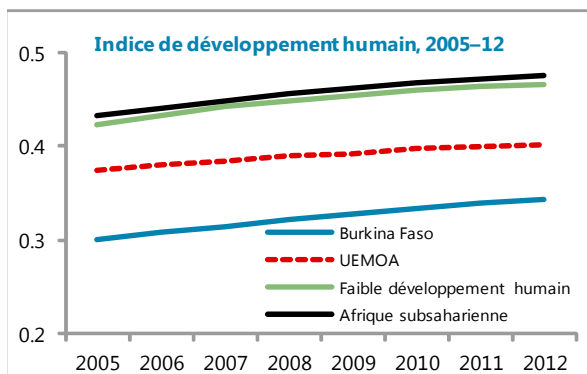
L'indice GINI indique que la répartition des revenus dans le pays, bien que moins bonne que les moyennes de l'UEMOA, s'est améliorée depuis 1990.



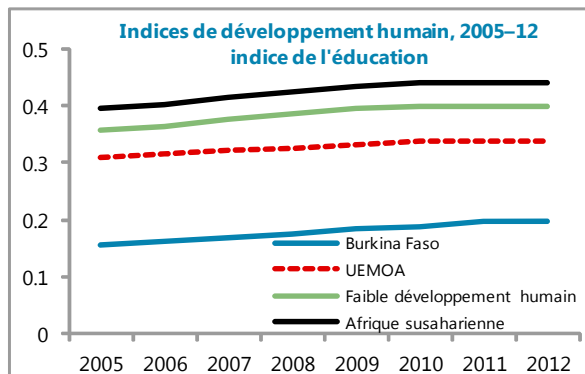
Le coton joue effectivement le rôle de filet de sécurité sociale pour les pauvres, mais c'est une source de revenu imprévisible.



Malgré les progrès dans certains domaines, le Burkina Faso se classe 183ème sur 186 sur l'indice de développement humain en 2013...



... tiré par l'indice de l'éducation.



Sources: autorités burkinabès; calculs des services du FMI; Indices de développement dans le monde; WEO; ICAC (Comité international consultatif du coton) et indicateurs de développement dans le monde, 2013.

**31. La création d'emplois est aussi importante pour éviter d'éventuels passifs budgétaires conditionnels à long terme pour l'État.** La SOFITEX (la société d'égrenage du coton dont l'État détient la majorité) a entrepris des mesures qui améliorent sa situation financière mais par le passé, elle a exigé des injections de capital de l'État. Par ailleurs, les opérations de la SOFITEX sont vitales pour maintenir un large emploi dans la filière coton. Il pourrait y avoir à long terme d'éventuels passifs budgétaires plus importants si la base de revenus de la population devenait plus fragile, car cela entraînerait des coûts croissants pour le Plan national de protection sociale, les programmes de sécurité alimentaire et présenterait également des problèmes de sécurité interne. Une inquiétude plus immédiate concerne l'épuisement du fonds de lissage des revenus de la filière coton en l'absence d'une garantie financière claire de l'État ou des donateurs. Les autorités recherchent des options pour tenter d'assurer sa viabilité financière, mais la nature pro-cyclique de sa formule sous-jacente de prix est une question qui se pose. Deux repères structurels (qui reflètent un processus en deux étapes) pour actualiser le plan d'entreprise à moyen terme de la SOFITEX sont inclus dans la conditionnalité du programme et un repère exige la mise au point d'options pour assurer la viabilité financière du fonds de lissage (MPEF, tableau 2).

**32. Le programme inclut des mesures pour promouvoir un accès abordable aux services financiers.** Pour élargir l'accès aux services financiers conformément aux objectifs de la SCADD, les autorités mettent l'accent sur le renforcement de la situation financière des institutions de micro-crédit (qui sont supervisées au niveau du pays, conformément aux directives régionales) et sur la qualité des services financiers de base offerts par la société postale SONAPOST, dont le vaste réseau géographique joue un rôle important pour offrir des services de proximité. La conditionnalité du programme pour 2014 inclut l'approbation de la stratégie de SONAPOST, de même que sa mise en œuvre par le biais d'un plan d'action (MPEF, tableau 2).

**33. Le programme offrira également un accès à un financement non concessionnel pour les infrastructures qui favorisent la croissance, telles que les routes.** Le programme impose la même limite nominale pour les emprunts non concessionnels (135,9 milliards de FCFA, soit 2,1 % du PIB), comme c'est le cas dans l'accord actuel au titre de la FEC, mais les projets ne sont plus liés à une limite spécifique, ce qui permettra une utilisation accélérée de la limite, par exemple pour une nouvelle liaison routière prévue avec le Bénin. Le premier contrat de ce type a été signé en octobre 2013 pour une liaison d'autoroute interne avec le Burkina Faso.

### **Amélioration de l'offre et de la viabilité financière du secteur énergétique**

**34. L'approvisionnement en énergie reste une des entraves les plus contraignantes à la croissance au Burkina Faso, tandis que les subventions implicites créent des passifs budgétaires permanents.** À la suite des discussions approfondies au cours de la sixième revue, les autorités ont réuni une conférence avec les donateurs en juin et élaboré un nouveau plan d'action pour accélérer les projets prévus afin d'accroître la capacité énergétique. Les nouveaux plans envisagent l'accélération des projets d'interconnexion avec des réseaux au Ghana et au Niger, de même que des projets d'expansion de la capacité de production d'énergie thermique interne. Des options destinées à rendre le barème plus progressif sont envisagées mais n'auraient qu'un impact financier limité. En dépit du fait que le prix horaire du kilowatt d'énergie est l'un des plus élevés de



la région, les entreprises ont répété à maintes reprises qu'elles étaient prêtes à payer davantage pour une source d'énergie fiable qui éliminerait la nécessité de groupes électrogènes de secours onéreux de même que le remplacement constant d'équipement électrique endommagé par les délestages et les surcharges. Dans ce contexte toutefois, une fourniture fiable de l'énergie place la barre très haut. Les engagements du programme prévoient de nouvelles projections de la situation financière de SONABEL sur la base de différents scénarios pour le coût des intrants, les tarifs et la composition de l'offre (MPEF, paragraphes 30 et 31 et tableau 2). Ces projections donneraient une image plus claire à l'État et aux donateurs de la voie à suivre pour accélérer les projets d'investissement afin d'accroître l'offre.

**35. Bien que la situation financière de SONABHY se soit stabilisée, les services ont encouragé les autorités à envisager de remettre en place le mécanisme existant d'ajustement automatique des prix qui avaient été suspendu.** Les services du FMI ont indiqué que le mécanisme pouvait être modifié pour introduire une marge plus étroite de changements et qui pourrait progressivement augmenter avec le temps. La stratégie de communication des autorités devrait expliquer que l'augmentation courante et prévue des dépenses sociales est le prix à payer pour atténuer l'impact sur les segments les plus vulnérables de la population et permettrait d'éviter de consacrer des ressources publiques rares à des subventions implicites pour les riches.

### Encadré 3. Secteur de l'énergie

**Le principal défi consiste à assurer l'approvisionnement adéquat et fiable d'électricité, tout en réduisant les passifs financiers imprévisibles qui découlent des prix fixes de détail intérieurs par rapport aux prix volatils des intrants (principalement le combustible).** Au Burkina Faso, l'énergie est fournie par deux sociétés d'État, la société d'électricité (SONABEL) et l'importateur de combustible (SONABHY). SONABEL détient le monopole de distribution de l'électricité ; les opérateurs privés n'ont jusqu'à présent manifesté qu'un intérêt limité. SONABHY détient un monopole juridique d'importation et de stockage des produits combustibles. Les deux entreprises publiques appliquent des prix de détail fixes, tandis que le prix du combustible importé est volatil, ce qui s'est traduit par des pertes financières pour les deux sociétés depuis 2011 et a accru les risques budgétaires et compromis l'offre énergétique et la croissance.

Les mesures d'urgence, telles que les subventions, les injections de capital et la renonciation de recettes fiscales, n'ont été que des palliatifs à court terme aux pertes encourues par SONABEL et SONABHY. Pour autant, des réformes plus approfondies sont requises pour rétablir la solidité financière et remédier aux problèmes de l'offre. La stratégie du Ministère des mines et de l'énergie, qui couvre 2013-22, s'articule autour des axes suivants : financement local, coopération régionale, accès universel à l'énergie fiable et énergie en tant que moteur d'une croissance durable.

- Le programme énergétique est destiné à accroître l'offre d'électricité par le biais de nouvelles interconnexions régionales (le Ghana d'ici à 2016, éventuellement le Niger), de la diversité de la production intérieure (solaire, thermique, hydroélectrique), d'une couverture accrue des zones rurales, de l'amélioration de l'offre de produits pétroliers (capacités de stockage, processus de passation des marchés, coûts de transport) et d'une gestion du côté de la demande en vue d'une utilisation plus efficiente de l'énergie.
- Le programme de «renforcement des capacités» remédie à certaines des insuffisances institutionnelles qui causent des retards dans l'exécution des projets d'investissement énergétique. Il couvre les prévisions, l'évaluation des besoins, la définition des priorités, la communication et la prise de conscience (notamment pour mieux préparer à des ajustements de prix) et la collaboration avec les donateurs.



## MODALITÉS DU PROGRAMME

**36. Les autorités demandent un accord triennal au titre de la FEC avec un accès équivalent à 45 % de la quote-part (27,09 millions de DTS) qui couvrirait autour d'un tiers du total des besoins projetés de la balance des paiements au cours de l'accord triennal.** La date de référence pour les critères de réalisation périodiques de la première revue de l'accord successeur proposé au titre de la FEC serait fixée à la fin de décembre 2013 et serait suivie d'une revue semi-annuelle. Le calendrier de décaissements proposé satisferait tous les besoins résiduels de financement budgétaire et de balance des paiements en 2014. Pour 2015 et 2016, d'autres sources de financement seraient recherchées pour appuyer le modeste ajustement budgétaire extérieur déjà incorporé dans le cadre du programme. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs proposés pour la première année du programme successeur demandé (31 décembre 2013–31 décembre 2014) sont présentés aux Tableau 1 du MPEF et les repères structurels proposés sont inclus dans le Tableau 2 du MPEF.

**37. Les autorités avaient soigneusement examiné l'option qui consiste à passer à un programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique du FMI.** Toutefois, compte tenu des projections des besoins émergents en matière de budget et de balance des paiements basés sur l'évolution des prix des produits de base, le ralentissement de la croissance et un environnement potentiellement plus incertain à l'avenir, notamment s'agissant de la sécurité régionale, elles ont estimé qu'il serait préférable de demander un accord au titre de la FEC qui maintient aussi la continuité et offre davantage de souplesse s'agissant du calendrier des revues.

**38. L'accord actuel au titre de la FEC arrivera à expiration au moment où a lieu le dernier décaissement.** Un pays membre ne peut avoir deux accords en vigueur en même temps en vertu des dispositions qui régissent l'instrument du Fonds RPC. Un projet de proposition de décision approuvant le nouvel accord au titre de la FEC sera remis au Conseil pour adoption suivant la procédure d'adoption par défaut d'opposition lorsque l'accord actuel au titre de la FEC arrivera à expiration.

**39. Une actualisation de l'AVD des services du FMI suggère qu'aucun changement n'est intervenu et que le risque de surendettement est toujours «modéré»** (graphique 6 et tableau 10). L'AVD conjointe la plus récente a été publiée en juillet 2013 et une actualisation officielle de l'AVD conjointe sera requise au moment des prochaines consultations au titre de l'article IV, qui sont prévues pour le printemps de 2014, conjointement à la première revue de l'accord successeur proposé au titre de la FEC. Sur la base de l'actualisation de l'AVD par les services du FMI, les améliorations imputables à la modification du taux de d'escompte à 5 % (au lieu de 3 %) sont largement compensées par les projections inférieures du prix de l'or, selon les *Perspectives de l'économie mondiale* et les impacts qui en découlent sur la production, ce qui signifie que le risque de surendettement «modéré» arrêté lors de la sixième revue reste inchangé (avec les seuils d'un indicateur franchis dans le test de résistance le plus extrême). L'inclusion de la dette publique

intérieure — qui reste une part importante en dépit du financement intérieur accru — dans l'analyse ne modifie pas de façon significative la dynamique des indicateurs du fardeau de la dette (graphique 7). Comme dans l'AVD de juillet, on suppose que les niveaux courants d'endettement intérieur sont maintenus à moyen terme et augmentent progressivement à long terme pour permettre le développement des marchés obligataires intérieurs et régionaux. Le montant de l'accès demandé pour un nouvel accord est peu élevé — 0,3 % du PIB sur trois ans — et l'impact est donc pratiquement nul sur les résultats de l'AVD.

## RISQUES DU PROGRAMME

### 40. Les risques au cours de la période du nouveau programme proposé sont équilibrés.

Les problèmes de sécurité au Mali ainsi que leurs implications sur le Burkina Faso connaissant une accalmie, les principales sources de risques du programme ont diminué à court terme. La transition politique au Burkina Faso présente néanmoins quelques risques, à savoir essentiellement la nervosité des investisseurs tant que la stratégie de transition n'est pas plus claire. Des augmentations des prix internationaux du combustible et/ou des produits alimentaires pourraient donner lieu à une intensification des tensions sociales intérieures. Des prix des matières premières inférieurs aux attentes pourraient se traduire par des déficits budgétaires et extérieurs accrus. Les risques à moyen terme pour le programme de politique économique sont les contraintes des capacités pour la mise en œuvre des programmes, ce qui signifie que les objectifs de dépenses d'investissement pourraient ne pas être atteints et les fruits attendus de la croissance ne pas se concrétiser. La croissance du PIB pourrait aussi être inférieure aux projections si les hypothèses relatives aux conditions climatiques et aux prix internationaux des matières premières sont par trop optimistes. La mobilisation des recettes pourrait aussi être touchée.

## ÉVALUATION DES SERVICES

41. **Les résultats du programme du Burkina Faso ont été très solides et les autorités continuent de donner la preuve de leur engagement vis-à-vis des objectifs convenus pour le programme.** Les autorités se sont fortement approprié le programme et reconnaissent qu'il est important qu'elles finissent par se passer des ressources du FMI. Elles demandent un niveau d'accès inférieur aux normes afin de donner clairement le signal qu'elles sont moins dépendantes des ressources du FMI. Le montant de l'accès demandé pour l'accord triennal est équivalent à 0,3 % seulement du PIB de 2014.

42. **La croissance des recettes des ressources naturelles devrait ralentir au cours des deux ou trois années à venir par rapport aux cinq années passées, mais il est fortement possible qu'un autre «boum» se produise à plus long terme ; la mise en place de mécanismes intérimaires pluriannuels pour gérer leur utilisation avec efficacité est donc importante.** Les préoccupations des autorités s'agissant des règles budgétaires s'appliquant aux ressources naturelles dans un contexte régional et dans le cadre d'un fort consensus intérieur sont valides mais

elles ne devraient pas diminuer leur détermination à fixer une règle susceptible de protéger l'utilisation des ressources des pressions accrues sur les dépenses.

**43. Les autorités doivent être félicitées pour leurs efforts d'accroissement de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et l'introduction de pratiques internationales modèles pour le régime fiscal.** Il sera important de renforcer la transparence moyennant une amélioration de la coopération entre les organes de recouvrement des recettes, y compris en élaborant des données de production plus fiables et en saisissant mieux les activités artisanales.

**44. Une année de référence actualisée pour la comptabilité nationale est importante afin d'analyser l'impact direct et indirect de l'utilisation des ressources naturelles sur la croissance, la création d'emplois et le revenu.** Sans une pondération adéquate des activités minières et des autres activités nouvelles, telles que les télécommunications, de même que des gains de productivité dans les activités existantes (coton) dans l'estimation du PIB, il sera difficile d'évaluer la transformation structurelle éventuelle qu'a subie le pays au cours de la dernière décennie de croissance élevée.

**45. Les capacités limitées d'investissement sont aussi une raison convaincante d'envisager des mécanismes pour régir l'utilisation des ressources publiques sur plusieurs années.** La démarche pluridimensionnelle des autorités, destinée à améliorer la qualité et le rythme des dépenses d'investissement, devrait alléger ces contraintes, quoique progressivement seulement. La gestion des finances publiques au Burkina Faso a traditionnellement reposé sur la nécessité de hiérarchiser les dépenses à cause de la pénurie de ressources. Récemment, avec les accroissements importants et inespérés du recouvrement des recettes, les capacités de dépenses d'investissement ont eu du mal à suivre. Au cours des deux dernières années, les services et les autorités ont convenus d'épargner le produit des émissions obligataires intérieures effectuées au cours de la seconde moitié de l'année, afin de les réserver aux utilisations prévues. Les autorités sont encouragées à prendre en considération les contraintes de capacités de dépenses *ex ante* et à fixer des objectifs de dépenses d'investissement plus réalistes afin d'optimiser leur planification sur plusieurs années dès le départ.

**46. Les efforts des autorités pour compléter la stratégie de développement avec de nouvelles mesures destinées à resserrer les filets de protection sociale et créer des emplois plus nombreux et plus diversifiés sont bienvenus.** Pour compléter les mesures existantes afin d'améliorer l'infrastructure et créer plus de pôles de croissance, il est urgent d'insister davantage sur l'enseignement supérieur et la formation professionnelle afin de satisfaire l'évolution des besoins en main-d'œuvre qualifiée. La diversification des sources de revenus renforcera la résistance du pays aux chocs et aux tendances de long terme, et permettra de mieux répartir les fruits d'une forte croissance.

**47. La baisse actuelle des prix internationaux du combustible offre une bonne occasion de réintroduire un mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe.** Prendre des mesures pendant une période relativement calme permettrait d'éviter la nécessité de mesure

d'urgence si la situation politique devenait plus difficile. La question des tarifs fixes de l'électricité est moins aisée à résoudre: des changements progressifs dans la grille des tarifs n'auraient qu'un impact limité sur la viabilité financière, mais ils seraient difficiles à imposer en l'absence d'une offre plus fiable, compte tenu du niveau déjà très élevé des tarifs. À court terme, les autorités ont raison d'axer leurs efforts sur l'accélération des plans destinés à élargir l'offre, mais la situation financière de SONABEL devra être suivie de près.

**48. Les services du FMI appuient l'achèvement de la septième revue de l'accord actuel au titre de la FEC de même que la demande des autorités d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC avec un accès équivalent à 45 % de la quote-part.** Ils appuient les critères de réalisation fixés pour la fin de décembre 2013, qui sera la première date de référence pour la première revue dans le cadre de l'accord demandé, de même que les critères de réalisation pour les revues semestrielles ultérieures jusqu'à la fin de décembre 2014. Ils appuient également l'ajout de nouveaux repères structurels pour la même période.

**Tableau 1. Burkina Faso: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–16**

	2011		2012		2013		2014		2015	2016
	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Prél.	6e revue <sup>2</sup>	Proj.	6e revue	Proj.	Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
<b>PIB et prix</b>										
PIB à prix constants	5.0	8.0	9.0	7.0	6.8	7.0	6.8	7.0	7.0	7.0
Déflateur du PIB	5.6	4.4	4.6	2.0	0.9	2.0	1.7	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.8	3.6	3.8	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	5.1	2.0	1.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>Monnaie et crédit</b>										
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) <sup>2</sup>	11.2	13.5	16.1	17.5	12.9	16.7	18.2	16.2	16.7	16.7
Crédit à l'État (système bancaire) <sup>2</sup>	-1.9	0.5	-2.7	1.5	3.1	1.0	5.7	0.9	0.8	0.8
Crédit au secteur privé	23.5	17.3	24.1	23.4	20.7	22.2	20.0	20.4	20.4	20.4
Monnaie au sens large (M3)	13.8	11.3	15.9	18.4	14.0	16.3	14.9	15.5	15.6	15.6
<b>Secteur extérieur</b>										
Exportations (f.à.b.), valeur en francs CFA)	44.6	21.0	31.4	9.3	-7.2	10.1	-0.5	2.4	5.0	5.0
Importations (f.à.b.; valeur en francs CFA)	30.9	31.5	25.3	8.3	1.1	6.0	5.8	-1.0	5.1	5.1
Termes de l'échange	-4.0	4.1	6.1	-0.7	-11.4	3.6	-3.1	1.7	1.7	1.7
Taux de change effectif réel	1.7	...	...	...	...	...	...	...	...	...
FCFA/\$ EU (moyenne annuelle)	471.4	...	510.0	...	...	...	...	...	...	...
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
<b>Finances de l'administration centrale</b>										
Recettes courantes	16.1	16.6	17.8	18.9	18.9	18.7	18.9	19.1	19.1	19.1
<i>Dont</i> : recettes fiscales	14.1	15.0	15.8	16.9	17.0	16.7	16.9	17.2	17.2	17.2
Total dépenses et prêts nets	23.6	27.2	26.0	26.9	27.0	25.6	26.6	25.7	25.7	25.7
<i>Dont</i> : dépenses courantes	12.7	14.5	14.7	13.3	14.5	12.7	13.7	13.3	13.1	13.1
Solde budgétaire global, dons excl. (engagem)	-7.5	-10.5	-8.2	-7.9	-8.1	-6.9	-7.8	-6.6	-6.6	-6.6
Solde budgétaire global, dons incl. (engagem)	-2.4	-3.2	-3.3	-2.5	-3.2	-2.4	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9
<b>Épargne et investissement</b>										
Solde courant (transferts officiels incl.)	-1.2	-4.7	-0.8	-2.2	-3.5	-2.2	-5.8	-5.2	-5.2	-5.2
Investissements bruts	15.6	18.4	22.8	18.4	22.6	18.7	19.4	20.0	19.7	19.7
Publics	6.9	8.8	7.8	9.4	8.6	8.9	8.9	8.6	8.7	8.7
Privés	8.7	9.6	15.0	9.0	13.9	9.8	10.4	11.4	11.0	11.0
Épargne nationale brute	14.5	13.7	22.0	16.2	19.1	16.5	13.5	14.8	14.5	14.5
Publique	9.0	5.7	7.5	9.9	9.5	9.0	8.7	8.6	8.6	8.6
Privée	5.4	8.0	14.5	6.3	9.6	7.4	4.8	6.2	5.9	5.9
<b>Indicateurs d'endettement</b>										
Dettes extérieures	24.6	25.1	23.2	24.6	24.9	25.4	25.2	26.2	27.0	27.0
VAN de la dette extérieure (% des exportatio)	65.9	55.6	63.0	66.7	76.9	68.9	82.8	90.3	96.0	96.0
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de FCFA)	4,937	5,421	5,628	6,062	6,062	6,705	6,582	7,183	7,836	7,836
PIB nominal par habitant (\$EU)	655	...	674	...	...	...	...	...	...	...

Sources: Autorités burkinabèes et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Cinquième revue FEC.<sup>2</sup> Pourcentage de la monnaie au sens large, début de période.<sup>3</sup> La base du PIB est le chiffre révisé pour 2013.

Tableau 2a. Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2011-16

	2011		2012		2013		2014		2015	2016
	Prél.	EBS/12/70	LFR	Prél.	6e revue	Proj.	6e revue	Proj.	Proj.	Proj.
	(milliards de FCFA)									
<b>Total recettes et dons</b>	1047.3	1234.8	1343.9	1276.5	1479.0	1445.1	1553.3	1556.3	1642.6	1788.9
Total recettes	793.6	858.7	924.7	999.0	1148.4	1147.9	1254.7	1242.5	1373.0	1494.8
Recettes fiscales	695.6	745.3	812.1	890.8	1022.9	1031.2	1119.7	1110.5	1232.6	1349.7
<i>Dont: Impôt sur les sociétés mines d'or</i>	86.8			90.2	79.6	64.6	92.6	75.2	73.3	74.8
Recettes non fiscales	98.0	113.4	112.5	108.2	125.5	116.7	135.0	132.0	140.3	145.1
<i>Dont: redevances or</i>	17.7	45.2	...	43.7	41.8	30.4	47.1	41.4	43.3	45.0
Dons	253.7	376.1	419.3	277.5	330.6	297.2	298.5	313.8	269.6	294.1
Projet	73.1	215.5	223.5	111.6	150.8	150.8	154.6	216.8	186.8	203.7
Programme	180.6	160.5	195.8	165.9	179.7	146.4	143.9	97.0	82.9	90.4
<b>Dépenses et prêts nets<sup>1</sup></b>	1166.0	1419.5	1557.0	1460.8	1628.1	1638.4	1715.9	1754.0	1848.9	2014.1
Dépenses courantes	628.3	761.3	770.3	828.7	804.7	879.9	854.4	900.6	955.2	1027.0
Traitements et salaires	281.4	319.9	334.4	332.3	353.6	366.3	394.1	401.0	445.4	485.8
Biens et services	97.1	104.0	124.2	120.6	133.3	130.1	145.8	129.6	140.7	141.0
Paiements d'intérêts	28.3	20.6	28.5	41.8	29.9	29.9	37.0	34.4	45.9	55.4
Intérieurs	15.9	12.3	20.1	28.8	17.5	17.5	19.8	17.0	24.7	29.6
Extérieurs	12.4	8.4	8.4	13.0	12.4	12.4	17.2	17.4	21.2	25.9
Transferts courants	221.4	316.8	283.2	333.9	287.9	353.6	277.5	335.6	323.2	344.7
<i>Dont: sécurité alimentaire/réfugiés</i>	17.6	75.2	60.3	73.5	35.9	35.9	...	.....	...	...
subventions à SONABHY	36.0	15.5	15.5	50.7	9.0	9.3	...	9.3	...	...
subventions à SONABEL		...	...	...	28.0	40.6	...	40.6	...	...
dépenses supplémentaires militaires et de sécurité		...	...	...	40.6	40.6	...	.....	...	...
obligations des entreprises publiques <sup>2</sup>						38.0		39.0		
Dépenses d'investissement	488.6	665.1	778.7	625.1	813.4	748.5	851.5	840.5	883.7	977.1
Financées sur ressources intérieures	286.4	333.5	401.9	407.9	538.4	462.9	543.1	526.3	594.3	661.5
Financées sur ressources extérieures	202.2	331.6	376.8	217.1	275.0	285.6	308.4	314.2	289.4	315.6
Prêts nets	2.7	-6.9	8.1	7.1	10.0	10.0	10.0	12.9	10.0	10.0
<b>Solde global<sup>1</sup></b>	-118.8	-184.7	-213.1	-184.3	-149.1	-193.3	-162.6	-197.7	-206.3	-225.2
Ajustement base caisse	12.9	0.0	0.0	19.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global (base caisse)</b>	-105.8	-184.7	-213.1	-164.8	-149.1	-193.3	-162.6	-197.7	-206.3	-225.2
<b>Financement</b>	105.1	147.3	258.7	158.2	144.3	188.5	152.6	190.7	176.0	191.5
Financement extérieur	108.8	94.9	133.6	85.5	100.0	136.6	112.6	88.1	136.0	151.5
Tirages	129.1	116.1	154.8	107.3	124.2	160.8	153.8	115.4	179.0	195.2
Prêts projets	129.1	116.1	153.3	105.5	124.2	134.8	153.8	97.4	102.6	111.9
Prêts programmes	0.0	0.0	1.5	1.8	0.0	26.0	0.0	18.0	76.4	83.3
Amortissement (FMI excl.)	-20.3	-21.2	-21.2	-21.7	-24.2	-24.2	-41.2	-27.3	-43.0	-43.7
Financement intérieur	-3.7	52.4	125.2	72.7	44.3	51.9	40.0	102.6	40.0	40.0
Financement bancaire	-24.5	0.0	34.6	-32.4	26.8	54.6	20.0	113.9	20.0	20.0
Banque centrale	-31.4	0.0	34.6	-2.6	29.2	-5.6	0.0	82.9	0.0	0.0
<i>Dont: épargné à la Banque centrale</i>				-32.4		-22.6		55.0		
Banques commerciales <sup>2</sup>	6.9	0.0	0.0	-29.8	-2.4	60.2	20.0	31.0	20.0	20.0
<i>Dont: obligations des entreprises pub. vendues</i>				8.0		38.3		39.4		
<i>Dont: émissions obligataires de l'adm. centrale</i>				60.9		55.0		55.0		
Financement non bancaire	20.8	52.4	90.6	105.0	17.5	-2.7	20.0	-11.3	20.0	20.0
Erreurs et omissions	0.7			6.6						
<b>Déficit de financement</b>	0.0	37.4	-45.6	0.0	4.8	4.8	10.0	7.0	30.3	33.6
<i>Dont: futurs décaissements du FMI</i>	0.0	37.4	...	0.0	4.8	4.8	0.0	7.0	7.0	7.0
<i>Pour mémoire :</i>										
Dépenses de réduction de la pauvreté	298.2	391.2	408.4	408.4	464.3	464.3	523.0	513.4	560.3	611.1
Recettes mines d'or	127.4			189.5	183.1	147.6	213.4	191.1	187.8	194.2
Solde global, recettes mines d'or excl.	-246.2			-373.9	-332.2	-340.9	-376.0	-388.8	-394.0	-419.3

Sources: Autorités burkinabèes et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Base engagement.<sup>2</sup> Inclut les obligations des entreprises publiques en tant que transferts de dépenses supplémentaires et le financement des banques commerciales (38,3 milliards de FCFA en 2013 et 39,4 milliards de FCFA en 2014).

**Tableau 2b. Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2011-16**

	2011	2012	2013		2014		2015	2016
	Prél.	Prél.	6e revue <sup>2</sup>	Proj.	6e revue	Proj.	Proj.	Proj.
	(en pourcentage du PIB)							
<b>Total recettes et dons</b>	21.2	22.7	24.4	23.8	23.2	23.6	22.9	22.8
Total recettes	16.1	17.8	18.9	18.9	18.7	18.9	19.1	19.1
Recettes fiscales	14.1	15.8	16.9	17.0	16.7	16.9	17.2	17.2
<i>Dont:</i> Impôt sur les sociétés mines d'or	1.8	1.6	1.3	1.1	1.4	1.1	1.0	1.0
Recettes non fiscales	2.0	1.9	2.1	1.9	2.0	2.0	2.0	1.9
<i>Dont:</i> redevances or	0.4	0.8	0.7	0.5	0.7	0.6	0.6	0.6
Dons	5.1	4.9	5.5	4.9	4.5	4.8	3.8	3.8
Projet	1.5	2.0	2.5	2.5	2.3	3.3	2.6	2.6
Programme	3.7	2.9	3.0	2.4	2.1	1.5	1.2	1.2
<b>Dépenses et prêts nets<sup>1</sup></b>	23.6	26.0	26.9	27.0	25.6	26.6	25.7	25.7
Dépenses courantes	12.7	14.7	13.3	14.5	12.7	13.7	13.3	13.1
Traitements et salaires	5.7	5.9	5.8	6.0	5.9	6.1	6.2	6.2
Biens et services	2.0	2.1	2.2	2.1	2.2	2.0	2.0	1.8
Paievements d'intérêts	0.6	0.7	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7
Intérieurs	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Extérieurs	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Transferts courants	4.5	5.9	4.7	5.8	4.1	5.1	4.5	4.4
<i>Dont:</i> sécurité alimentaire/réfugiés	0.4	1.3	0.6	0.6	...	...	...	...
subventions à SONABHY	0.7	0.9	0.1	0.2	...	0.2	...	...
subventions à SONABEL	...	...	0.7	0.7	...	0.7	...	...
dépenses supplémentaires militaires et de sécurité	...	...	0.7	0.7	...	...	...	...
obligations des entreprises publiques <sup>2</sup>	...	...	...	0.6	...	0.6	...	...
Dépenses d'investissement	9.9	11.1	13.4	12.3	12.7	12.8	12.3	12.5
Financées sur ressources intérieures	5.8	7.2	8.9	7.6	8.1	8.0	8.3	8.4
Financées sur ressources extérieures	4.1	3.9	4.5	4.7	4.6	4.8	4.0	4.0
Prêts nets	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1
<b>Solde global<sup>1</sup></b>	-2.4	-3.3	-2.5	-3.2	-2.4	-3.0	-2.9	-2.9
Ajustement base caisse	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global (base caisse)</b>	-2.1	-2.9	-2.5	-3.2	-2.4	-3.0	-2.9	-2.9
<b>Financement</b>	2.1	2.8	2.4	3.1	2.3	2.9	2.5	2.4
Financement extérieur	2.2	1.5	1.6	2.3	1.7	1.3	1.9	1.9
Tirages	2.6	1.9	2.0	2.7	2.3	1.8	2.5	2.5
Prêts projets	2.6	1.9	2.0	2.2	2.3	1.5	1.4	1.4
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.3	1.1	1.1
Amortissement (FMI excl.)	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.6	-0.4	-0.6	-0.6
Financement intérieur	-0.1	1.3	0.7	0.9	0.6	1.6	0.6	0.5
Financement bancaire	-0.5	-0.6	0.4	0.9	0.3	1.7	0.3	0.3
Banque centrale	-0.6	0.0	0.5	-0.1	0.0	1.3	0.0	0.0
<i>Dont:</i> épargné à la Banque centrale	...	-0.6	...	-0.4	...	0.8	...	...
Banques commerciales <sup>2</sup>	0.1	-0.5	0.0	1.0	0.3	0.5	0.3	0.3
<i>Dont:</i> obligations des entreprises pub. vendues	...	0.1	...	0.6	...	0.6	...	...
<i>Dont:</i> émissions obligataires de l'adm. centrale	...	1.1	...	0.9	...	0.8	...	...
Financement non bancaire	0.4	1.9	0.3	0.0	0.3	-0.2	0.3	0.3
Erreurs et omissions	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Déficit de financement</b>	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.4
<i>Dont:</i> futurs décaissements du FMI	...	...	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1
<i>Pour mémoire:</i>								
Dépenses de réduction de la pauvreté	6.0	7.3	7.7	7.7	7.8	7.8	7.8	7.8
Recettes mines d'or	2.6	3.4	3.0	2.4	3.2	2.9	2.6	2.5
Solde global, recettes mine d'or excl.	-5.0	-6.6	-5.5	-5.6	-5.6	-5.9	-5.5	-5.4
PIB nominal (milliards de FCFA)	4,937	5,628	6,062	6,062	6,705	6,582	7,183	7,835

Sources: Autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Base engagements.<sup>2</sup> La base du PIB est le chiffre révisé pour 2013. GDP base is the revised figure for 2013<sup>3</sup> Supplémentaire et le financement commercial (38,3 milliards de FCFA en 2013 et 39,4 milliards de FCFA en 2014).

**Tableau 3. Burkina Faso: Situation monétaire, 2011–16**

	2011	2012	2013		2014		2015	2016
			6e revue	Proj.	6e revue	Proj.	Proj.	
(milliards de FCFA)								
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	681.5	678.8	694.5	698.4	685.8	632.9	615.6	587.7
BCEAO	275.3	233.9	249.5	253.4	240.8	188.0	170.7	141.2
Actifs	488.5	509.1	520.8	524.7	506.5	453.7	425.3	384.3
Passifs	213.1	275.2	271.3	271.3	265.7	265.7	254.6	242.1
Banques commerciales	406.2	445.0	445.0	445.0	445.0	445.0	445.0	445.0
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	819.6	1061.4	1365.6	1284.9	1709.8	1645.2	2014.9	2453.5
Crédit intérieur net	943.8	1133.0	1437.2	1433.1	1781.4	1832.8	2202.1	2642.5
Crédit net à l'État	-7.8	-48.2	-21.4	6.4	-1.4	119.9	139.9	159.9
Trésor	60.0	-19.1	4.2	35.6	24.2	149.0	169.0	189.0
BCEAO	11.2	-1.8	27.4	-7.4	27.4	75.5	75.5	75.5
Banques commerciales	48.9	-17.3	-23.2	43.0	-3.2	73.6	93.6	113.6
Administration centrale, autres	-67.9	-29.1	-25.5	-29.1	-25.5	-29.1	-29.1	-29.1
Crédit à l'économie	951.6	1181.2	1458.6	1426.6	1782.8	1712.5	2062.2	2482.6
Autres postes (net)	-124.2	-71.6	-71.6	-148.2	-71.6	-187.6	-187.6	-187.6
<b>Monnaie au sens large</b>	1501.1	1740.2	2060.1	1983.2	2395.6	2278.1	2630.5	3041.5
<i>Dont:</i> dépôts priv. dans banques comm.	1224.6	1424.1	1649.0	1582.3	1940.1	1838.2	2144.0	2500.6
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
<i>Pour mémoire :</i>								
Avoirs extérieurs nets	5.2	-0.4	2.3	2.9	-1.2	-9.4	-2.7	-4.5
Avoirs intérieurs nets <sup>1</sup>	11.2	16.1	17.5	12.8	16.7	18.2	16.2	16.7
Crédit net à l'État <sup>1</sup>	-1.9	-2.7	1.5	3.1	1.0	5.7	0.9	0.8
Crédit au secteur privé	23.5	24.1	23.5	20.8	22.2	20.0	20.4	20.4
(crédit de campagne excl.)	23.2	23.9	23.5	20.8	22.2	20.0	20.4	20.4
Masse monétaire	13.8	15.9	18.4	14.0	16.3	14.9	15.5	15.6
<i>Dont:</i> dépôts bancaires	19.0	16.3	15.8	11.1	17.7	16.2	16.6	16.6

Sources: Autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large des 12 mois précédents.



Tableau 4. Burkina Faso: Balance des paiements, 2011–16

	2011	2012	2013		2014		2015	2016
	réel	est	6e revue	Proj.	6e revue	Proj.	Proj.	
	(milliards de FCFA)							
<b>Compte courant</b>	-57.8	-45.2	-132.2	-211.3	-146.7	-382.2	-375.9	-406.4
Balance commerciale	17.3	91.1	53.6	-31.0	119.7	-119.5	-71.6	-76.8
Exportations de biens	1135.1	1492.0	1532.5	1385.0	1686.7	1378.4	1411.6	1481.9
<i>Dont</i> : coton	125.6	167.2	229.9	212.9	263.8	219.3	209.4	205.1
or	852.2	1162.2	1123.6	997.2	1222.0	964.4	992.0	1044.6
Importations de biens	-1117.8	-1400.9	-1478.8	-1416.0	-1566.9	-1497.9	-1483.2	-1558.7
<i>Dont</i> : pétrole	-328.3	-443.7	-425.4	-455.6	-434.8	-437.6	-421.0	-419.5
<i>Dont</i> : produits alimentaires	-103.8	-124.7	-110.6	-130.6	-111.9	-127.5	-130.2	-135.6
<i>Dont</i> : investissements publics	-390.9	-500.0	-650.8	-598.8	-681.2	-672.4	-706.9	-781.7
Services, net	-343.1	-407.6	-473.5	-434.1	-520.4	-473.4	-492.6	-527.9
Revenu, net	-3.5	-0.8	-2.2	-2.6	-1.7	-2.2	-3.6	-5.7
Transferts courants	271.5	272.0	289.8	256.4	255.7	212.9	192.0	204.0
<i>Dont</i> : transferts officiels, net	205.6	204.2	221.1	187.8	186.2	154.3	132.9	144.5
<b>Compte de capital</b>	121.2	138.7	199.3	177.9	203.1	243.9	213.8	230.8
Dons projets	73.1	111.6	150.8	150.8	154.6	216.8	186.8	203.7
<b>Compte financier</b>	-16.9	-59.0	-56.3	48.1	-75.2	65.9	114.4	114.1
Investissements directs	19.5	22.8	25.3	24.5	27.6	26.6	29.0	31.7
Investissements de portefeuille	9.7	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Autres investissements	-46.1	-91.8	-91.6	13.6	-112.8	29.3	75.4	72.4
Investissement à long terme	-47.7	-92.8	-96.6	8.6	-117.8	24.3	70.4	67.4
Prêts projets	129.1	105.5	124.2	134.8	153.8	97.4	102.6	111.9
Prêts programmes	0.0	1.8	0.0	26.0	0.0	18.0	76.4	83.3
Amortissement des prêts publics (FMI excl.)	-20.3	-21.7	-24.2	-24.2	-41.2	-27.3	-43.0	-43.7
Autres, privés	-154.9	-178.3	-196.6	-128.0	-230.4	-63.8	-65.6	-84.1
Investissements à court terme	1.6	1.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
<b>Erreurs et omissions</b>	-12.5	-37.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global</b>	34.0	-2.7	10.8	14.7	-18.7	-72.4	-47.6	-61.5
<b>Financement</b>	-34.0	2.7	-15.6	-19.5	8.7	65.4	17.3	27.9
Variation nette des avoirs extérieurs de la Banque cent	25.5	41.4	-15.6	-19.5	8.7	65.4	17.3	27.9
<i>Dont</i> : réserves officielles brutes	37.1	-20.7	-11.6	-15.5	14.3	71.0	28.4	40.4
Financement net du FMI	7.8	34.6	-4.0	-4.0	-5.6	-5.6	-11.0	-12.5
Décaissements	9.6	38.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursement (commission exclues)	-1.8	-3.7	-4.0	-4.0	-5.6	-5.6	-11.0	-12.5
Avoirs extérieurs nets des banques commerciales	-59.4	-38.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Déficit de financement</b> <sup>1</sup>	0.0	0.0	4.8	4.8	10.0	7.0	30.3	33.6
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire :</i>								
Balance commerciale (- = déficit)	0.4	1.6	0.9	-0.5	1.8	-1.8	-1.0	-1.0
Exportations de biens	23.0	26.5	25.0	22.8	25.2	20.9	19.7	18.9
Importations de biens	-22.6	-24.9	-24.1	-23.4	-23.4	-22.8	-20.6	-19.9
Volume d'exportations d'or (tonnes métriques)	38.7	42.4	45.4	42.8	48.6	44.1	45.5	47.7
Compte courant (- = déficit)	-1.2	-0.8	-2.2	-3.5	-2.2	-5.8	-5.2	-5.2
Réserves Brutes (imputées, en pourcentage du M2)	32.5	29.3	...	26.5	...	19.9	16.2	11.6
Réserves Brutes de l'UEMOA (en mois d'importations de l'année suivante, excl. intra-zone)	5.9	5.2	...	...	...	...	...	...
Réserves Brutes de l'UEMOA (en pourcentage du M2 de l'UEMOA)	55.0	51.2	...	...	...	...	...	...
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	4,937	5,628	6,141	6,062	6,705	6,582	7,183	7,836

Sources: Autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Pour 2013 et 2014, correspond aux décaissements prospectifs du FMI.

**Tableau 5. Burkina Faso: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC qui arrive à expiration, mars-septembre 2013**  
(milliards de FCFA, cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	2013											
	Mar. <sup>6</sup>			2013				Sept. <sup>6</sup>				
	Prog. <sup>7</sup>	Adj.	Prel.	Prog. <sup>8</sup>	Adj.	Prel.	Met	Prog. <sup>8</sup>	Adj.	Proj.		
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>												
Plafond sur le financement intérieur net de l'État <sup>1</sup>	9.8	46.1	67.2	Non réalisé <sup>9</sup>	18.8	20.2	17.7	Met	34.2	34.2	11.2	Réalisé
Plafond sur le montant de la nouvelle dette non conces. ext. contractée ou garantie par l'État <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Met	135.9	0.0	30.0	Réalisé
Accumulation des arriérés extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	0.0	Réalisé
<b>Objectifs indicatifs</b>												
Plafond sur le déficit budgétaire global (y compris dons) <sup>4</sup>	29.8	50.5	12.0	Réalisé	70.3	95.3	19.5	Met	95.7	95.7	34.1	Réalisé
Recettes de l'État	225.3	...	259.6	Réalisé	601.7	...	557.3	Not met	817.5	...	825.2	Réalisé
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté <sup>5</sup>	101.5	...	59.0	Non réalisé	170.5	...	170.0	Met	266.2	...	ans objet	ans objet
Accumulation of new domestic arrears	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Met	0.0	...	0.0	Réalisé

Sources: Autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Y compris la rétrocession des décaissements prospectifs du FMI. Le plafond sur le financement intérieur net doit être ajusté conformément à la définition du PAT.

<sup>2</sup> A observer de manière permanente.

<sup>3</sup> A l'exclusion des obligations du Trésor émises en FCFA sur le marché de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Ce plafond exclut le crédit aux fournisseurs avec une échéance d'un an au moins.

<sup>4</sup> Le plafond du déficit budgétaire global doit être ajusté conformément à la définition du PAT. Il est calculé sur une base engagements.

<sup>5</sup> 90% du montant budgétisé.

<sup>6</sup> Objectif indicatif.

<sup>7</sup> Cinquième revue de la FEC.

<sup>8</sup> Sixième revue de la FEC. Sixth ECF Review.

<sup>9</sup> Le résultat de mars inclus 26,8 milliards de FCFA pour la vente d'une obligation d'état émise par une entreprise publique (SONABHY). Cela n'a pas été inclus au moment où les objectifs du programme ont été fixés. Si la vente obligataire est exclue, l'objectif serait atteint.

**Tableau 6. Repères structurels pour la 7ème revue de la FEC**

<b>Mesures</b>	<b>Date d'achèvement</b>	
Décider des mesures pour accélérer les projets d'investissement inclus dans le budget de 2013, à déterminer lors d'une réunion ministérielle.	Juin 2013	Réalisé
Créer, par décret ministériel, un comité pour suivre la mise en œuvre des projets et des programmes d'investissement financés sur ressources extérieures.	Juin 2013	Réalisé
Faire adopter, par le Conseil des ministres, un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations en vue de moderniser et de numériser les systèmes de dépenses publiques, sur la base des contributions à une conférence nationale.	Septembre 2013	Réalisé
Finaliser et opérationnaliser l'interconnexion de la bases de données biométriques et SIGASPE (base de données de l'état de paie).	Septembre 2013 (en faisant fond sur le repère de décembre 2012 partiellement réalisé)	Réalisé

**Tableau 7. Burkina Faso: Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord actuel au titre de la FEC, 2010–13**

Montant	Date de disponibilité	Conditions de décaissement <sup>1</sup>
7,454 millions de DTS	14 juin 2010	Suite à l'approbation par le Conseil d'administration d'un accord FEC successeur
6,45 millions de DTS	15 décembre 2010	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2010 et l'achèvement de la première revue de l'accord.
6,45 millions de DTS	14 juin 2011	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2010 et l'achèvement de la seconde revue de l'accord.
6,45 millions de DTS	15 décembre 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2011 et l'achèvement de la troisième revue de l'accord.
30,53 millions de DTS	8 juin 2012	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2011 et l'achèvement de la quatrième revue de l'accord.
18,43 millions de DTS	1er décembre 2012	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2012 et l'achèvement de la cinquième revue de l'accord.
3,225 millions de DTS	1er mai 2013	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2012 et l'achèvement de la sixième revue de l'accord.
3,225 millions de DTS	1er novembre 2013	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2013 et l'achèvement de la septième revue de l'accord.

<sup>1</sup> Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de la Facilité élargie de crédit.

**Tableau 8. Burkina Faso: Calendrier des décaissements dans le cadre de la proposition d'accord au titre de la FEC, 2014–16**

Montant	Date de disponibilité	Conditions de décaissement <sup>1</sup>
2,55 millions de DTS	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Suite à l'approbation par le Conseil d'administration d'un accord FEC successeur
2,55 millions de DTS	15 mai 2014	Observation des critères de réalisation pour la fin de décembre 2013 et l'achèvement de la première revue de l'accord.
4,11 millions de DTS	1 <sup>er</sup> décembre 2014	Observation des critères de réalisation pour la fin de juin 2014 et l'achèvement de la seconde revue de l'accord.
4,47 millions de DTS	15 mai 2015	Observation des critères de réalisation pour la fin de décembre 2014 et l'achèvement de la troisième revue de l'accord.
4,47 millions de DTS	1 <sup>er</sup> décembre 2015	Observation des critères de réalisation pour la fin de juin 2015 et l'achèvement de la quatrième revue de l'accord.
4,47 millions de DTS	16 mai 2016	Observation des critères de réalisation pour la fin de décembre 2015 et l'achèvement de la cinquième revue de l'accord.
4,47 millions de DTS	1 <sup>er</sup> décembre 2016	Observation des critères de réalisation pour la fin de juin 2016 et l'achèvement de la sixième revue de l'accord.

<sup>1</sup> Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de la Facilité élargie de crédit.

Tableau 9. Burkina Faso: Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2012–23<sup>1</sup>

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Réel	Projections										
<b>Obligations du FMI sur la base du crédit existant et prospectif (en millions de DTS)</b>												
Principal	0.0	0.0	7.2	14.1	14.5	17.8	24.2	23.9	18.0	17.8	13.5	6.7
Commissions et intérêts <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0
<b>Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>												
En millions de DTS	0.0	0.0	7.2	14.5	14.8	18.1	24.4	24.1	18.2	17.9	13.5	6.8
En milliards de FCFA	0.0	0.0	5.6	11.3	11.6	14.2	19.1	18.8	14.2	14.0	10.6	5.3
En pourcentage des recettes de l'État	0.0	0.0	0.5	0.8	0.8	0.9	1.2	1.0	0.7	0.6	0.4	0.2
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.0	0.3	0.7	0.6	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.4	0.2
En pourcentage du service de la dette <sup>3</sup>	0.0	0.0	10.5	17.5	16.1	17.8	21.1	19.4	14.6	13.5	10.0	4.9
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	0.0	0.0	11.9	24.1	24.6	30.1	40.6	40.0	30.2	29.7	22.5	11.2
<b>Encours de crédit du FMI</b>												
En millions de DTS	136.5	139.8	141.8	136.6	131.1	113.3	89.2	65.3	47.3	29.6	16.1	9.4
En milliards de FCFA	106.7	109.2	110.8	106.7	102.4	88.5	69.7	51.0	36.9	23.1	12.6	7.3
En pourcentage des recettes de l'État	10.7	9.5	8.9	7.8	6.9	5.7	4.3	2.8	1.8	1.0	0.5	0.3
En pourcentage des exportations de biens et de services	6.2	6.8	6.7	6.3	5.7	4.7	3.4	2.3	1.5	0.9	0.4	0.2
En pourcentage du service de la dette <sup>3</sup>	264.1	233.2	207.5	164.6	142.4	111.1	77.0	52.7	38.1	22.4	11.9	6.9
En pourcentage du PIB	1.9	1.8	1.7	1.5	1.3	1.0	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.1
En pourcentage de la quote-part	226.8	232.2	235.6	227.0	217.8	188.3	148.1	108.5	78.6	49.1	26.7	15.6
<b>Utilisation nte du crédit du FMI (millions de DTS)</b>												
Décaissements	0.0	3.2	9.2	8.9	8.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	0.0	0.0	7.2	14.1	14.5	17.8	24.2	23.9	18.0	17.8	13.5	6.7
<i>Pour mémoire:</i>												
PIB nominal (milliards de FCFA)	5627.9	6062.2	6581.8	7183.3	7835.6	8539.5	9302.0	10127.9	11016.9	11978.7	13013.7	14132.5
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	1706.9	1614.4	1648.3	1706.0	1802.9	1902.9	2051.4	2215.4	2398.1	2583.4	2800.7	3040.2
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	999.0	1147.9	1242.5	1373.0	1495.2	1549.7	1616.7	1849.4	2018.3	2213.7	2428.3	2665.4
Service de la dette (milliards de FCFA) <sup>3 4</sup>	40.4	46.8	53.4	64.8	71.9	79.7	90.5	96.8	97.0	103.1	105.3	106.6

Sources: estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Inclut les décaissements proposés dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC.

<sup>2</sup> Reflète l'allègement temporaire des obligations Fonds fiduciaire RPC au titre des intérêts jusqu'à la fin de 2012 dans le contexte de la réforme des facilités des PFR.

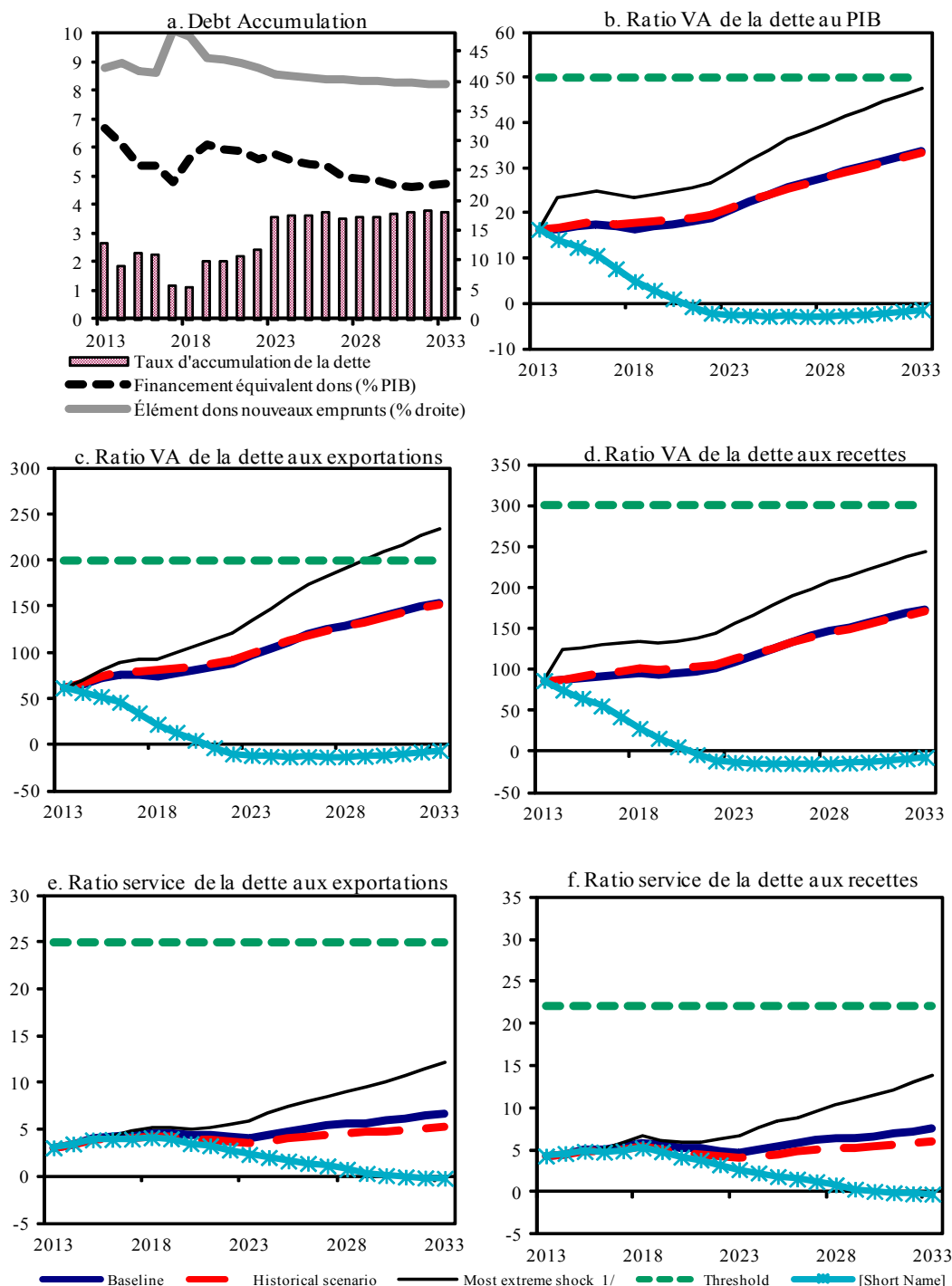
<sup>3</sup> Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements du FMI.

<sup>4</sup> Inclut la dette des entreprises publiques.

**Tableau 10. Burkina Faso: Changements des hypothèses depuis la 6e revue de l'AVD (AVD 2013)**

		<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2022</b>	<b>2030</b>
Or (tonnes)	AVD 2013	45.4	48.6	52.0	54.6	72.4	90.8
	courante	42.8	44.1	45.5	47.7	63.3	79.4
Or (\$/ once)	AVD 2013	1418.1	1432.3	1451.0	1467.8	1625.4	1844.0
	courante	1461.6	1396.4	1413.4	1433.2	1490.3	1490.3
Exportations (% du PIB)	AVD 2013	25.0	25.2	25.1	24.2	22.7	21.9
	courante	22.8	20.9	19.7	18.9	17.4	17.4
Croissance PIB (glissement annuel)	AVD 2013	7.0	7.0	7.0	6.9	6.4	6.0
	courante	6.8	6.8	7.0	7.0	6.4	6.0
Recettes (% PIB)	AVD 2013	18.7	18.5	18.6	18.9	18.7	19.4
	courante	18.9	18.9	19.1	19.1	18.7	19.4

**Graphique 6. Burkina Faso: Indicateurs de la dette contractée et garantie par l'État dans différents scénarios, 2013–2033 1/**

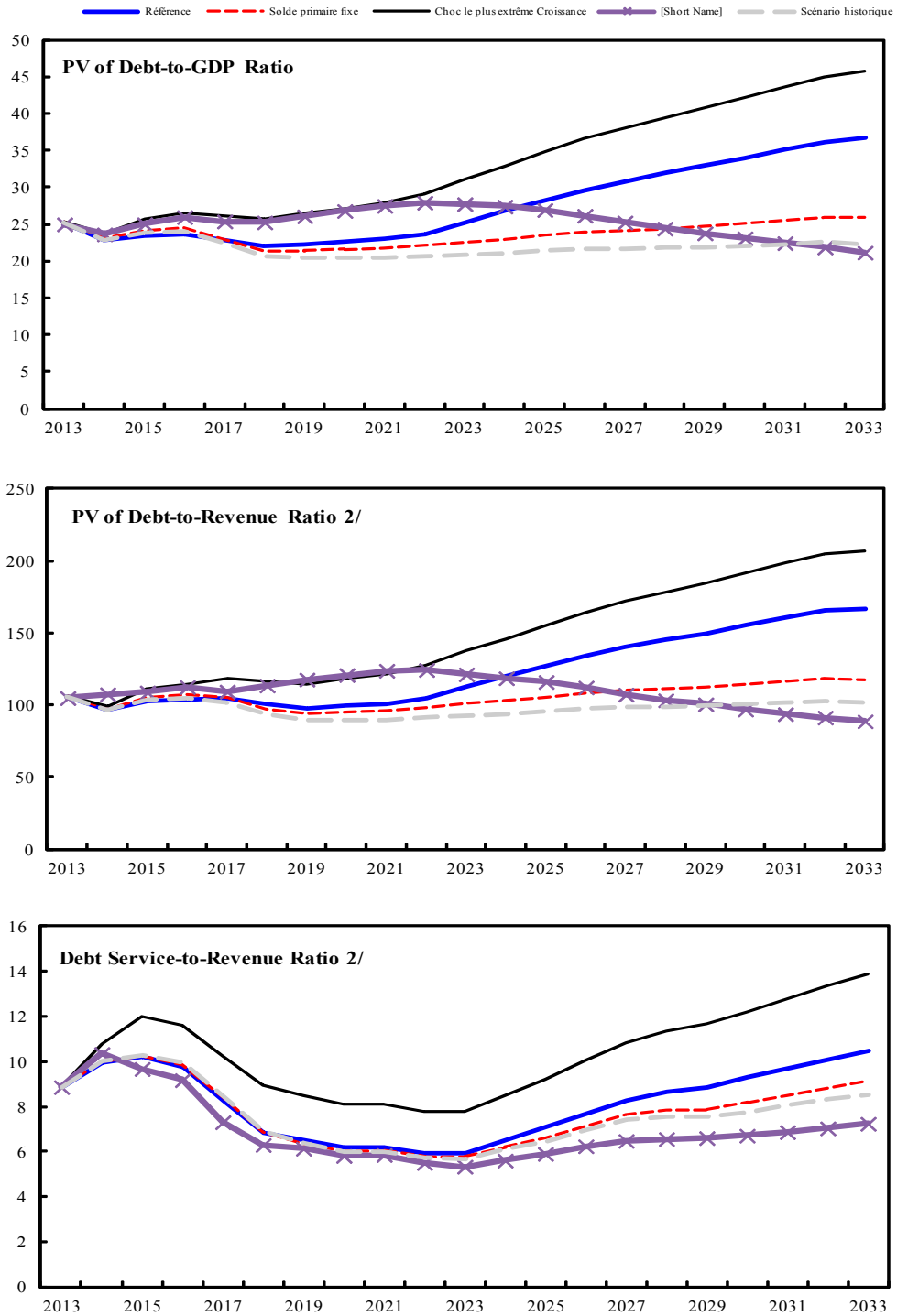


Sources: autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1. Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2033. Dans le graphique b., il correspond à un choc de dépréciation ponctuel ; dans le c., à un choc des termes ; dans d., à un choc ponctuel de dépréciation ; dans e., à un choc des termes et dans le graphique f., à un choc des termes.



**Graphique 7. Burkina Faso: Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2013–2033**



Sources: autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.  
 1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2023.  
 2/ Les recettes incluent les dons.

## Lettre d'Intention

Madame Christine Lagarde,  
Directrice Générale du  
Fonds Monétaire International  
700 19th Street NW  
Washington, DC 20431 (USA)

OBJET : Lettre d'intention de politiques  
économiques et financières

Madame la Directrice Générale,

Le Gouvernement du Burkina Faso a poursuivi la mise en œuvre des mesures prévues dans son programme économique appuyé par l'accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2010-2013 qui arrive à termes le 31 décembre 2013 ou avec le dernier décaissement. La mise en œuvre du programme s'est faite dans un environnement marqué par l'anticipation d'une décélération de l'activité économique due en partie à la baisse des cours mondiaux de l'or et du coton, et de la sous-exécution des dépenses d'investissement public.

Le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint passe en revue les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme à fin septembre 2013; et présente les politiques que le Gouvernement entend mener d'une part pour le reste de l'année 2013 et d'autre part à moyen termes dans le cadre du nouveau programme triennal 2014-2016 qui vise à aider avec les besoins des balances de paiements et préserver la stabilité macroéconomique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive en conformité avec les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Au cours de l'année 2013, le dynamisme de l'économie s'est poursuivi avec toutefois un léger ralentissement qui laisse entrevoir d'ici la fin de l'année une décélération de la croissance pour se situer à 6,8% contre 9% en 2012. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) en vue de renforcer la résilience de l'économie aux différents chocs tout en favorisant une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. Les faibles niveaux de consommation des dépenses d'investissement couplé aux mesures sociales et créatrices d'emploi prises en octobre 2013 par le Gouvernement en vue d'une meilleure redistribution des fruits de la croissance ont nécessité l'élaboration d'une loi de finances rectificative pour y intégrer les dépenses supplémentaires à hauteur de 64 milliards de FCFA liées à ces mesures. Le déficit budgétaire y compris donc se situera à 3,2 pourcent du PIB avec la mise en œuvre de ces mesures.

Les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2013 ont été tous observés.

Concernant les repères structurels convenus dans le programme, ils ont tous été satisfaits. Le gouvernement s'engage à réaliser avant la fin de l'année 2013 ceux dont l'échéance est fixée à fin décembre 2013 à savoir : (i) Opérationnaliser et rendre fonctionnel le module de recoupement de l'information fiscale dans GERIF, (ii) Faire adopter par le Conseil d'Administration de la SONAPOST, une stratégie d'amélioration de la qualité des services financiers offerts, (iii) Actualiser les projections de la situation financière 2013-16 du plan d'affaires de la SOFITEX sur la base des résultats de l'exercice 2012 et soumettre la mise à jour à l'approbation du Conseil d'administration.

Les réformes en matière la politique fiscale et dans le domaine de l'administration douanière se sont poursuivies et ont permis de renforcer le recouvrement des recettes malgré un léger fléchissement qui s'explique par la mise en œuvre de certaines mesures tendant à améliorer la situation financière de la SONABHY et au ralentissement des activités minières dû au cours internationaux de l'or. Les réformes dans le cadre du nouveau programme seront orientées vers la consolidation et l'amélioration des recouvrement des recettes intérieures et surtout vers l'utilisation de ces revenus dans le financement des dépenses d'investissement porteur de croissance et créateur d'emploi pour assurer une croissance plus partagée. Ainsi, les investissements vont s'intensifier davantage dans le capital humain à travers les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que dans le secteur de l'énergie pour réduire les coûts de production de sorte que les bénéfiques de la croissance soient partagés au sein de la population.

Aussi, au regard des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme et sur la foi des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, nous demandons au FMI la conclusion de la septième revue de l'accord au titre de la FEC et le décaissement d'un montant de 3.225 millions de DTS soit 4.94 millions de dollars US.

Après la fin du programme actuel, nous sollicitons un nouvel accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2014-2016 en soutien à la mise en œuvre de la politique économique et financière du gouvernement sur cette période ainsi que l'établissement des critères de réalisation quantitatifs et de mesures structurelles pour la l'année 2014 (Tableaux 1 du MPEF ci-joint). Dans le cadre du nouvel accord, nous demandons un accès de 45 pour cent de notre quota-parte, soit 27.09 millions de DTS (environ 21.2 milliards de FCFA), à décaisser en sept tranches.

Le Gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme.

Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière.

Le Gouvernement communiquera par ailleurs au FMI, les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique révisé ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le Gouvernement autorise le FMI à publier, comme par le passé la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Lucien Marie Noël BEMBAMBA**

Officier de l'Ordre National

Pièces jointes : - Mémoire de politiques économique et financière  
- Protocole d'accord technique

## MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2014–2016

**1.** Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) actualise les données relatives d'une part à la mise en œuvre du programme soutenu par le fonds monétaire international (FMI) à travers la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2010-2013 et d'autre part pour le nouveau programme sur la période de 2014-2016. Le nouveau programme appuyé par la FEC vise à préserver la stabilité macroéconomique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive en conformité avec les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Ce mémorandum décrit les évolutions économiques récentes, fait le point sur les repères structurels à fin septembre 2013, et fixe le nouveau cadre macroéconomique pour les 3 ans ainsi que les objectifs et repères structurels pour la fin de l'année 2013 et toute l'année 2014.

### **I. Évolution récente de la situation économique et perspectives à court terme**

**2.** Après les bonnes performances de 2012, l'activité économique devrait rester relativement dynamique en 2013 avec néanmoins une décélération de la croissance. En effet, les estimations préliminaires indiquent que le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à 6,8 % en 2013 contre 9,0 % en 2012. La contribution du secteur primaire à la croissance du PIB ressortirait à 2,0 points contre 4,6 points en 2012. Celle du secteur secondaire s'établirait à 1,2 point soit un gain de 0,2 points par rapport à 2012. Quant au secteur tertiaire, sa contribution passerait de 3,0 points en 2012 à 3,7 points en 2013. La croissance de la production agricole annuelle est prévue à 4,3 %; au regard de la pluviométrie qui a été moins bonne au niveau de la répartition spatiale. L'activité minière a connu une légère baisse en raison de la baisse du cours de l'or. Le crédit au secteur privé est resté soutenu, cependant, les indicateurs montrent de nouvelles activités dans de nouveaux domaines tels que l'exploitation de manganèse et le secteur du ciment.

**3.** L'inflation a diminué en raison d'une baisse des prix alimentaires, et devrait rester en dessous de la norme communautaire de 3%. En effet, avec les résultats de la campagne agricole 2013-2014 qui s'annonce relativement bons, la mise en place du dispositif du contrôle des prix et la mise à disposition des produits alimentaires à travers les boutiques témoins, l'inflation devrait ressortir à 2,0 % en 2013 contre (3,8 %) en 2012. Cette décélération s'expliquerait par la baisse des prix des fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (4,0 % en 2013 contre 6,1 % en 2012), « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (2,6 % en 2013 contre 4,4 % en 2012), « hôtel, café et restaurant » (1,8 % en 2013 contre 7,6 % en 2012). Cependant, cette baisse des prix a été amoindrie par l'augmentation des tarifs du transport (4,2 % en 2013 contre 2,6 % en 2012).

**4.** La mobilisation des recettes s'est davantage renforcée conformément aux objectifs fixés pour 2013. En effet, les recettes totales ont été mobilisées à hauteur de 825,2 milliards de FCFA à fin septembre 2013 contre 754,2 milliards de FCFA à fin septembre 2012. Ce résultat est en augmentation de 9,4 % par rapport à l'année 2012. Cette augmentation des recettes propres a été possible grâce à la poursuite des actions entreprises par le

Gouvernement, notamment la mise en œuvre de l'approche unités de recouvrement, l'élargissement de l'assiette fiscale, la sensibilisation des acteurs économiques sur le civisme fiscal, et la lutte contre la fraude, le faux et la corruption. Ces performances sont aussi imputables à plusieurs autres actions menées par les différentes régies, notamment l'application de la TVA sur les importations des sociétés minières en phase d'exploitation et celles ayant un contrat plan avec l'Etat. Des mesures urgentes sont entrées en vigueur le 1er mai 2013. La première concerne le respect des compétences des bureaux par l'acheminement des chargements complets vers les bureaux intérieurs compétents pour leur dédouanement. La deuxième contribue à une meilleure évaluation grâce à l'instauration du principe du déchargement systématique des marchandises composées d'au moins deux articles.

**5.** En ce qui concerne les dons, ils ont augmenté de 63,3% passant de 151,9 milliards de FCFA à fin septembre 2012 à 248,1 milliards de FCFA à fin septembre 2013. L'exécution des dépenses et prêts nets s'est située à 1107,4 milliards de FCFA à fin septembre 2013 contre 943,2 milliards en 2012. Quant aux dépenses en capital, elles ont été réalisées à hauteur de 451,9 milliards de FCFA par rapport à un montant de 374,1 milliards à fin septembre 2012.

**6.** À fin Septembre, le déficit budgétaire (dons compris) s'élevait à 0,6 % du PIB. Cette situation s'explique par le faible niveau de réalisation des dépenses d'investissement. Une Loi de Finance Rectificative autorisant des dépenses supplémentaires à hauteur de 1 % du PIB (64 milliards de francs CFA) a été adoptée en Octobre 2013. Elle a pour but d'intégrer les mesures sociales et créatrices d'emploi prises par le Gouvernement en vue d'une meilleure redistribution des fruits de la croissance. Les dépenses supplémentaires liées à ces mesures portent sur le relèvement des indemnités des fonctionnaires, la création d'emplois et de revenus, l'octroi de crédits d'investissement et d'installation pour le financement de l'auto emploi de jeunes diplômés, le renforcement des infrastructures universitaires, la consolidation des filets sociaux au profit des couches vulnérables, et le recrutement de jeunes et de femmes pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre. Les dépenses supplémentaires seront financées par les économies issues des ajustements faits au niveau de certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement, et de leurs niveaux d'exécution. Avec la mise en œuvre de ces mesures, les dépenses totales pour l'année 2013 sont projetées à 27,0 % du PIB, avec une augmentation de la masse salariale de 5,9 à 6,0 % du PIB par rapport à 2012, et une baisse des dépenses sur les transferts courants. Le déficit budgétaire (dons compris) de l'ordre de 3,2 % du PIB sera financé par un emprunt extérieur légèrement supérieur à celui de 2012 (dû au changement dans les modalités de financement de la troisième opération d'appui budgétaire de la Banque mondiale) et un financement intérieur de 0,9 % du PIB (y compris une partie du produit de l'emprunt obligataire de FCFA 32,60 milliards émis en 2012).

**7.** La balance commerciale à fin septembre sur la base des données brutes communiquées par la Direction Générale des Douanes, a présenté un déficit de 783,8 milliards de FCFA. Ce déficit est en grande partie expliqué par la baisse des exportations d'or induite par le repli des cours. Les projections de la balance des paiements au titre de l'année 2013 tablent sur un déficit du compte courant à 3,5% du PIB, en détérioration par rapport à 0,8 % en 2012, en raison des replis des exportations principalement sous l'impulsion de l'or, conjugué à une hausse des importations. Toutefois, une amélioration du compte financier

permettra quelque peu de compenser la détérioration du compte courant, en liaison avec un financement extérieur plus élevé, des sorties plus faibles et des rapatriements effectifs des recettes d'or.

**8.** La situation monétaire à fin septembre 2013 fait ressortir une croissance du crédit au secteur privé sur 12 mois de 31,1 %, et une croissance de la masse monétaire de 12,9%. Sur la base de l'évolution du dernier trimestre de l'année, des taux de croissances de 20,8% et 14,0% sont prévues en fin d'année, respectivement pour la masse monétaire et le crédit au secteur privé. Le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire à 14,7 milliards de FCA à fin décembre 2013, confortant ainsi la couverture des réserves internationales brutes.

## **II Mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)**

**9.** Les politiques gouvernementales sont guidées et mises en œuvre en conformité avec la stratégie nationale de développement, la SCADD. Selon le dernier rapport annuel de performance, 57 % des mesures et actions inscrites dans la matrice de performance SCADD ont été entièrement réalisées, et 66 % des cibles ont été atteints au niveau des indicateurs. Des efforts sont en cours pour renforcer les capacités régionales et sectorielles en vue d'approfondir les réformes et de permettre la pleine réalisation, sur la période 2014-2016, des mesures et actions clés comme le développement du pôle de croissance de Bagré et des projets de partenariat public-privé, l'amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques, l'accroissement de la compétitivité du secteur privé par l'assainissement du climat des affaires et la promotion de l'installation d'unités de transformation. Au cours des deux prochaines années, le Gouvernement envisage, dans le cadre de la promotion de la protection sociale, de mettre en place l'assurance maladie universelle dont l'objectif est d'étendre la protection sociale à l'ensemble de la population, et d'élargir l'accès des Burkinabès à un minimum de soins de santé de qualité. Aussi en matière de renforcement du capital humain, il est prévu la normalisation en personnel des structures publiques de santé et la mise à disposition des premiers kits d'urgence pour la prise en charge totale du paludisme des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes, la généralisation de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif, l'accroissement de l'offre éducative dans tous les ordres d'enseignement, le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ainsi, il est prévu la construction de nouvelles salles de classe, la normalisation des écoles et le recrutement d'environ 5000 nouveaux enseignants par an.

## **III. Exécution du programme appuyé par la FEC**

**10.** Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin Juin 2013 ont été atteints. L'objectif indicatif sur les recettes a été légèrement en deçà de la cible, en raison de quelques mesures comme la renonciation d'une partie de la TPP, et de l'Impôt sur les Sociétés pour les sociétés minières. A cela s'ajoute la baisse des activités minières due aux cours internationaux de l'or. Malgré des recettes plus faibles que prévues, les plafonds sur le financement intérieur net et sur le déficit ont été atteints avec beaucoup de marge en raison de la sous-exécution des dépenses, en particulier pour les investissements.

**11.** Quant aux repères structurels pour fin juin, un comité de suivi de l'exécution des dépenses des projets et programmes de développement a été créé par arrêté ministériel le 27 juin 2013. Ce comité a pour but d'assurer un suivi efficace des investissements publics et améliorer le niveau d'exécution des dépenses sur financement extérieur et intérieur. Le comité s'est réuni trois fois et a effectué des sorties auprès des projets rencontrant des difficultés d'exécution. A l'issue de ces sorties il a élaboré un rapport décrivant la situation du taux d'exécution par chaque ministère et a formulé des recommandations pour améliorer le niveau d'exécution des dépenses d'investissement. La prochaine réunion du comité examinera tous les projets dont le taux d'exécution des dépenses est inférieur à 50%. Une réunion de Cabinet regroupant 4 ministres a eu lieu le lundi 10 juin en vue d'arrêter des mesures pour accélérer l'exécution des dépenses d'investissement inscrites dans la Loi des Finances 2013. Cette réunion présidée par le ministre de l'économie et des finances a concerné trois départements ministériels et visait, d'une part, à faire le point de certains projets en difficultés au niveau de ces départements, et d'autre part à préparer une réunion de haut niveau auprès de certains bailleurs de fonds. Elle a permis d'arrêter des mesures pour l'exécution de certains projets en difficulté.

**12.** Les deux repères structurels fixés à fin Septembre ont été réalisés. En effet, un atelier national sur la rationalisation des dépenses publiques, et de dématérialisation des actes de dépenses s'est tenu en juin et a abouti à l'élaboration d'un plan d'action qui a été adopté par le Conseil des Ministres le 11 septembre 2013. En outre, l'interconnexion de la base de données biométriques et SIGASPE a été achevée. L'opération a permis d'enrôler 125 319 agents sur 138 395 agents à la date du 31 août 2013 (dont 117 574 agents en activité, 5293 en détachement, 841 en disponibilité, 1 611 en cessation définitive de contrat et 13 076 matricules non enrôlés et non justifiés). Le Conseil a décidé de suspendre les salaires des matricules concernés et accordé une période exceptionnelle de trois mois aux agents non encore enrôlés pour leur permettre de régulariser leur situation sous peine de licenciement.

#### **IV. Perspectives et risques macroéconomiques à moyen terme**

**13.** La croissance réelle devrait se maintenir entre 6 et 7 %, en s'alignant toutefois sur les moyennes de ces dernières années, en l'absence de graves conditions climatiques ou autres chocs extérieurs. La croissance sera tirée par une mise en œuvre renforcée du programme d'investissement du gouvernement, notamment les investissements clés dans les pôles de croissance, le développement de la production d'énergie et l'augmentation des dépenses sociales. Tous ces investissements devraient permettre de mieux assurer le partage équitable des fruits de cette croissance. L'inflation devrait rester confortablement inférieure à la marge de la norme régionale de 3 %, sur la base de politiques inchangées de la banque centrale, tant que les cours internationaux des produits alimentaires et pétroliers resteront conformes aux projections.

**14.** Cependant, en raison des prévisions sur les prix des produits de base à l'exportation, notamment l'or et le coton, les termes de l'échange devraient se détériorer sensiblement en 2014 avant de s'améliorer légèrement par la suite. Ceci, en plus du programme d'investissement prévu par le gouvernement, pourrait entraîner un déficit important du compte courant sur le moyen terme, pouvant atteindre 5,2 % du PIB en 2016. Il sera nécessaire de faire un prélèvement assez important des réserves internationales au cours



des trois prochaines années, ce qui pourrait représenter un besoin prolongé au niveau de la balance des paiements et justifierait la présente demande d'accès en vertu d'un programme triennal subséquent au titre de la Facilité Elargie de Crédit du FMI.

**15.** Des risques pourraient commencer à apparaître au moment de l'élaboration de mesures de politiques macroéconomiques. Malgré les nombreuses mesures qui ont été prises pour améliorer la résilience, notamment au sein de la filière coton à forte intensité de main d'œuvre, le Burkina Faso reste extrêmement vulnérable aux chocs. Le risque principal pouvant compromettre les objectifs de la politique macroéconomique du prochain programme est, comme toujours, l'évolution des conditions climatiques ou une accélération des tendances climatiques sur le moyen terme. Un autre risque important est la détérioration des termes de l'échange, à la fois pour l'importation et l'exportation des produits de base et la continuation du ralentissement économique mondial, qui pourrait dans un premier temps altérer l'aide extérieure. Les autres risques pourraient inclure la situation sécuritaire de la région et les tensions sociales intérieures en raison du coût élevé de la vie.

#### **IV. Objectifs du nouveau programme appuyé par la FEC**

**16.** Le nouveau programme tentera sur la période 2014-2016 de mettre l'accent sur les défis à long terme tout en assurant une certaine stabilité macroéconomique dans une conjoncture plus difficile. Le principal défi à long terme est la création d'emplois et d'activités plus diversifiées, particulièrement dans le secteur de l'agriculture, mais aussi dans de nouveaux domaines. Un autre défi est d'améliorer l'éducation afin de pouvoir répondre aux demandes d'une main d'œuvre croissante, tout en tirant parti des nouvelles technologies et de la mondialisation. Une alimentation électrique fiable et suffisante sera essentielle pour assurer une croissance durable, la viabilité budgétaire, la création d'emplois, et la réduction considérable du coût des intrants. Un autre défi est de s'assurer que les recettes provenant des ressources naturelles soient investies judicieusement afin de jeter les bases d'une croissance forte pour les générations à venir.

**17.** Pour atteindre les objectifs stratégiques visant à réaliser une croissance généralisée, créer des emplois et réduire la pauvreté, le gouvernement devra accélérer le rythme de son programme d'investissement public, surtout dans le domaine de l'énergie et des infrastructures afin de réduire le coût des intrants. Il devra également (i) élargir son dispositif de protection sociale afin d'assurer qu'une plus grande partie de la population bénéficie de la croissance et de la stabilité macroéconomique, (ii) poursuivre les mesures visant à améliorer la productivité et la résilience de l'agriculture, (iii) promouvoir le domaine de l'agro-alimentaire, (iv) renforcer la formation de capital humain, notamment en développant les compétences des travailleurs, et (v) maintenir la stabilité macroéconomique grâce à une bonne gestion de la politique budgétaire.

**18.** Le programme du gouvernement appuyé par le FMI touche à sa fin. Il avait mis l'accent sur l'amélioration du recouvrement des recettes et avait enregistré de bons résultats. Le programme qui lui succédera s'appuiera sur ces gains, mais mettra davantage l'accent sur la qualité et le rythme des dépenses, grâce, en particulier, à (i) une hiérarchisation rigoureuse des projets d'investissement public, (ii) une accélération des

dépenses à travers des réformes en matière de gestion des finances publiques, (iii) une réorientation des investissements publics vers des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'éducation, et l'emploi (iv) une bonne et transparente gestion des recettes minières.

## **VI. Cadre de politique macroéconomique à moyen terme**

**19.** Le cadre de politique macroéconomique à moyen terme prévoit d'établir une trajectoire des dépenses afin de préserver les dépenses sociales et d'investissement prioritaires tout en gardant à l'esprit les contraintes de capacités institutionnelles. Dans cette optique, il sera nécessaire d'augmenter les recettes et de réaffecter les dépenses non prioritaires et les financements intérieurs/extérieurs supplémentaires. Aux fins de maintenir le risque de surendettement à un niveau « faible-modéré », les objectifs macroéconomiques visent à contenir le déficit budgétaire hors dons à un niveau raisonnable à peu près de 3 % du PIB.

**20.** Afin de maintenir le niveau de recouvrement des recettes budgétaires, le gouvernement poursuivra les actions de modernisation des administrations fiscale et douanière, consolidera les acquis des unités de recouvrement et recherchera de nouvelles niches fiscales pour élargir l'assiette. Sur la période 2014-2016, les recettes atteindraient 19,1% du PIB et les dépenses atteindraient 25,7 % du PIB, tirées aussi bien par les dépenses courantes (13,1 %) que par les dépenses en capital (12,5 %). Sur cette période, les crédits à l'économie imprimeraient une progression soutenue pour accompagner l'activité économique, à la faveur de la politique de détente des prix du loyer de l'argent. En outre, il a été mis en place un dispositif de suivi régulier du rapatriement effectif des recettes d'exportation, en particulier celles issues des sociétés minières, en vue de conforter les réserves extérieures en devises.

## **VII. Projet de loi de finance 2014 par rapport au cadre du programme**

**21.** Le projet de loi de finances de 2014 prévoit un déficit de 90,0 milliards de FCFA (1,4% du PIB) et un financement intérieur net de 15,4 milliards de FCFA (0,2 % du PIB), avec un financement extérieur net d'un montant de 74,6 milliards de FCFA, faisant ressortir un gap de 55,0 milliards de FCFA financé par une émission d'emprunt obligataire soit 0,8% du PIB. En effet les recettes sont projetées à 1281,7 milliards de FCFA, et les dons prévus à 373,5 milliards de FCFA, quant aux dépenses, elles se situent à 1745,2 milliards de FCFA.

**22.** Toutefois, le cadre macroéconomique qui sous-tend le programme appuyé par le FMI intègre quelques éléments supplémentaires qui ne sont pas encore reflétés dans le projet de budget. Pour les recettes, la projection a été revue à la baisse à 1242,4 milliards de FCFA, en partie en raison de la décision de réduire l'IUTS (impôt unique sur le traitement et salaires) et son impact prévu en 2014. En outre, le cadre macroéconomique comprend des dépenses supplémentaires pour répondre aux besoins de subventions pour la SONABEL et la SONABHY dans les mêmes montants qu'en 2013, étant donné qu'il n'y a eu aucun autre changement de politique depuis mai 2013. Les subventions supplémentaires liées aux obligations émises à la SONABHY et la SOFITEX pour renforcer leurs positions financières sont aussi incluses dans le cadre macroéconomique puisqu'elles devraient être cédées aux banques en 2014. Cela conduit à un déficit bien plus élevé, de 197,7 milliards FCFA, soit 3,0

% du PIB. Le cadre macroéconomique comprend également l'amortissement des obligations domestiques de 59 milliards de francs FCFA. Un financement intérieur net de CFA 102,6 milliards ou 1,6 % du PIB permet de combiner la baisse des revenus, et des dépenses plus élevées. Ce financement comprend l'utilisation des bénéfices de 55 milliards de francs CFA au produit d'un emprunt obligataire émis en 2013, l'émission d'une autre obligation du même montant en 2014, et la prise en compte du financement lié aux ventes d'obligations pour SONABHY et la SOFITEX. Le montant de 102,6 milliards de FCFA (en plus le financement prévu des décaissements du FMI), constitue la limite supérieure du critère de performance budgétaire du programme.

### **VIII. Réformes structurelles**

#### **Améliorer la qualité et le rythme des dépenses d'investissement.**

**23.** Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SCADD a relevé que le taux d'exécution des projets d'investissement représentait une préoccupation. Le gouvernement a entrepris des actions de vérification de la chaîne des dépenses publiques pour identifier les différents goulots d'étranglement qui ralentissent le rythme d'exécution. Quatre grands domaines ont été identifiés: le processus des marchés publics, le processus d'approbation des dépenses, la dépendance sur les transactions sur papier, et les procédures d'approbation des donateurs. Pour remédier à ces préoccupations le gouvernement a adopté un plan d'actions de mise en œuvre de la réforme en matière de rationalisation du circuit de la dépense sur la période 2014-2016. Au cours de l'année 2014, il procèdera à la relecture des textes en vue de la mise en œuvre des conclusions de l'étude sur la réforme des procédures et des responsabilités des acteurs du circuit de la dépense, et à la mise en place d'un comité chargé de la coordination des activités de mise en œuvre de la dématérialisation. Le comité interministériel de suivi des dépenses d'investissement déjà mis en place poursuivra ses activités de suivi pour améliorer le niveau et la qualité des dépenses d'investissement des projets et programmes.

**24.** Plusieurs mesures ont été mises en œuvre récemment dans le cadre de la programmation budgétaire et de l'implantation du budget-programme. Ainsi, au titre des réalisations, on note (i) l'élaboration des budgets-programmes 2013-2015 de l'ensemble des ministères et des institutions, à l'exception de ceux du Ministère des transports, des postes et de l'économie numérique (MTPEN), du Ministère des droits humains et de la promotion civique (MDHPC) et de la Commission électorale nationale indépendante (CENI); (ii) la validation par un comité de suivi d'un plan de renforcement des capacités des acteurs du budget-programme; (iii) la réalisation de la revue des programmes de huit ministères et institutions; et (iv) la réalisation d'une étude d'impact de l'approche budget-programme sur les applications informatiques en cours d'utilisation dans le domaine des finances dans le cadre du renforcement de la gouvernance économique.

**25.** Le gouvernement porte beaucoup d'attention sur l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement, en privilégiant les dépenses au profit des projets mûrs porteurs

de croissance, créateurs d'emplois et à exécution rapide. Ainsi l'accent sera mis sur les projets à haute intensité de main d'œuvre. Au cours de l'année 2014, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures tel que les bitumages de routes, le projet de construction du barrage de Samendeni, le projet pôle de croissance de Bagré, et l'introduction de la mise en œuvre du projet emploi des jeunes et développement des compétences

### **Assurer un meilleur partage des bénéfices de la croissance**

**26.** La mise en œuvre de la Politique nationale de sécurité sociale adoptée en 2012 et de son plan d'action opérationnel triennal 2013-2015 se poursuit. L'objectif global est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales, et de promouvoir l'efficacité, l'élargissement et l'ampleur des filets de sécurité nationale existants, afin d'assurer une meilleure accessibilité aux groupes les plus vulnérables. Les innovations majeures concernent l'élargissement du programme de cantine scolaire, la gratuité de l'école et des soins de santé de base pour les enfants de 0 à 5 ans, la gratuité des soins de santé de base pour les femmes enceintes et les plus pauvres, les logements sociaux pour les plus nécessiteux et l'élargissement des prestations de sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel. Les dépenses relatives au financement du plan d'action se sont situées à 5 milliards en 2013 (y compris les mesures budgétaires supplémentaires). Les dotations prévues dans le budget 2014 s'élèvent à 5,27 milliards de FCFA soit une augmentation de 5,41 % par rapport à 2013.

**27.** Les actions de promotion des pôles de croissance ont été accentuées en 2012, avec la restructuration effective de la Maîtrise d'ouvrage de Bagré (MOB) créant la Société d'économie mixte (SEM), dénommée "Société de développement intégré du pôle de Bagré", en abrégé "BAGREPOLE". Les organes de la SEM ont été mis en place et sont fonctionnels. La mise en œuvre du plan stratégique de développement 2013-2017 adopté en 2012 par le conseil d'administration se poursuit. En outre, il faut noter l'amorce de l'opérationnalisation du volet agrobusiness du Pôle de croissance de Bagré, en février 2013, à travers l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'allocation de terres aménagées (soit une première tranche de 30.000 ha irrigués dont les conditions d'octroi ont fait l'objet d'échanges, le 19 septembre 2013, entre les postulants (700 agrobusiness men) et les responsables de BAGREPOLE). Le Gouvernement compte démarrer la préparation d'un autre projet de pôle de croissance dans le Sahel au cours de l'année 2014.

**28.** Le gouvernement devra également déployer des efforts pour accroître l'accès à des services financiers abordables. D'ici la fin janvier 2014, la SONAPOST devrait avoir approuvé sa nouvelle stratégie visant à fournir des services financiers de base dans tout le pays, tirant profit de son avantage comparatif lui permettant de couvrir une large région géographique. Un plan d'action de mise en œuvre de cette stratégie sera élaboré pour permettre un meilleur suivi. Sur la période 2013 – 2014, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie visant à renforcer le secteur de la Microfinance à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Maison de l'Entreprise (agissant en qualité de Maitrise d'ouvrage déléguée dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance) par l'opérationnalisation d'une unité d'appuis aux SFD qui sera mis en place en son sein. Cette unité sera chargée de créer dans l'environnement des SFD, des expertises

adaptées aux besoins en services d'appuis non financiers utiles pour le développement des SFD.

### Réformes de la politique et de l'administration fiscales

**29.** Le gouvernement s'est engagé à maintenir les progrès récents visant à mobiliser la totalité des recettes intérieures. Il prévoit de mettre en place une nouvelle TCA de 5 % sur l'utilisation des téléphones portables, qui devrait rapporter des recettes s'élevant à 12 milliards de FCFA en 2014. La mise en œuvre complète du Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importations et exportations (SYLVIE) au niveau national, a contribué à soutenir l'amélioration du recouvrement des recettes douanières. D'autres réformes de l'administration des douanes telles que la mise en œuvre d'un système de suivi satellitaire des marchandises en transit afin de réduire le risque de fraude à la douane, et l'utilisation d'un nouveau logiciel permettant de mieux évaluer les véhicules d'occasion importés. Elles incluent aussi une surveillance accrue des biens achetés publiquement afin de garantir la conformité avec la réglementation douanière et veiller à ce que les nouveaux systèmes informatiques permettant de prélever la TVA soient pleinement opérationnels. D'autres réformes sont en cours comme: l'institution de la facture normalisée pour lutter contre la fraude en matière de facturation de la TVA; la migration de SYDONIA++ vers SYDONIA World en vue de réduire la durée de dédouanement; et la finalisation de l'interconnexion entre la DGI et la DGD pour faciliter le partage d'information. Par ailleurs, en vue d'améliorer la production des comptes nationaux, le Gouvernement envisage de démarrer au cours de l'année 2014, le processus à travers la réalisation d'un certain nombre d'études préalables à l'actualisation de l'année de base utilisée par l'INSD.

### Energie

**30.** L'insuffisance en approvisionnement énergétique domine les discussions sur les contraintes d'offre affectant la croissance, et le problème des délestages est devenu plus central au cours de l'année 2013. Développer l'offre d'énergie à travers la réalisation de nouvelles centrales thermiques et la mise en œuvre de projets d'énergie solaire est une priorité qui doit être prise en compte dans le budget d'investissement. L'insuffisance de l'offre d'électricité importée et la hausse des prix internationaux des carburants ont induit des coûts budgétaires croissants, et entraîné un problème de sécurité énergétique qui constitue un obstacle à la croissance. Les coûts de production d'énergie se sont considérablement élevés avec les acquisitions de générateurs de secours et le remplacement récurrent des équipements endommagés par les fréquentes pannes d'électricité. Dans une perspective régionale, l'augmentation de l'offre à travers des importations d'électricité de la Côte d'Ivoire, du Ghana et potentiellement du Niger, devrait faire baisser les coûts d'approvisionnement de la SONABEL, et sécuriser l'offre en énergie. Les autorités et les partenaires au développement (UE, AFD, BM) sont en concertation pour soutenir de nouveaux projets visant à améliorer la qualité et la quantité de l'offre et à réduire les coûts de production.

**31.** La compagnie publique d'électricité SONABEL a subi des pertes importantes en 2013

en raison de l'augmentation des coûts de production par kilowattheure, et de la hausse des coûts des hydrocarbures. Bien que la SONABEL ait pris des mesures pour réduire les coûts, régulariser les fournitures et accroître la production, elle est toujours confrontée à la stabilité de la grille tarifaire, et à des difficultés pour accroître rapidement la capacité énergétique afin de répondre à la hausse croissante de la demande. Sa politique à moyen terme dans le domaine du secteur de l'énergie continuera à s'articuler autour des axes suivants: développer les interconnexions régionales pour importer de l'énergie à moindre coût, augmenter la capacité thermique, développer la technologie solaire pour l'amener à des niveaux de coût abordables, envisager des modifications stratégiques à la grille tarifaire en vue d'améliorer le recouvrement des coûts, et améliorer l'accès au réseau en dehors des zones urbaines. Dans son plan d'investissement de 5 ans couvrant 2011-2016, la SONABEL s'est engagée à poursuivre ses efforts pour réduire les coûts de connexion, stabiliser les tarifs, et couvrir ses obligations envers l'Etat en terme de dividendes, dettes, et taxes. Une table ronde des bailleurs de fonds et des autorités a eu lieu en Juin 2013 pour explorer une action concertée visant à accélérer les plans d'expansion de l'offre d'énergie, et pour discuter des options pour améliorer le recouvrement des coûts. Un nouveau plan stratégique basé sur les résultats et les recommandations de trois études réalisées sur financement de la Banque mondiale sera mis en œuvre par la SONABEL à partir de 2014. La SONABEL envisage également de réaliser une étude complémentaire sur la fiabilité des options de capacité de production proposées par des études antérieures pour tenir compte des développements du secteur de l'énergie et améliorer sa situation financière pour la rendre plus soutenable.

**32.** La performance financière de la SONABHY s'est améliorée en 2013, à la suite des mesures prises en mai 2013 pour endiguer les pertes et les conséquences des variations des prix internationaux des carburants. La SONABHY a fait face à de sérieux problèmes de flux de trésorerie en 2012, dus à la hausse des prix internationaux du carburant dans un contexte de stabilité des prix à la pompe. En effet, les pertes au cours du premier trimestre 2013 ont continué à être importantes. Ainsi, le gouvernement a entrepris une série de mesures en mai 2013, notamment une renonciation partielle aux taxes perçues par litre d'essence et de diesel, et une augmentation des prix de détail du gaz butane. Le gouvernement a aussi transféré les obligations de l'Etat à SONABHY pour un montant de 38 milliards de FCFA en 2012 et 31 milliards en 2013 afin d'améliorer sa position financière et de stabiliser ses relations financières avec les banques commerciales. Le Gouvernement poursuit les discussions avec toutes les parties prenantes en vue d'améliorer le recouvrement des coûts sur une base plus automatique et progressive. Conformément à sa participation à l'initiative de transparence des industries extractives, ITIE, et son engagement d'appliquer les plus hauts standards de transparence, le gouvernement prévoit de publier sur internet les permis de recherche, les décrets d'octrois, conventions et études de faisabilité.

## **IX. Gestion des revenus des ressources naturelles**

**33.** Les revenus des ressources naturelles sont en train de devenir un déterminant important de l'enveloppe de dépenses, et de récentes explorations indiquent que les recettes pourraient continuer à croître dans l'avenir. Le Code minier de 2003 a été révisé pour le rendre plus conforme à la pratique internationale. Il a été soumis au Conseil des

Ministres en Septembre 2013 et devrait être adopté par l'Assemblée nationale avant la fin de l'année 2013.

**34.** Le gouvernement prévoit d'entreprendre d'autres mesures visant à améliorer sa capacité à gérer la richesse des ressources naturelles, avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Avec des ressources limitées et des besoins de développement importants, l'objectif est d'orienter l'utilisation des recettes tirées des ressources naturelles vers les dépenses d'investissement public pouvant favoriser la croissance inclusive et durable. Compte tenu, d'une part, de l'ampleur des besoins d'investissement pour le développement, et d'autre part, des préoccupations d'équité intergénérationnelle, le gouvernement prendra des mesures pour assurer une utilisation optimale et à long terme des recettes issues des ressources naturelles.

## **X. Politique de la dette**

**35.** Le gouvernement a élaboré une stratégie globale sur cinq ans de gestion de la dette qui définit des lignes directrices et des critères pour la dette extérieure et intérieure, afin d'encadrer la politique de la dette au cours de cette période. Les principaux objectifs de cette stratégie sont de veiller à ce que le niveau de la dette publique reste soutenable, et de pouvoir répondre aux besoins de financement.

**36.** Le gouvernement a l'intention d'explorer des possibilités d'emprunt plus souples, puisque le seuil de concessionnalité est difficile à atteindre, même pour les prêteurs traditionnels, dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt. La limite nominale d'emprunt non concessionnel de 135,9 milliards de FCFA dans le programme (2,1 % du PIB) était liée à quatre projets, à savoir la construction du nouvel aéroport de Donsin, le projet d'aménagement de 1 500 ha de périmètres irrigués la réalisation d'un canal adducteur de 53 km en aval du barrage de Samendeni, le projet d'aménagement de la section urbaine de la RN04/RN03+ prolongement jusqu'au croisement de l'Avenue de la Liberté, et le projet de bitumage de la route Kongoussi-Djibo et Dédougou-Tougan. En septembre 2013, le Gouvernement a signé deux accords avec la BOAD et la BIDC pour le financement du projet de construction de l'aéroport de Donsin pour un montant de 30 milliards de FCFA. Il a également signé en octobre 2013 l'accord pour le financement du projet d'aménagement de la section urbaine de la RN04/RN03+ prolongement jusqu'au croisement de l'Avenue de la Liberté pour un montant de 18,5 milliards de FCFA avec la BOAD. La signature de l'accord avec la BID concernant la construction de l'aéroport de Donsin pour un montant de 50 milliards de FCFA interviendra au cours du mois de novembre 2013. Avec cette signature, le montant total utilisé de la limite nominale sera de 98,5 milliards de FCFA sur une limite autorisée de 135,9 milliards. Ainsi, la limite nominale du programme sur les emprunts non concessionnels sera conservée inchangée par rapport au programme actuel, étant donné que le risque de surendettement est globalement inchangé par rapport à l'évaluation de risque «modéré» effectuée lors de la sixième revue. Toutefois la limite sera détachée de tout projet spécifique. Cela permettra au gouvernement d'avoir plus de flexibilité dans l'utilisation de cette limite et de se construire une expérience en matière d'emprunts non concessionnels afin de renforcer ses capacités de gestion de la dette. En ce qui concerne le financement intérieur, le Gouvernement compte maintenir et renforcer sa participation au marché financier régional qui lui donne l'opportunité de diversifier ses sources de

financement, de réduire sa dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs et de contribuer au développement du marché financier.

## **XI. Modalités du programme**

**37.** Le gouvernement a l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères convenus avec les services du FMI, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le programme sera examiné conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. La première, deuxième, et troisième revues du programme devraient avoir lieu au cours du mois de mars 2014, septembre 2014, et mars 2015, ou peu de temps après.



**Tableau 1. Burkina Faso: Critères de Performance et Repères Indicatifs pour le programme successeur proposé, Décembre 2013–Décembre 2014**

(En milliards de FCFA, données cumulées ; sauf indication contraire)

	2013	2014			
	Dec.	Mar. <sup>4</sup>	Jun.	Sept. <sup>4</sup>	Dec.
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>					
Plafond de financement net intérieur du gouvernement <sup>1</sup>	56.7	115.0	95.9	128.0	109.6
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	135.9	135.9	135.9	135.9	135.9
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>					
Plafond du déficit global, dons compris <sup>4</sup>	193.3	100.9	125.8	125.8	197.7
Recettes totales	1147.9	268.7	583.2	863.4	1242.5
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté <sup>5</sup>	417.9	115.5	231.0	346.5	462.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : Autorités Burkinabé ; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Y compris la rétrocession des futurs décaissements du FMI. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Les ventes futures d'obligations d'entreprises publiques sont incluses dans les objectifs.

<sup>2</sup> A observer de manière continue.

<sup>3</sup> La limite "non-zéro" est non liée.

<sup>4</sup> Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continue.

<sup>5</sup> 90 pourcent du montant du budget.

**Tableau 2: Repères structurelles**

<b>Mesures</b>	<b>Raison</b>	<b>Preuve</b>	<b>Délai</b>
Opérationnaliser et rendre fonctionnel le module de recoupement de l'information fiscale dans GERIF <b>(DGI)</b>	Améliorer le partage d'information entre la DGI et la DGD.	Note sur la fonctionnalité du module	Janvier 2014
Actualiser les projections de la situation financière 2013-16 du plan d'affaires de la SOFITEX sur la base des résultats de l'exercice 2012 et soumettre la mise à jour à l'approbation du Conseil d'administration <b>(SOFITEX)</b>	Mettre à jour les prévisions de la situation financière.	Décision du Conseil d'Administration	Janvier 2014
Adopter par le Conseil d'Administration de la SONAPOST, une stratégie d'amélioration de la qualité des services financiers offerts. <b>(SONAPOST)</b>	Améliorer et élargir l'accès aux services financiers	Décision du Conseil d'Administration	Janvier 2014
Finaliser le nouveau modèle financier de la SONABEL et produire les nouvelles prévisions de la situation financière sur la période 2014-2016 avec les différents scénarios. <b>(SONABEL)</b>	Mettre à jour les prévisions de la situation financière de la SONABEL pour aider à accélérer des investissements à créer de nouvelle capacité.	Projection financière 2014-2016 actualisée	Janvier 2014
Commencer l'utilisation de l'interconnexion entre la DGI et la DGD pour faciliter le partage d'information à travers une mise à jour automatique de la base de données IFU dans Sydonia+ <b>(DGD/DGI)</b>	Utilisation de la même base IFU par la DGD et la DGI dans le traitement des dossiers des contribuables	Note conjointe sur l'utilisation d'une base unique IFU par la DGD et la DGI	Mars 2014
Mettre en place un comité chargé de la coordination des activités de mise en œuvre de la dématérialisation et le rendre opérationnel <b>(DGB)</b>	Mettre en place le dispositif institutionnel et organisationnel de suivi de la dématérialisation des actes	Arrêté de création du comité et ses rapports d'activités	Mars 2014
Relire la loi portant loi de finances et ses décrets d'application pour prendre en compte les conclusions de l'atelier sur la réforme des procédures et des responsabilités des acteurs du circuit de la dépense <b>(DGTCP)</b>	Réduire les délais à travers la suppression des redondances au niveau du circuit de la dépense	Changement dans la loi et décrets d'application	Mars 2014
Harmoniser les bases de données pour	Disposer d'une base	Rapports	Mars 2014

la production d'or, et procéder à des vérifications mensuelles des statistiques relatives à la production minière <b>(MEF/MME)</b> .	unique de données pour la production et l'exportation d'or	mensuels de vérification	
Soumettre au Conseil des ministres un rapport visant l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement. <b>(DGB)</b> .	Améliorer la qualité des dépenses d'investissement.	Rapport en Conseil des ministres	Septembre 2014
Réaliser une étude visant à identifier les options pour renforcer et stabiliser les capacités financières d'intervention du fonds de lissage <b>(SP/SFCL)</b> .	Améliorer la capacité financière d'intervention du fonds de lissage	Rapport de l'étude	Septembre 2014
Faire adopter par le Conseil d'Administration un plan d'action pour la mise en œuvre de l'option choisie pour l'amélioration de la qualité des services financiers offerts par la SONAPOST <b>(SONAPOST)</b>	Améliorer l'accès aux services financiers	Décision du Conseil d'Administration	Décembre 2014
Mettre à jour le plan d'affaires de la SOFITEX, en prenant en compte toutes les nouvelles hypothèses et soumettre la mise à jour à l'approbation du Conseil d'administration <b>(SOFITEX)</b> .	Mettre à jour les prévisions de la situation financière	Décision du Conseil d'Administration	Décembre 2014
Réaliser une étude sur la fiabilité des options de production et d'importation pour tenir compte des nouveaux développements dans le secteur de l'énergie au niveau national et sous régional <b>(SONABEL)</b>	Identifier la meilleure option de production à même de faire face à la demande à moindre coût	Rapport de l'étude	Décembre 2014
Mettre en œuvre un système de suivi satellitaire des marchandises en transit <b>(DGD)</b> .	Lutter contre la fraude et améliorer le recouvrement des recettes	Note sur la mise en œuvre du système	Décembre 2014
Démarrer le processus d'actualisation de l'année de base utilisée par l'INSD pour la production des comptes nationaux (INSD)	Produire les comptes nationaux à partir d'une base actualisée	Note d'étape sur le démarrage du processus	Décembre 2014

## Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) de 2013 à 2016. Le PAT établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

### CONDITIONALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin décembre 2013, fin mars 2014, fin septembre 2014 et fin décembre 2014 sont établis dans le tableau 1 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

### DÉFINITIONS

3. **Gouvernement.** Sauf indication contraire, on entend par «gouvernement» l'administration centrale du Burkina Faso; cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale ou tout autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas inclus dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée notamment par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91), telle que publiée sur le site internet du FMI.

5. **Garanties de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

6. **Concessionnalité de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, une dette est considérée concessionnelle si elle comporte un élément de dons d'au moins 35 pourcent.<sup>4</sup> La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée est calculée

---

<sup>4</sup> Cette page du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément dons dans un large éventail de montages financiers: <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.<sup>5</sup> Le taux d'escompte utilisé est 5,0%.

**7. Dette extérieure.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de l'UEMOA. Les critères de réalisation pertinents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

### CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

**8.** Les critères de réalisation quantitatifs révisés proposés pour fin décembre 2013 et 2014 sont les suivants: (i) un plafond sur le financement intérieur net tel que défini ci-dessous dans le paragraphe 10 ; (ii) un plafond sur l'engagement ou la garantie de dette extérieure non concessionnelle par le gouvernement, tels que définis dans les paragraphes 4 à 7 et (iii) un plafond sur la non-accumulation d'arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure.

#### A. Financement intérieur net

**9.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par financement intérieur net la somme (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette du Trésor public à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le

<sup>5</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

cadre du programme. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

### Ajustement

**10.** Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur au programme projeté, dons et prêts-projets exclus, et réalisé, si l'assistance extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence d'un maximum de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

<b>Tableau 1: Projections d'assistance extérieure au programme (cumulée, milliards de FCFA)</b>					
	Fin décembre 2013	Fin mars 2014	Fin juin 2014	Fin septembre 2014	Fin décembre 2014
Dons et prêts	172,4	18,0	37,4	95,6	115,0

**11.** Au cas où la valeur des obligations d'État émises au profit des entreprises publiques effectivement vendues aux banques commerciales est inférieure aux projections, le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les projections et les réalisations. La différence sera calculée en référence aux projections du tableau 2 ci-dessous. Le plafond ne sera pas ajusté à la hausse dans le cas où de telles ventes seront plus élevées que programmé.

<b>Tableau 2: Les projections de ventes aux banques des obligations d'entreprises publiques (cumulée milliards de FCFA)</b>					
	Fin décembre 2013	Fin mars 2014	Fin juin 2014	Fin septembre 2014	Fin décembre 2014
	38,3	39,4	39,4	39,4	39,4

**12.** Le Ministère de l'économie et des finances transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

## **B. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État**

### **Critère de réalisation**

**13.** L'Etat s'engage à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 7 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 6 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques) sauf s'ils sont exclus du Tableau 1 du MPEF. Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs ni aux prêts du FMI. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Il est mesuré sur une base cumulée suite à l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la FEC et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

### **Dates butoirs pour la communication des informations**

**14.** Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

### **C. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux**

#### **Critère de réalisation**

**15.** On entend par arriérés extérieurs nouveaux les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

### **Dates butoirs pour la communication des informations**

**16.** Les données relatives aux soldes en cours, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

## **AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS**

**17.** Le programme inclut également des objectifs indicatifs portant sur le déficit global (base engagement, dons inclus) tels que définis dans le paragraphe 19 ci-après, sur le total des recettes de l'État, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté et la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieur.

### **A. Déficit budgétaire global, dons inclus**

#### **Définition**

**18.** Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est valorisé sur une base engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 10-11 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de : (i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées et (ii) la variation des instances de paiement et (iii) la variation des dépôts du trésor.



## Ajustement

**19.** Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur au programme projeté, dons et prêts-projets exclus, et réalisé, dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections, à concurrence d'un ajustement maximal de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 1 ci-dessus. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme réalisée serait plus élevée que le montant projeté.

**20.** Au cas où la valeur des obligations d'État émises au profit des entreprises publiques effectivement vendues aux banques commerciales est inférieure aux projections, le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les projections et les réalisations. La différence sera calculée en référence aux projections dans le tableau 2 ci-dessus. Le plafond ne sera pas ajusté à la hausse dans le cas où de telles ventes seront plus élevées que programmé.

**21.** Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections. Le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont supérieures aux projections. Cette différence sur le montant sera calculée par rapport aux projections du Tableau 3 ci-après.

<b>Tableau 3: Projections d'assistance extérieure aux projets (cumulée, milliards de FCFA)</b>					
	Fin décembre 2013	Fin mars 2014	Fin juin 2014	Fin septembre 2014	Fin décembre 2014
Prêts projets	134,8	10,0	14,0	35,0	97,4

## **B. Total des recettes de l'État**

### **Définition**

**22.** Le total des recettes de l'État est valorisé sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les cellules de recouvrement des recettes par les ministères et institutions. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

## **C. Définition des dépenses sociales de réduction de la pauvreté**

**23.** Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs portant sur des programmes prioritaires identifiés dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres budgétaires pour les ministères suivants : Promotion de la Femme et du Genre; Santé ; Action Sociale et Solidarité Nationale ; Éducation Nationale et Alphabétisation ; Agriculture et Sécurité Alimentaire ; Ressources Animales ; Environnement et Développement Durable ; Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi y compris les volets travail et sécurité sociale du ministère de la Fonction Publique du travail et de la Sécurité Sociale; Eau, Aménagement Hydraulique et Assainissement. Elles intègrent également les pistes rurales et l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés PPTTE (Titre 5) pour le ministère des Infrastructures du Désenclavement et du Transport; et les dépenses PPTTE uniquement pour la Communication; Justice et Droits Humains; Économie et Finances et du ministère des mines, des carrières et l'énergie. A cela s'ajoutent la dotation de la section 98 « Transferts aux collectivités » des ministères de la Santé, de l'agriculture et de la Sécurité alimentaire ainsi que de l'Education Nationale et l'Alphabétisation. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget, et le seuil indicatif pour le programme sera 90% du montant encadré par l'autorité budgétaire.

## **D. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs**

### **Définition**

**24.** L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. Ceci constitue une cible indicative.

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**

**25.** Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer la performance dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à leur communiquer les données suivantes, sous forme de document papier et / ou fichier électronique MS Excel, avec les fréquences et dans les délais spécifiés ci-dessous.

**Tableau 4. Résumé des Exigences sur le Reportage des Données**

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
<b><i>Finances Publiques</i></b>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera utilisée)	MEF	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MEF/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement	MEF	Trimestrielle	6 semaines
Le stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MEF	Trimestrielle	6 semaines
Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MEF	Mensuelle	6 semaines
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.- et finissant au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONABHY); avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées	MEF	Mensuelle	4 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MEF	Mensuelle	6 semaines

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
<b><i>Secteur Monétaire</i></b>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires	DN de la BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Les taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
<b><i>Balance des Paiements</i></b>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	INSD/BCEAO	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital)	BCEAO	Dès révisions	2 semaines
<b><i>Secteur Réel</i></b>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	MEF	Annuelle	2 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés	MEF	Mensuelle	2 semaines
<b><i>Réformes structurelles et autres données</i></b>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou des son entrée en vigueur.	MEF		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, a compter de sa publication ou des son entrée en vigueur.	MEF		2 semaines



# BURKINA FASO

## SEPTIÈME REVUE AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE NOUVEL ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

2 décembre 2013

Préparé par

Département Afrique

### TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	9

## RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2013)

**Statut** : date d'admission : 2 mai 1963

Article VIII

**Compte des ressources générales :**

**Millions de DTS % de la quote-part**

<u>Quote-part</u>	60,20	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie locale (taux de change)</u>	52,63	87,43
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	7,57	12,57

**Département des DTS :**

**Millions de DTS % de l'allocation**

<u>Allocation cumulative nette</u>	57,58	100,00
<u>Avoirs</u>	48,14	83,59

**Encours des achats et des prêts :**

**Millions de DTS % de la quote-part**

Accords au titre de la FEC	136,54	226,81
----------------------------	--------	--------

**Accords financiers les plus récents :**

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC	14 juin 2010	31 décembre 2013	82,27	79,05
FEC <sup>1/</sup>	23 avril 2007	22 avril 2010	48,16	47,16
FEC <sup>1/</sup>	11 juin 2003	30 septembre 2006	30,10	30,10

<sup>1/</sup> Anciennement FRPC

**Projections des paiements au FMI <sup>2/</sup>**

**(millions de DTS, d'après l'utilisation des ressources à ce jour et des avoirs actuels en DTS) :**

	À échoir				
	2013	2014	2015	2016	2017
Principal		7,15	14,13	14,45	17,80
Commissions/ intérêts	0,00	0,01	0,32	0,28	0,25
<b>Total</b>	0,00	7,16	14,45	14,73	18,04

<sup>2/</sup> Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

**Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :**

	<i>Cadre initial</i>	<i>Cadre renforcé</i>	<i>Total</i>
<i>I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE</i>			
<i>Date du point de décision</i>	<i>Sept. 1997</i>	<i>Juil. 2000</i>	
<i>Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) <sup>1/</sup></i>	<i>229,00</i>	<i>324,15</i>	
<i>dont : FMI (millions de dollars EU)</i>	<i>21,70</i>	<i>35,88</i>	
<i>(équivalent en millions de DTS)</i>	<i>16,30</i>	<i>27,67</i>	
<i>Date du point d'achèvement</i>	<i>Juil. 2000</i>	<i>Avr. 2002</i>	
<i>II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)</i>			
<i>Aide décaissée au pays membre</i>	<i>16,30</i>	<i>27,67</i>	<i>43,97</i>
<i>Aide intérimaire</i>	<i>--</i>	<i>4,15</i>	<i>4,15</i>
<i>Solde au point d'achèvement</i>	<i>16,30</i>	<i>23,52</i>	<i>39,82</i>
<i>Décaissement additionnel intérêts courus <sup>2/</sup></i>	<i>--</i>	<i>2,01</i>	<i>2,01</i>
<b><i>Total décaissements</i></b>	<b><i>16,30</i></b>	<b><i>29,68</i></b>	<b><i>45,98</i></b>

<sup>1/</sup> L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>2/</sup> Dans le cadre renforcé, un complément est décaissé au point d'achèvement, qui correspond au produit des intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

**Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :**

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) <sup>1/</sup>			62,12
Financé par le compte de fiducie IADM			57,06
Reliquat des ressources PPTE			5,06
II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)			
	<b><u>Dette admissible</u></b>		
<b><u>Date de décaissement</u></b>	<b><u>CRG</u></b>	<b><u>FFRPC</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Janvier 2006	Sans objet	62,12	62,12

<sup>1/</sup> L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allègement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

**Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) :** sans objet

**Évaluation des sauvegardes :**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'évaluation des sauvegardes de 2013 pour la BCEAO est pour l'essentiel achevée. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. Elle a notamment mis en place un comité d'audit pour superviser le processus d'information financière et d'audit, accru sa transparence en publiant plus rapidement ses états financiers audités et s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. L'évaluation a en outre signalé certaines limitations liées au processus d'audit externe et a recommandé de prendre des mesures pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme, en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pouvant prendre part à des audits conjoints.

**Régime de change :**

Le Burkina Faso est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattaché à l'euro au taux 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes de change conventionnels à parité fixe. Cette nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membre. Le Burkina Faso applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

**Consultations au titre de l'article IV :**

La fréquence des consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso est fixée conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juillet 2002 relatif au cycle des consultations. Les entretiens relatifs aux consultations de 2011 se sont déroulés à Ouagadougou du 29 septembre au 14 octobre 2011. Le rapport des services du FMI sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV a été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 21 décembre 2011. Le rapport des services du FMI sur les précédentes consultations au titre de l'article IV a été soumis au Conseil d'administration le 14 décembre 2009. Les prochaines consultations au titre de l'article IV sont prévues pour le printemps 2014.



**RONC/Plan d'action et d'évaluation (AAP) :**

Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Ouagadougou du 7 au 18 mai 2001 pour aider les autorités à rédiger une ébauche du module du Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) consacré aux finances publiques. Le rapport final, publié en juillet 2002, a conclu que le Burkina Faso avait accompli des progrès sensibles dans bon nombre de secteurs afin d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'administration publique. Toutefois, des efforts supplémentaires sont requis pour mettre en œuvre un certain nombre d'améliorations concernant le suivi des dépenses au niveau local et les fonctions d'audit externe. Les entretiens initiaux ont mis en évidence que les autorités souscrivaient dans l'ensemble à l'évaluation de la mission. Le 31 juillet 2002, les autorités ont officiellement adopté un plan d'action fondé sur les recommandations du RONC final.

Une mission du Département des statistiques qui s'est déroulée du 8 au 21 mai 2003 a aidé les autorités à préparer un RONC sur les données. Le rapport a été publié en mars 2004. La mission a constaté que la plupart des méthodes utilisées pour l'établissement des statistiques macroéconomiques sont globalement conformes aux normes généralement acceptées au plan international. Toutefois, la plupart des séries de données pâtissent des limites ou des insuffisances des données sources, qui découlent de l'irrégularité des enquêtes (comptabilité nationale), de l'utilisation de pondérations obsolètes (IPC), ou du faible taux de réponse aux enquêtes (balance des paiements). Pour l'IPC et les statistiques de finances publiques, la diffusion des données répond aux critères du SGDD, mais pour les autres séries de données macroéconomiques, les délais de diffusion ne respectent pas les recommandations du SGDD. Les autorités ont souscrit de manière générale aux principales déficiences constatées par la mission, ainsi qu'aux recommandations formulées pour y remédier.

En concertation avec leurs homologues de la Banque mondiale, les membres de la mission ont également abordé avec les autorités un plan d'action et d'évaluation (AAP) lié à l'initiative PPTE. L'objectif visé était d'évaluer la capacité du système de gestion des dépenses publiques à assurer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE, de même que les besoins d'assistance technique pour accroître cette capacité. La mission a obtenu l'approbation des autorités sur l'évaluation préliminaire conjointe; elle a défini les besoins d'assistance technique pour la mise à niveau de la capacité de suivi de ces dépenses, et établi les grandes lignes d'un avant-projet de plan d'action. Ce plan expose les principaux besoins complémentaires en assistance technique pour améliorer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'AAP a reçu l'aval des autorités.

**Représentant résident :**

M. Jean-Baptiste Le Hen occupe le poste de Représentant résident depuis septembre 2012.

**Assistance Technique :**

Le Burkina Faso bénéficie depuis 1989 d'importantes actions d'assistance technique, mais l'assistance à récemment mis davantage l'accent sur les questions budgétaires :

<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date de prestation</b>	<b>Objet</b>
FAD	Information financière	1–21 janvier 2012	Comptabilité
FAD	Gestion des finances publiques	1–21 février 2012	Améliorer l'efficacité de la chaîne des dépenses
FAD	Préparation du budget	1–22 février 2012	Consolider les progrès accomplis dans le domaine de l'élaboration de budgets-programmes
FAD	Gestion des finances publiques	2–28 février 2012	
STA	Aider à la GFP (UEMOA)	13–17 février 2012	
MCM	Gestion de la dette publique	13–24 février 2012	
AFRITAC	Préparation du budget	février–avril 2012	Définition des indicateurs de réalisation
AFRITAC	Gestion de la dette	février–avril 2012	Développement de la gestion du risque
AFRITAC	Administration de s recettes	16–27 avril 2012	Renforcer la gestion des arriérés fiscaux
AFRITAC	Statistiques des comptes nationaux	4–8 mars 2013	Organiser un atelier sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993).
STA	Gestion des finances	20–29 mars 2013	Statistiques de finances publiques

	publiques		
STA	Gestion des finances publiques	15–26 avril 2013	Mise en œuvre des comptes nationaux trimestriels
STA	Gestion des finances publiques	23–28 avril 2013	Atelier sur le Manuel de GFP de 2011
AFRITAC	Administration des douanes	mai 2012–avril 2013	Gestion automatisée du risque
AFRITAC	Administration des douanes	mai 2012–avril 2013	Interconnexion des bureaux des douanes via un serveur unique
AFRITAC	Administration de l'impôt	mai 2012–avril 2013	Second bureau des entreprises moyennes à Ouagadougou
AFRITAC	Administration de l'impôt	mai 2012–avril 2013	Amélioration du recouvrement des recettes
AFRITAC	Gestion de la dette publique	mai 2012–avril 2013	Stratégie nationale pour la dette à moyen terme, analyse de la viabilité de la dette
AFRITAC	Gestion des dépenses publiques	mai 2012–avril 2013	Élaboration de budgets-programmes
AFRITAC	Gestion des dépenses publiques	mai 2012–avril 2013	Réformes d'un plus grand nombre de budgets-programmes selon les normes de l'UEMOA (seconde phase)
AFRITAC	Gestion des dépenses publiques	mai 2012–avril 2013	Budgétisation des dépenses dans un cadre pluriannuel introduit dans les plans de réalisation annuels (première phase).
AFRITAC	Gestion des	mai 2012–avril 2013	Budgétisation des dépenses dans un

	dépenses publiques		cadre pluriannuel introduit dans des plans de réalisation annuels (seconde phase).
AFRITAC	Statistiques du secteur réel	mai 2012–avril 2013	Comptes nationaux trimestriels
AFRITAC	Statistiques des finances publiques	mai 2012–avril 2013	Appuyer la mise en œuvre de la Directive n° 10/CM/UEMOA pour ce qui est du TOFE, adoptée en juin 2009
FAD	Gestion des recettes provenant des ressources naturelles	mai 2013	Suivi de la préparation du nouveau Code minier
AFRITAC	Administration de l'impôt	juillet–août 2013	Amélioration du recouvrement des recettes
AFRITAC	Statistiques du secteur réel	septembre 2013	Comptes nationaux trimestriels
AFRITAC	Gestion des dépenses publiques	septembre 2013	Élaboration de budgets-programmes
AFRITAC	Gestion de la dette publique	septembre 2013	Stratégie nationale pour la dette à moyen terme, analyse de la viabilité de la dette

## QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Pour les autorités, la question la plus urgente en matière de statistiques consiste à modifier l'année de base pour le calcul du PIB réel ou à réviser l'ensemble de la démarche qui repose sur une année de base fixe. Le recours actuel à 1999 comme année de base pour le calcul du PIB réel ne correspond pas aux changements structurels considérables survenus dans l'économie. La découverte de nouvelles mines d'or et, par conséquent, l'augmentation de la production d'or, outre la hausse significative des prix de l'or, sont les éléments les plus importants de ce changement structurel. Les variations de la productivité agricole, notamment dans la production du coton, ont aussi contribué à des modifications de la structure du PIB. Pour ce qui est de la production de l'or, il en résulte que le cadre actuel sous-estime sa contribution à la croissance économique, car on utilise les prix de 1999 qui sont inférieurs au dixième du niveau actuel en termes réels pour un secteur qui a connu une croissance substantielle. Cela cause alors des distorsions dans la contribution des autres secteurs et pourrait avoir des conséquences au niveau des politiques puisque les statistiques du PIB ne sont pas obtenues de manière exacte. Afin de régler cette question de même que d'autres questions relatives aux statistiques des comptes nationaux, une assistance technique a déjà été fournie. En particulier, dans le cadre du programme de travail de l'exercice 2013 de l'AFRITAC Ouest, celui-ci a envoyé une mission à Ouagadougou du 4 au 8 mars 2013 pour organiser un atelier régional sur la mise en œuvre du Système des comptes nationaux 1993 (SCN 1993) dans les pays membres de l'AFRITAC Ouest.

Les autorités déploient des efforts louables pour fournir des statistiques détaillées du PIB par trimestre, mais des initiatives sont urgentes pour modifier l'année de base et revoir de manière approfondie l'estimation du PIB réel. La mission du Département Afrique, qui s'est déroulée entre le 17 et le 30 octobre 2013 dans le cadre de la septième revue, a souligné l'importance de cette question.



Communiqué de presse n° 13/542  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 27 décembre 2013

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI approuve un nouvel accord triennal d'un montant de 41,6 millions de dollars EU en faveur du Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit et un décaissement de 3,9 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un nouvel accord triennal en faveur du Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant total de 27,09 millions de DTS (environ xx millions de dollars EU, soit 45 % de la quote-part). L'approbation ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalant à 2,55 millions de DTS (environ 3,9 millions de dollars EU). La décision du Conseil a été prise selon la procédure du défaut d'opposition.<sup>1</sup>

Le nouveau programme soutenu par le FMI s'appuie sur les bons résultats obtenus par les autorités dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit qui a expiré le 23 décembre 2013. Il continuera d'étayer les efforts déployés par les autorités pour assurer la viabilité des finances publiques, la stabilité macroéconomique et une plus large répartition des dividendes de la forte croissance.

À sa réunion du 16 décembre 2013, le Conseil a examiné la demande du Burkina Faso relative à un nouvel accord triennal au titre de la FEC (voir le [communiqué de presse](#)) en achevant la septième et dernière revue des résultats économiques du pays dans le cadre du programme économique appuyé par un accord FEC approuvé en juin 2010.

---

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration prend des décisions par défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition soumise à son examen peut être adoptée sans qu'il soit nécessaire de convoquer une réunion formelle à cet effet.

**Déclaration de M. Assimaidou et de M. Diallo sur le Burkina Faso**  
**Réunion du Conseil d'administration**  
**16 décembre 2013**

Au nom des autorités du Burkina Faso, je voudrais remercier les services du FMI de leur rapport exhaustif et de leur dialogue suivi avec les autorités. Celles-ci souscrivent dans l'ensemble à leurs recommandations, et elles apprécient les conseils et l'appui dont elles ont bénéficié pour élaborer leur programme d'ajustement. Elles tiennent aussi à remercier le FMI de son assistance technique.

**Évolution récente de l'économie et résultats obtenus dans le cadre du programme**

Les autorités du Burkina Faso continuent de mener une politique économique saine, malgré un environnement économique marqué par le ralentissement attendu de l'activité économique en raison de la baisse des prix internationaux de l'or et du coton, et de la sous-exécution des dépenses publiques d'investissement.

Bien qu'il soit inférieur aux 9 % enregistrés en 2012, le rythme de croissance du PIB réel est demeuré soutenu et s'est établi, selon les estimations, à 6,8 % pour 2013. La croissance a continué de s'appuyer sur des sources très diverses, essentiellement dans les secteurs secondaire et tertiaire. Le déficit extérieur courant est monté à 3,5 % du PIB, contre 0,8 % en 2012, sous l'effet de la baisse des recettes provenant des exportations d'or. En dépit de l'instabilité à court terme des prix mondiaux des produits de base, les perspectives du secteur minier restent prometteuses compte tenu de la mise en exploitation prochaine de nouvelles mines et de l'expansion prévue des activités existantes. L'inflation est tombée en dessous du critère de convergence de 3 % de l'UEMOA pendant la période considérée.

L'application du programme a donné de bons résultats. Tous les critères de réalisation quantitatifs de fin juin 2013 ont été observés, de même que tous les repères structurels. En outre, l'action menée par le gouvernement devrait lui permettre d'atteindre tous les objectifs fixés pour fin décembre 2013.

En ce qui concerne la politique budgétaire en particulier, les autorités ont axé leurs efforts de mobilisation des recettes sur un meilleur respect des obligations fiscales, la réduction de la fraude et de la corruption, et l'élargissement de l'assiette de la TVA pour les importations du secteur minier. Les dépenses ont été encadrées, tandis qu'étaient accrues les affectations budgétaires pour les dépenses sociales et les investissements générateurs d'emplois. Les autorités ont aussi pris des mesures pour améliorer le taux d'exécution des dépenses d'investissement en créant un comité ministériel chargé de contrôler les projets pour lesquels ce taux est inférieur à 50 %. Des progrès ont aussi été accomplis dans le domaine de la simplification et de l'informatisation de la chaîne des dépenses publiques avec l'adoption, par le Conseil des Ministres, d'un plan d'action à cet effet.

Les réformes structurelles ont visé à atteindre les objectifs de la SCADD, la stratégie de développement conçue par les autorités du pays elles-mêmes, et à accroître la résistance de l'économie aux chocs, notamment dans la filière coton, qui est primordiale.

Malgré les progrès réalisés, le Burkina Faso demeure vulnérable aux chocs d'ordre climatique ou géopolitique et, compte tenu de l'instabilité accrue des prix des principaux produits d'exportation

tels que l'or, le coton et le pétrole, au risque de dégradation des termes de l'échange, à quoi il faut ajouter le redoutable défi que constitue l'impératif de réduction de la pauvreté. Les autorités sont parfaitement conscientes des défis qui se profilent à l'horizon et sont déterminées à promouvoir une croissance qui profite à tous, à diversifier l'économie et à la rendre plus résistante. Compte tenu de tous ces risques, et pour appuyer la mise en œuvre de leur stratégie de développement (SCADD) tout en consolidant la stabilité macroéconomique et en catalysant l'aide des bailleurs de fonds, les autorités demandent à bénéficier d'un accord subséquent au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

### **Défis et politiques pendant la période de l'accord FEC subséquent**

Le programme FEC subséquent vise à consolider les acquis des programmes précédents soutenus par le FMI et tient compte des recommandations de la dernière mise à jour de l'évaluation *ex post*, à remédier aux grandes difficultés à moyen terme du pays tout en affermissant la stabilité macroéconomique. Conformément aux objectifs de la SCADD, les principales tâches sur lesquelles les autorités entendent concentrer leurs efforts sont les suivantes : i) gérer efficacement le produit de l'exploitation des ressources naturelles; ii) améliorer la qualité et le rythme des dépenses d'investissement; iii) transformer les forts taux de croissance du PIB en une croissance dont les bienfaits soient mieux partagés; et iv) assurer la fourniture adéquate d'électricité à un coût abordable.

### **Politique budgétaire**

Dans le cadre du nouvel accord FEC, les autorités continueront d'œuvrer à une meilleure répartition des bienfaits de la croissance en allouant des ressources aux investissements prioritaires et aux dépenses sociales tout en préservant la viabilité des finances publiques.

Après l'application suivie pendant des années de réformes visant à assurer un meilleur recouvrement des recettes, le ratio impôts/PIB du Burkina Faso s'est établi à 17 % du PIB et devrait atteindre 19,1 % avec la mise en œuvre du nouveau programme soutenu par le FMI. Pendant la période à venir, les autorités ont l'intention de consolider la réforme en cours des administrations fiscale et douanière, notamment la migration au système SYDONIA World, ainsi que l'interconnexion entre les bases de données de ces deux administrations afin d'améliorer le partage d'informations. Elles élargiront aussi l'assiette fiscale en instaurant notamment une nouvelle taxe sur les téléphones portables.

Plutôt que de faire porter l'essentiel de leurs efforts sur la mobilisation des recettes comme elles l'ont fait jusqu'à présent, les autorités s'attacheront à améliorer le rythme d'exécution des investissements publics et la qualité des dépenses. Un examen de la chaîne des dépenses publiques a mis en lumière quatre grands domaines où des réformes s'imposent : i) le processus de passation des marchés publics; ii) le processus d'autorisation des dépenses; iii) l'insuffisance de la numérisation; iv) les procédures d'approbation des bailleurs de fonds. Un comité interministériel chargé de surveiller l'exécution des dépenses d'investissement veillera aussi à leur qualité. En outre, des mesures sont prévues en vue de l'adoption d'un budget-programme. Dans la perspective de l'essor attendu du secteur minier, qui devrait fournir un surcroît de recettes, les autorités sont disposées à engager des discussions dans le cadre de l'UEMOA sur les règles budgétaires devant régir l'utilisation des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles.



## **Politique en matière de dette**

Les autorités restent déterminées à préserver la viabilité de la dette en suivant une politique prudente dans ce domaine et en intensifiant leurs efforts pour diversifier les exportations dans le contexte de la mise en œuvre de la SCADD. En outre, une stratégie globale de gestion de la dette sur cinq ans a récemment été élaborée. Les autorités continueront aussi à s'efforcer d'obtenir les conditions d'emprunt les plus favorables. Compte tenu de la rareté relative des financements concessionnels, en raison notamment du niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt, les autorités se félicitent que le plafond nominal des emprunts non concessionnels ait été assoupli, ce qui leur permettra de renforcer les capacités de gestion de la dette et d'acquérir de l'expérience avec les prêts non concessionnels.

## **Développement du secteur financier**

Le secteur bancaire du Burkina Faso demeure solide, bien capitalisé et rentable. Les autorités sont déterminées à améliorer l'accès aux services financiers. Pour ce faire, elles appliqueront la Stratégie nationale de microfinance, qui vise à renforcer ce secteur. Dans cet esprit, elles ont l'intention de renforcer les capacités institutionnelles de l'unité de soutien du système financier décentralisé au sein de la Maison de l'entreprise. En outre, le service postal national, SONAPOST, devrait adopter un plan d'action pour appliquer une stratégie visant à offrir des services financiers de base dans tout le pays, en mettant à profit son avantage comparatif qui lui permet de desservir un vaste territoire géographique.

## **Réformes structurelles**

Les autorités appliqueront résolument la SCADD afin de promouvoir un modèle de croissance reposant sur une large base et profitant au plus grand nombre. Parmi les principales mesures envisagées figurent le développement du projet «**Pôle de croissance de Bagré**» et le lancement d'un nouveau pôle de croissance dans la région du Sahel, pour lequel les travaux préparatoires ont commencé. Les autorités vont aussi intensifier leurs efforts en vue de promouvoir le rôle du secteur privé dans la croissance économique en continuant d'améliorer le climat des affaires et en encourageant la création d'unités de transformation.

Les pénuries d'**énergie** constituent un obstacle majeur à la croissance et à l'exercice d'activités économiques au Burkina Faso. En conséquence, dans le secteur énergétique, l'action des pouvoirs publics sera axée sur l'amélioration de la fourniture d'énergie et la résilience du réseau, au moyen d'interconnexions régionales, de la construction de nouveaux projets énergétiques et du développement de l'énergie solaire. Les autorités ont aussi la ferme volonté de continuer à améliorer la situation financière de SOBABEL, la compagnie nationale d'électricité, et de SONABHY, la compagnie importatrice d'hydrocarbures. Elles étudieront aussi, entre autres mesures, les possibilités d'assurer une meilleure récupération des coûts.

Pour **mieux partager les dividendes d'une croissance renforcée**, et compte tenu de la manne attendue du secteur minier, les autorités prennent des mesures pour renforcer le dispositif de protection sociale, avec notamment la mise en place prévue de la couverture médicale universelle et l'augmentation de l'investissement dans l'éducation. Outre le recrutement d'enseignants et la construction de nouvelles écoles, les autorités s'attacheront aussi à développer les écoles

techniques et professionnelles qui offrent des formations répondant aux besoins du marché du travail.

Les autorités sont aussi déterminées à continuer d'**améliorer la gestion des ressources naturelles**, en bénéficiant de l'assistance technique du FMI. Le Burkina Faso ayant déjà le statut de pays conforme à la norme ITIE, les autorités ont l'intention d'accroître la transparence dans toute la chaîne de production minière et s'efforcent d'instituer dans le pays l'un des systèmes les plus transparents d'Afrique pour la gestion des recettes minières, en visant le statut ITIE++. Dans cette optique, elles prennent des mesures en vue de publier sur Internet tous les permis de recherche du secteur minier ainsi que tous les décrets d'approbation, contrats et études de faisabilité.

Les autorités continueront aussi de renforcer la **filière coton**, qui a affiché les meilleurs résultats de toute l'Afrique de l'Ouest ces dix dernières années et qui constitue un pilier essentiel de leur stratégie de développement et de réduction de la pauvreté étant donné la place qu'occupe ce secteur dans les exportations et la proportion de pauvres qu'il emploie. Entre autres mesures, les autorités veilleront à ce que les décisions stratégiques de SOFITEX soient prises sur la base d'hypothèses réalistes concernant les rendements, de projections concernant les prix des produits de base et d'un plan d'exploitation actualisé.

## **Conclusion**

Le Burkina Faso a obtenu de bons résultats dans le cadre de son programme. Comme le notent les services du FMI dans leur rapport (paragraphe 9), «le Burkina Faso compte parmi les pays d'Afrique subsaharienne pauvres en ressources naturelles qui affichent les plus forts taux de croissance», grâce principalement à «une bonne gestion macroéconomique et à une volonté constante de soutenir la croissance». Les autorités que je représente sont déterminées à poursuivre des politiques saines pour renforcer la résilience de l'économie et à promouvoir une croissance économique qui profite à tous et favorise la réduction de la pauvreté. À l'appui de leurs efforts et comme elles en ont fait la demande, je saurais gré au Conseil de bien vouloir approuver l'achèvement de cette revue ainsi qu'un accord subséquent de trois ans au titre de la FEC pour répondre aux besoins de balance des paiements du pays.